

Rapport annuel 2021

États financiers consolidés pour
l'exercice clos le 31 décembre 2021





Rapport annuel 2021

Table des matières

Message du Conseil d'Administration

Rapport consolidé de Gestion

Rapport d'audit

État de la situation financière consolidé

Éléments du résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé

État de variations des capitaux propres consolidés

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Notes aux états financiers consolidés

06

10

20

28

32

36

40

44



Message du Conseil d'Administration



« Dans ce contexte exceptionnel, nous poursuivons plus que jamais notre ambition de donner à nos clients les moyens de réaliser leurs ambitions et d'être leur référence indépendante comme partenaire financier afin qu'ils puissent rester confiants face à la gestion de leur avenir financier. »

Après une année 2020 qui restera dans les mémoires, l'exercice 2021 marque un retour à une croissance forte sur les marchés financiers.

Les actions mondiales, durant l'année, ont connu une hausse importante et sont quasiment revenues au niveau de 2007 (année la plus élevée en matière de valorisation durant les 2 dernières décennies). A titre d'exemple, l'Eurostoxx50 a connu une croissance de près de 19 % durant cette année 2021.

Les avoirs de nos clients privés et institutionnels ont bénéficié de la hausse des marchés qui se reflète dans la performance positive de 12,8 % que notre fonds de référence DP Global Strategy L Medium a enregistré en 2021.

Le pôle luxembourgeois du Groupe Degroof Petercam a réalisé une excellente performance financière en 2021. Ses résultats démontrent la solidité de son modèle intégré et la complémentarité de ses trois métiers ; Asset Services, Private Banking et Global Markets et le résultat brut courant consolidé atteint 55,3 millions EUR.

Le métier Asset Services comptabilisait, au 31 décembre 2021, 59,6 milliards EUR d'actifs sous administration, dont 11,5 milliards EUR pour les fonds de clients tiers. Ces actifs ont connu une croissance de 15 % par rapport à l'exercice précédent. Cette croissance a encore renforcé la contribution majeure du métier Asset Services au résultat du Groupe et du pôle luxembourgeois en particulier.

Le total des actifs de la clientèle privée s'élevait à 5,5 milliards EUR au 31 décembre 2021 contre 4,8 milliards EUR un an plus tôt. Le contexte du confinement a quelque peu freiné la collecte de nouveaux actifs, les Private Bankers s'étant consacrés en priorité à la continuité des services aux clients existants.

Dans un même temps, la Banque Privée à Luxembourg a redéfini son plan de développement stratégique comme hub européen du Groupe au service des clients internationaux résidants au Luxembourg et en dehors. Les équipes ont été réorganisées pour regrouper leurs expertises en fonction de la résidence de la clientèle et améliorer ainsi la pertinence des services, en ligne avec les attentes de la clientèle visée.

La croissance des marchés a été de pair avec des volumes transactionnels significativement plus élevés que ceux prévus au budget de l'exercice.

Banque Degroof Petercam Luxembourg poursuit ses activités sur de très solides bases financières. Le ratio CET1 consolidé après prise en compte du résultat de l'année et des dividendes à distribuer s'est renforcé pour atteindre 36,6 %. A l'issue de cette pandémie, nous sommes convaincus que la Banque et ses filiales en ressortiront plus fortes et mieux positionnées que jamais pour développer les services à tous nos clients.

Banque Degroof Petercam Luxembourg reste bien entendu attentive aux nouveaux enjeux de la société et continue son développement en tenant compte des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance.

A ce titre, en 2021, plus de 90 % des mandats en gestion discrétionnaire de la Banque Privée répondent déjà à l'article 8 de la SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation).

Malgré le fait que la crise en Ukraine ne concerne pas l'exercice 2021, nous tenons à vous assurer que toutes les dispositions sont mises en œuvre par Banque Degroof Petercam Luxembourg pour répondre à toutes les exigences des Etats et des régulateurs.

Au nom du Conseil d'Administration et du Comité de Direction de la Banque, nous souhaitons remercier tous les collaborateurs qui n'ont pas ménagé leurs efforts pour s'assurer que nos clients continuent à bénéficier de services de grande qualité malgré les difficultés provoquées par le contexte extérieur. Grâce à la bonne préparation opérationnelle et au support de l'équipe informatique, les collaborateurs ont pu continuer à travailler à distance en respectant toutes les mesures de sécurité sanitaires. Pendant cette période de pression intense, ils ont fait preuve d'une formidable résilience et nous sommes très fiers de la manière dont les équipes ont démontré toutes leurs capacités professionnelles face aux conséquences exceptionnelles de la pandémie.

Nous remercions également les membres de notre Conseil d'Administration et les actionnaires pour leur soutien permanent au développement de nos activités à partir de Luxembourg.

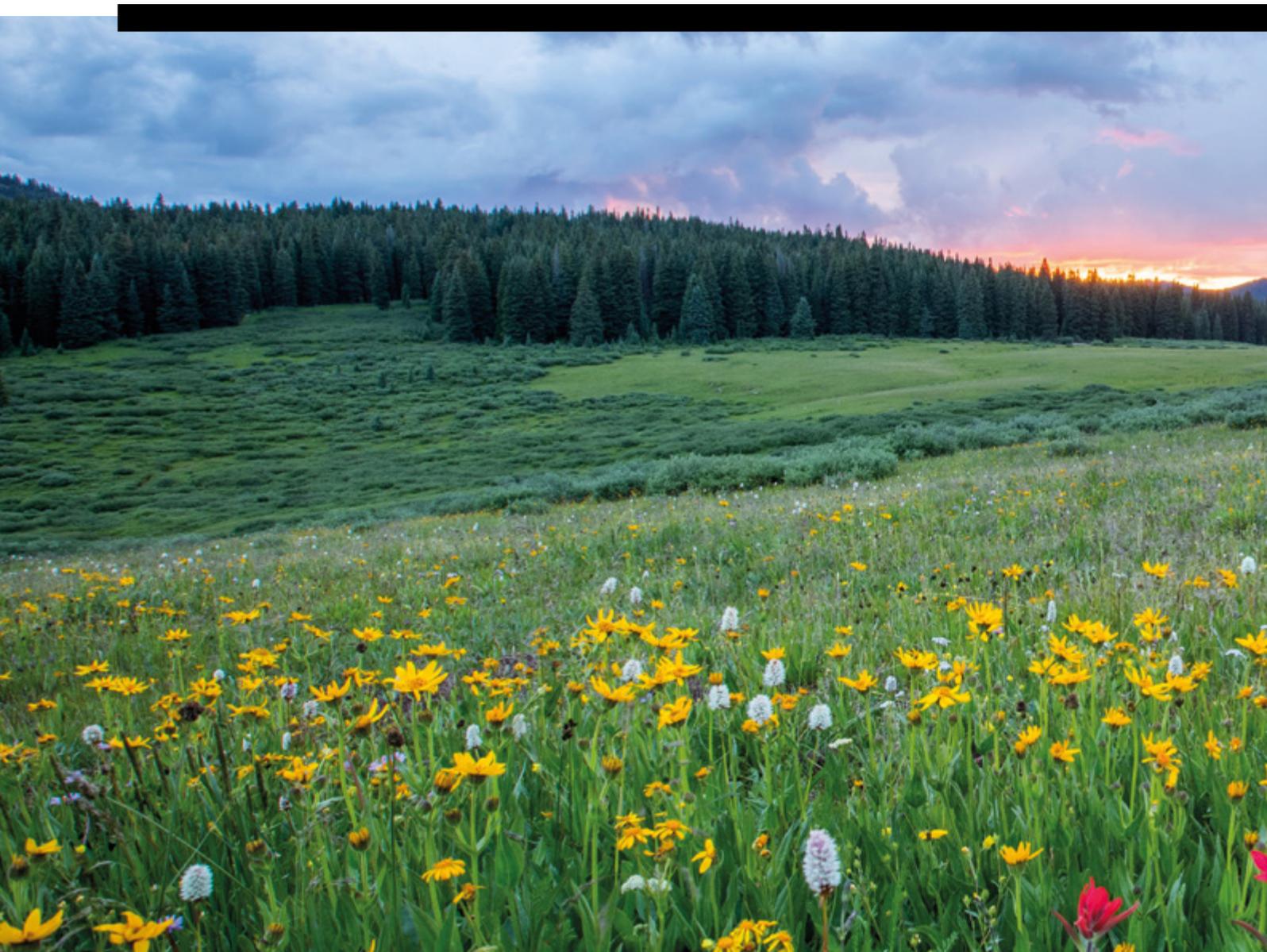
Enfin et surtout, nous remercions nos clients privés et institutionnels pour la confiance qu'ils nous accordent alors qu'ils traversent comme nous cette période inédite. Dans ce contexte exceptionnel, nous poursuivons plus que jamais notre ambition de donner à nos clients les moyens de réaliser leurs ambitions et d'être leur référence indépendante comme partenaire financier afin qu'ils puissent rester confiants face à la gestion de leur avenir financier.



Bruno Houdmont
Administrateur-délégué

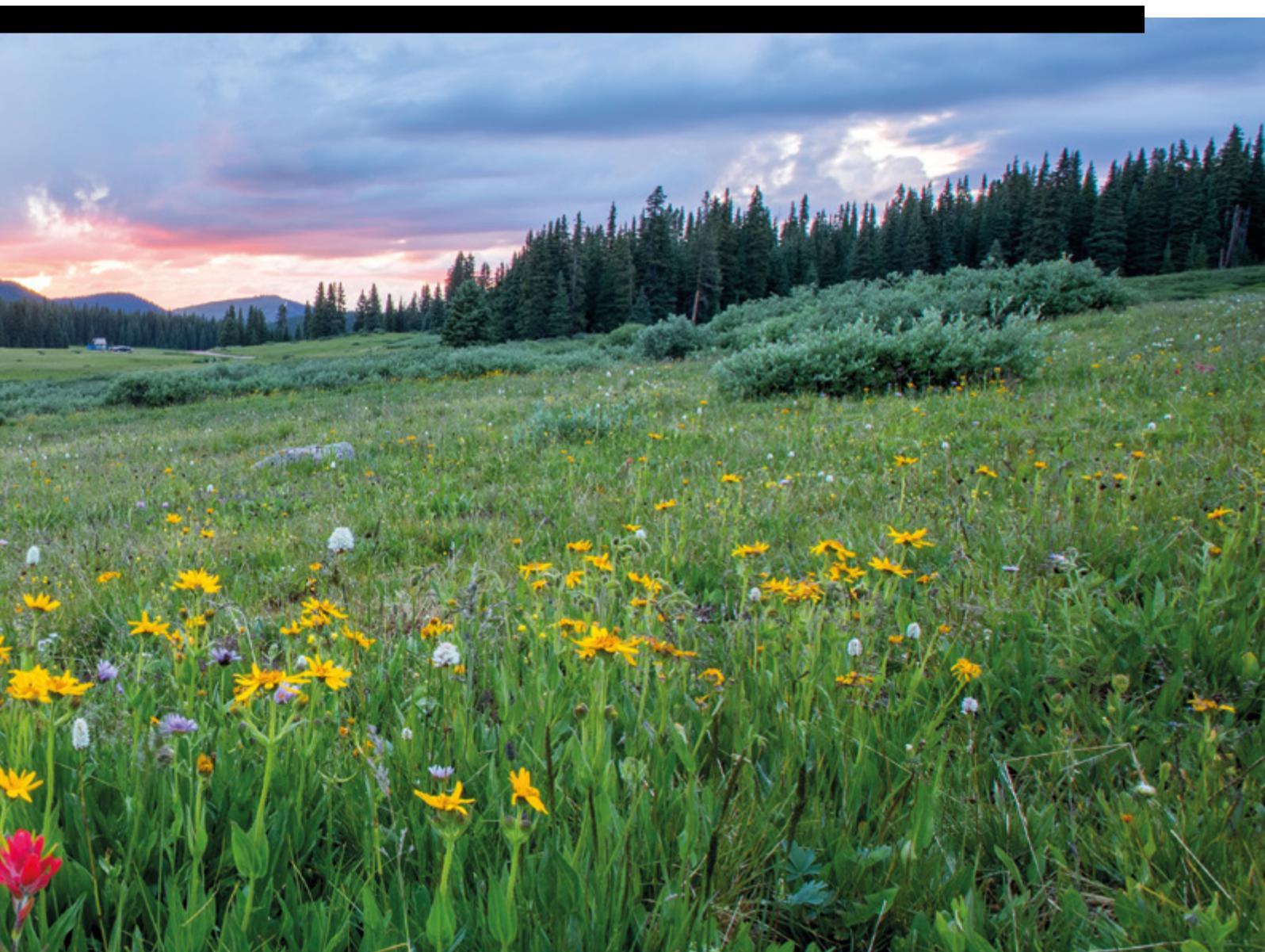


Frank Wagener
Président du Conseil d'Administration



Rapport consolidé de gestion

Les comptes consolidés clôturés au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standards), tels qu'approuvés par l'Union Européenne.



1. Situation consolidée de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

1.1. Résultat consolidé de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

Le résultat net consolidé 2021 enregistre une baisse de 58 % par rapport à l'exercice 2020 pour atteindre 21,2 millions EUR. Le résultat brut courant atteint 55,3 millions EUR, en diminution de 17 % par rapport à l'exercice antérieur.

La marge d'intérêts et les revenus de transformation sont en léger recul par rapport à l'exercice précédent. La marge d'intérêts reste impactée par la faiblesse des taux d'intérêt qui sont toujours négatifs à court terme, le taux d'intérêt de la facilité de dépôt auprès de la Banque Centrale du Luxembourg est actuellement à -0,50 %. Supportés principalement par la hausse des actifs administrés de la clientèle, les résultats de commissions liées aux métiers de gestion, d'administration et d'intermédiation d'actifs ont connus une diminution de 2 % par rapport à 2020.

L'augmentation des frais de personnel reflète principalement la croissance des effectifs moyens par rapport à l'exercice précédent, une provision pour les comptes CET et une augmentation pour les provisions de Bonus. L'augmentation des frais administratifs est liée à la hausse des frais de support refacturés par la maison-mère et de certaines dépenses liées au projet de migration vers la nouvelle plateforme comptable.

Le cost-to-income ratio reste à un niveau de 62 % et permet d'atteindre un rendement sur fonds propres de 7 %. Le total bilantaire atteint 3,7 milliards EUR avec un niveau de solvabilité très solide depuis des années. En tenant compte du résultat audité et des dividendes à distribuer le ratio CET1 consolidé s'élève à 36,6 % au 31 décembre 2021, largement supérieur aux exigences légales.

Les effectifs de la Banque et de ses filiales se montent à 391 collaborateurs au 31 décembre 2021.

1.2. Principaux risques auxquels est exposé le Pôle luxembourgeois

L'exposition aux risques est décrite dans la Note 6 des états financiers pour l'exercice clos au 31 décembre 2021. De par ses activités, le Pôle luxembourgeois est exposé à un certain nombre de risques.

Les principaux risques sont les suivants :

- les risques de marché, essentiellement liés aux activités d'investissement dans des portefeuilles titres (actions, obligations) et à l'activité de transformation de taux d'intérêt (ALM) ;
- le risque de liquidité résultant des différences d'échéance entre les financements (généralement à court terme) et leurs emplois ;
- le risque de contrepartie lié à l'activité de crédit (risque qui est fortement limité par l'utilisation de garanties sous forme de portefeuilles titres) et aux opérations d'intermédiation en dérivés ;
- les risques liés à l'activité de gestion de fortune (risque de recours de clients dont le mandat n'aurait pas été respecté, risque commercial de pertes de clients mécontents et risques de réputation qui y sont liés) ;
- le risque opérationnel issu de ses activités, entre autres, bancaires (erreur dans l'exécution d'ordres, fraude, cybercrime...), de banque dépositaire (pertes d'actifs) ou de gestionnaire (non-respect des contraintes).

1.3. Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement du Groupe

De manière générale, la croissance et la rentabilité du Groupe sont influencées par l'évolution des capitaux de la clientèle et des marchés boursiers, l'environnement macroéconomique et réglementaire.

1.4. Politique en matière d'utilisation d'instruments financiers

Les dérivés sont utilisés comme suit pour compte propre :

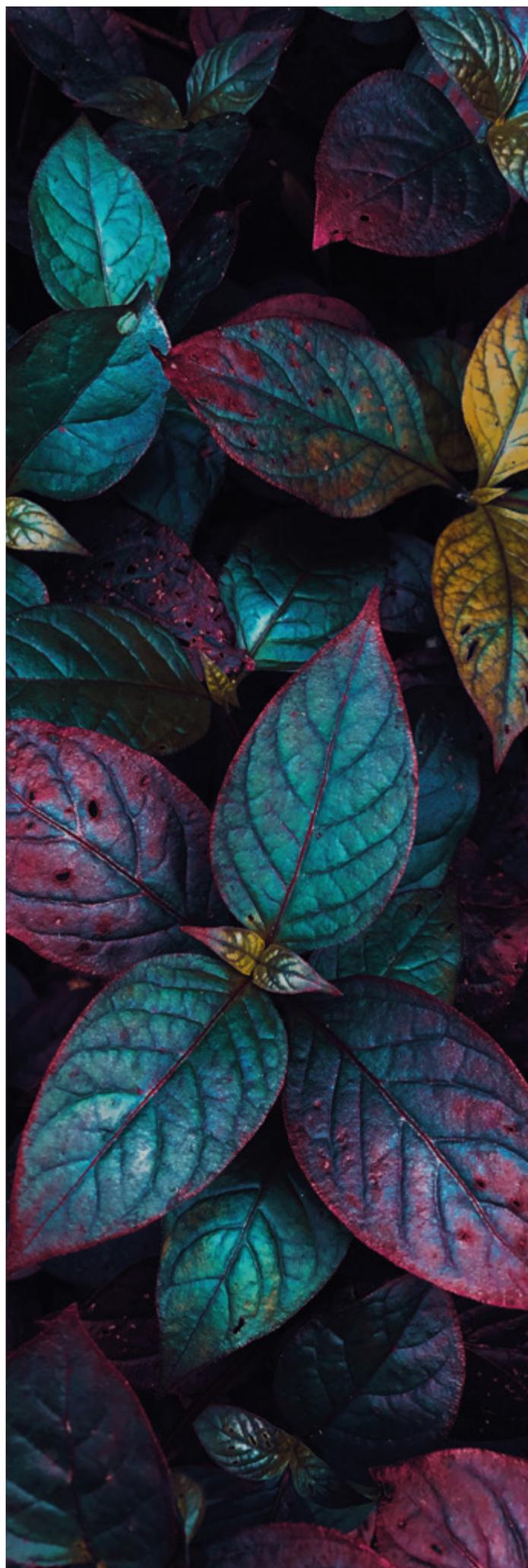
- Dans le cadre de la gestion ALM (asset and liability management), des dérivés de taux (principalement des futures et des interest rate swaps) sont utilisés afin de réaliser des couvertures du risque de taux à long terme du Groupe ;
- Des dérivés de taux de type interest rate swaps sont utilisés de manière globale, dans une optique de macro-hedge mais aussi pour couvrir position par position un portefeuille d'obligations souveraines et covered bonds, dans une optique de micro-hedge. Cet emploi de dérivés est supervisé par le comité Almac (Assets and Liabilities Management Committee) ;
- De même, la trésorerie de la Banque (risque de taux < 2 ans) fait usage de dérivés de taux et de swaps de trésorerie pour gérer le risque de taux et la trésorerie ;
- La gestion de la position de change implique également l'usage de produits dérivés (contrats de change à terme et swaps de change) afin de couvrir les engagements vis-à-vis de la clientèle ainsi que le financement des filiales dans la devise correspondant à leurs activités ;
- La Banque a également une activité d'intermédiation pour sa clientèle.

1.5. Activités en matière de recherche et de développement

Le Groupe poursuit ses activités en matière de recherche et de développement au travers de la mise en œuvre progressive de son programme de transformation des applications opérationnelles et de support. La Banque et ses filiales n'ont pas eu de nouveaux projets d'activation de frais de développement en 2021.

1.6. Actions propres

La Banque et ses filiales n'ont pas acquis d'actions propres pendant l'exercice.



2. Évolution des comptes sociaux des entités du Pôle luxembourgeois

2.1. Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (« BDPL ») est l'entité faitière et consolidante du Pôle luxembourgeois du Groupe Degroof Petercam. Le total bilantaire atteint 3,7 milliards EUR avec un niveau de solvabilité très solide depuis des années. En tenant compte du résultat audité et des dividendes à distribuer, le ratio CET1 statutaire s'élève à 33,60 % au 31 décembre 2021, largement supérieur aux exigences légales. BDPL clôture l'exercice 2021 avec un bénéfice net de 42,8 millions EUR (35,0 millions EUR en 2020). Le bénéfice social comprend la remontée de dividendes des sociétés DPAS pour un montant de 42,8 millions EUR (15,0 millions EUR en 2020) et Immobilière Cristal Luxembourg S.A pour un montant de 5,5 millions EUR (0 EUR 2020). Le produit net bancaire est en hausse de 23,4 % par rapport à l'exercice 2020. Le cost-to-income ratio reste à un niveau très satisfaisant (67,2 %) et permet d'atteindre un rendement sur fonds propres de 15,2 %.

Les effectifs de la Banque s'élèvent à 273 collaborateurs au 31 décembre 2021 légèrement en hausse par rapport au 31 décembre 2020 (263 personnes).

Nous proposons à l'Assemblée Générale d'affecter le bénéfice social de l'exercice de la façon suivante :

Bénéfice social net de l'exercice	42.859.301
Bénéfice reporté du 31 décembre 2020	207.444.706
Affectation aux autres réserves	-
Affectation à la réserve indisponible	-622.583
Affectation à la réserve impôts sur fortune 2022	- 7.550.000
Paiement d'un dividende de 81,08 euros par action	-59.999.200
Bénéfice à répartir	182.132.224
Solde au report à nouveau	182.132.224

2.2. Degroof Petercam Asset Services S.A. (« DPAS »)

DPAS, filiale détenue à 100 % par Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (BDPL), est issue de la fusion intervenue en 2016 de Degroof Gestion Institutionnelle – Luxembourg S.A. avec Petercam Institutional Asset Management S.A.. Agréée en tant que société de gestion d'OPCVM selon le chapitre 15 de la loi du 17 décembre 2010 et gestionnaire de fonds d'investissement alternatifs, DPAS preste ses services liés aux OPC du groupe Degroof Petercam ainsi qu'à des initiateurs tiers, grâce aux services intégrés UCITS/AIFM ainsi qu'une offre spécifique de Currency Hedging, Asset Management ou encore de Risk Management.

Avec un total bilantaire de 122,3 millions EUR et des fonds propres de 44,0 millions EUR au 31 décembre 2021 en y incluant le résultat au 31 décembre 2021, DPAS clôture l'exercice 2021 avec un bénéfice net de 24,0 millions EUR affichant une diminution de 14 % par rapport au résultat net de l'exercice 2020 (27,8 millions EUR).

Les actifs sous gestion ou administration de DPAS affichent un total de 59,6 milliards EUR au 31 décembre 2021, soit une progression de 15 % par rapport à fin 2020. Les actifs gérés pour des initiateurs tiers sont stables pour atteindre 11,5 milliards EUR représentant 19 % des encours totaux. Les actifs des OPC Groupe pour lesquels DPAS agit en qualité de société de gestion, AIFM ou Agent Administratif atteignent 48,1 milliards EUR fin 2021.

A fin décembre 2021, DPAS emploie un total de 116 personnes à Luxembourg.

2.3. Degroof Petercam Insurance Broker S.A. (« DPIB »)

DPIB est une filiale à 100 % de BDPL et a pour objet le courtage en assurances par l'intermédiaire de personnes physiques dûment agréées, conformément aux dispositions de la loi modifiée du 7 décembre 2015 sur le secteur des assurances.



Avec un total bilantaire de 1,05 millions EUR et des fonds propres de 0,84 millions EUR au 31 décembre 2021, DPIB clôture l'exercice 2021 avec un bénéfice de 126.052 EUR contre une perte de 87 EUR pour l'exercice 2020. Fin 2021, la société emploie 2 personnes.

2.4. Immobilière Cristal Luxembourg S.A. (« ICL »)

ICL est une filiale à 100 % de BDPL et a pour principal objet la gestion et la mise en valeur de son propre patrimoine immobilier.

Avec un total bilantaire de 102,1 millions EUR (104,2 millions EUR en 2020) et des fonds propres de 100,2 millions EUR au 31 décembre 2021 (103,3 millions EUR en 2020), ICL clôture l'exercice 2021 avec un bénéfice net de 2,4 millions EUR (2,6 millions EUR en 2020).

Les revenus de ICL proviennent majoritairement des loyers perçus des locataires de l'immeuble situé rue Eugène Ruppert à Luxembourg.

En 2021, ICL n'a pas occupé de personnel.

2.5. Autres participations

A l'exception de Promotion Partners S.A., filiale de la Banque, dont un projet de promotion immobilière en cours de finalisation au Grand-Duché de Luxembourg, les autres filiales consolidées sont des sociétés n'ayant pas de personnel et pas d'activités opérationnelles au 31 décembre 2021. Elles n'appellent pas de commentaires particuliers.

3. Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif postérieur à la clôture pouvant avoir un impact sur les états financiers de la Banque et de ses filiales n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date de ce rapport.



4. Déclaration relative à la crise sanitaire liée à la pandémie au coronavirus (COVID-19)

Face à la crise sanitaire sans précédent liée à la pandémie du coronavirus (COVID-19) et ses répercussions économiques, sociales et financières, BDPL et ses filiales ont dû faire face à une moindre disponibilité des ressources ainsi qu'à une restriction des accès aux locaux. En conséquence, BDPL et ses filiales ont déployées avec succès et ont continué à appliquer le plan d'urgence et de poursuite de l'activité (BCP) pour limiter les effets de la crise et assurer la continuité des activités. Un comité de crise regroupant les différentes entités luxembourgeoises du groupe Degroof Petercam a permis d'anticiper et de gérer au mieux les différentes étapes de la crise tout au long de l'année.

Nos résultats financiers de l'exercice reflètent bien la bonne dynamique commerciale, la discipline sur les coûts et la maîtrise des risques. Les impacts liés au COVID-19 ont été intégrés dans les estimations comptables de l'exercice lors de l'élaboration des comptes annuels et la situation ne remet pas en cause la continuité d'exploitation de la Banque et de ses filiales.

5. Déclaration relative à la situation en Ukraine

La situation que l'Europe connaît depuis la fin du mois de février avec les événements et la crise en Ukraine a profondément impacté l'environnement géopolitique mondial.

Depuis le début des hostilités, l'économie internationale est fortement impactée, les marchés financiers traversent une période d'instabilité et les bourses enregistrent des variations spectaculaires suite à ces circonstances exceptionnelles. Cette crise s'accompagne par ailleurs d'un choc énergétique de forte ampleur. L'évolution des prix de l'énergie entraîne un effet d'inflation généralisé, qui n'avait plus été observé depuis des décennies, qui devient l'attention et la priorité des politiques monétaires des banques centrales.

Bruno Houdmont

Administrateur-délégué

Hormis le manque de visibilité actuel et les variations de marché pouvant impacter la valorisation et le rendement des portefeuilles-titres, la banque et ses filiales n'ont pas d'exposition pour compte propre sur les pays en conflit et restent très peu exposés également sur ces pays de par leurs activités.

Le Groupe reste très attentif à la situation et continue à suivre son évolution de manière permanente afin de prendre, le cas échéant, toutes les mesures appropriées.

Frank Wagener

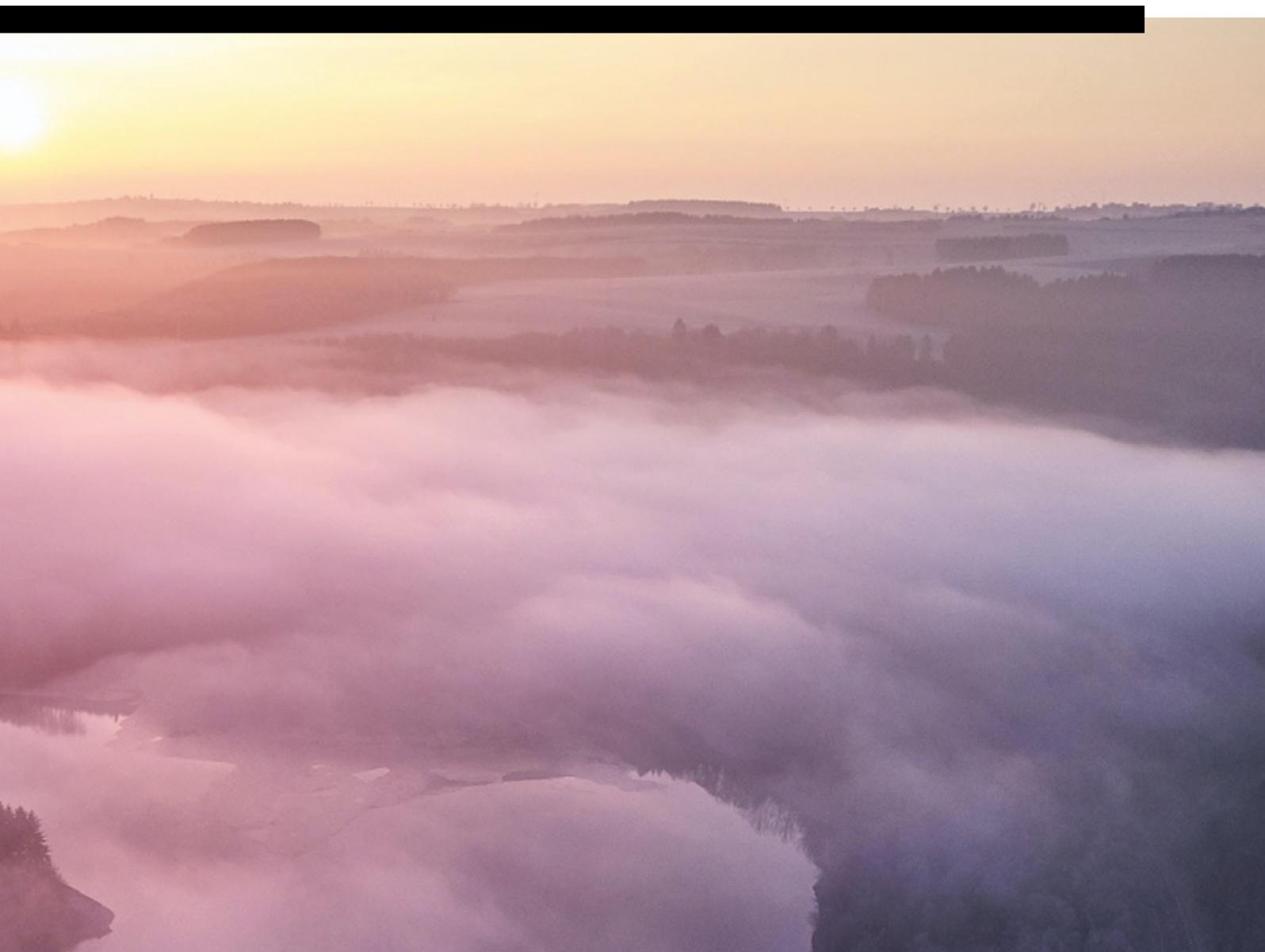
Président du Conseil d'Administration





Rapport d'audit

Au Conseil d'Administration de
Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.



Rapport sur l'audit des états financiers consolidés

Notre opinion

A notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent une image fidèle de la situation financière consolidée de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (la « Banque ») et de ses filiales (le « Groupe ») au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées par l'Union Européenne.

Ce que nous avons audité

Les états financiers consolidés du Groupe comprennent :

- l'état de la situation financière consolidé au 31 décembre 2021 ;
- les éléments du résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé pour l'exercice clos à cette date ;
- l'état de variation des capitaux propres consolidés pour l'exercice clos à cette date ;
- le tableau des flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date ; et
- les notes aux états financiers consolidés, incluant un résumé des principales méthodes comptables.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit en conformité avec le Règlement (UE) N° 537/2014, la Loi du 23 juillet 2016 relative à la profession de l'audit (la Loi du 23 juillet 2016) et les normes internationales d'audit (ISA) telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF). Les responsabilités qui nous incombent en vertu du Règlement (UE) N° 537/2014, de la Loi du 23 juillet 2016

et des normes ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Nous sommes indépendants du Groupe conformément au code international de déontologie des professionnels comptables, y compris les normes internationales d'indépendance, publié par le Comité des normes internationales d'éthique pour les comptables (le Code de l'IESBA) tel qu'adopté pour le Luxembourg par la CSSF ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Au mieux de notre connaissance et en toute bonne foi, nous confirmons que nous n'avons pas fourni de services autres que d'audit interdits tels que visés par l'Article 5(1) du Règlement (UE) N° 537/2014.

Les services fournis en plus de l'audit légal tant à la Banque qu'à sa ou ses filiales, lorsqu'applicable, pour l'exercice clos à cette date, sont mentionnés dans la Note 9.10 des états financiers consolidés.

Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers consolidés pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Question clé de l'audit

Existence et exactitude des produits de commissions

Au titre de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2021, le Groupe a généré des produits de commissions pour un montant de 373 millions EUR tels que présentés en Note 9.3 des états financiers consolidés. Ces produits sont majoritairement dérivés des services fournis par la Banque et Degroof Petercam Asset Services S.A. à leurs clients et sont le résultat d'un nombre élevé de transactions individuelles.

Nous avons porté notre attention sur l'existence et l'exactitude des produits de commissions compte tenu des éléments suivants :

- Ces éléments représentent une part significative du total des revenus du Groupe au titre de l'exercice se terminant au 31 décembre 2021 ;
- La tarification est souvent spécifique au client et le nombre de conditions dérogatoires est important ;
- Les montants en jeu pour chacune des transactions prises individuellement sont généralement peu élevés. Ainsi une erreur isolée serait difficilement détectable et non significative, mais il se pourrait qu'une erreur touchant un nombre élevé de transactions engendre un impact financier matériel.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne du Groupe y inclus les dispositions organisationnelles en lien avec les produits de commissions ainsi que les systèmes informatiques y relatifs.

Les procédures suivantes en lien avec l'environnement de contrôle interne de la Banque ont été effectuées :

- Entretiens avec la Direction et les responsables des départements ;
- Réalisation de tests de cheminement afin d'identifier et de réaliser un inventaire des contrôles pour les différents flux de commissions ;
- Inspection des rapports de contrôles (ISAE 3402) préparés et émis par un auditeur indépendant sur les activités de banque dépositaire et de gestionnaire de fonds d'investissement ;
- Inspection de contrôles réalisés par les services support de la Banque pour l'existence des avoirs clients en gestion afin de s'assurer de l'exactitude de la base de calcul ;
- Revue du respect de la séparation des tâches et des contrôles relatifs à la validation des conditions tarifaires lors de l'entrée en relation ;
- Ré-exécution sur base d'un échantillon de contrôles effectués dans le cadre des paramétrages et modifications des conditions tarifaires ;
- Ré-exécution d'un échantillon de contrôles effectués par la Banque dans le cadre des calculs de commissions.

Les procédures substantives suivantes ont été effectuées :

- Inspection des informations et pièces justificatives probantes (contrat, relevé d'opération, etc.), pour un échantillon de commissions ;
- Recalcul de certaines commissions, sur base d'échantillons et vérification que le montant obtenu suite à ce calcul est correctement enregistré en comptabilité ;
- Obtention de confirmations externes pour un échantillon de comptes clients de la Banque visant à valider que les informations présentées dans les relevés de comptes reflètent les situations exactes des avoirs de ces clients de la Banque ;
- Vérification des valeurs nettes d'inventaire servant de base de calcul pour les commissions des fonds d'investissements clients de Degroof Petercam Asset Services S.A. avec des données externes publiées ;
- Consultation du registre des réclamations de la clientèle.

Question clé de l'audit

Évaluation des prêts et créances sur la clientèle pour l'activité bancaire

Le montant des prêts et créances sur la clientèle avant dépréciation représentent 523 millions EUR au 31 décembre 2021 et correspond à 14 % du actifs consolidés. Tel que présenté en Note 8.7 des états financiers consolidés, ces prêts et créances sont principalement composés de prêts à terme collatéralisés (crédits lombard) pour un montant de 379 millions EUR, d'avances en compte courant pour 103 millions EUR ainsi que de prêts hypothécaires pour 39 millions EUR. Nous avons porté notre attention sur l'évaluation des prêts et créances sur la clientèle compte tenu des éléments suivants :

- L'évaluation des prêts et créances sur la clientèle relève du jugement de la Direction concernant les pertes de crédits attendues et dépréciations ;
- L'évaluation du risque de crédit repose sur l'identification d'indicateurs de détériorations de crédits ainsi que sur l'évaluation des garanties reçues. Cette démarche se base sur des critères tant qualitatifs que quantitatifs et incluent un certain degré de jugement.

Comment notre audit a répondu à cette question clé

Nous avons examiné le dispositif de contrôle interne y inclus les dispositions organisationnelles en lien avec prêts et créances sur la clientèle ainsi que les systèmes informatiques y relatifs.

Les procédures suivantes en lien avec l'environnement de contrôle interne de la Banque ont été effectuées :

- Inspection de la revue périodique du portefeuille de crédit ;
- Inspection du système d'identification et d'alertes en lien avec les crédits en souffrance ;
- Inspection sur base d'un échantillon de contrôles périodiques sur l'adéquation de la collatéralisation des prêts accordés ;
- Inspection d'un échantillon de contrôles portant sur les retards de paiement des échéances des prêts ;
- Inspection d'un échantillon de réconciliations entre le système comptable et le système de gestion des prêts ;
- Vérification du suivi adéquat, par le Risk Management, des risques de crédit ainsi que l'intensification de certains contrôles afin de s'adapter à la situation particulière de la pandémie ;
- Vérification du suivi adéquat des affaires en souffrance par la Direction autorisée et le comité d'audit.

Les procédures substantives suivantes ont été effectuées :

- Inspection de documents supports probants (contrats signés entre les différentes parties, évaluations basées sur des données externes lors de l'octroi du crédits, etc.) pour un échantillon de prêts accordés ;
- Appréciation, sur base d'un échantillon, du caractère raisonnable des dépréciations via la consultation des informations relatives au dossier ainsi que l'existence et l'évaluation des collatéraux ;
- Inspection du paramétrage de certaines caractéristiques d'un échantillon de crédits dans le système informatique par rapport aux informations reprises dans la documentation contractuelle signée entre les parties ;
- Vérification de l'évaluation d'un échantillon de prêts sur la clientèle parmi ceux repris dans la « watch-list » de la Banque ;
- Inspection de la méthodologie et documentation en lien avec la détermination des pertes de crédits attendues et de son application.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations présentées dans le rapport de gestion consolidé mais ne comprennent pas les états financiers consolidés et notre rapport d'audit sur ces états financiers consolidés.

Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers consolidés, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'Administration et des responsables du gouvernement d'entreprise pour les états financiers consolidés

Le Conseil d'Administration est responsable de l'établissement et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux IFRS telles qu'adoptées par l'Union Européenne, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des états financiers consolidés, c'est au Conseil d'Administration qu'il incombe d'évaluer la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de liquider le Groupe ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables du gouvernement d'entreprise de surveiller le processus d'information financière du Groupe.

Responsabilités du Réviseur d'entreprises agréé pour l'audit des états financiers consolidés

Les objectifs de notre audit sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément au Règlement (UE) N° 537/2014, à la Loi du 23 juillet 2016 et aux ISA telles qu'adoptées pour le Luxembourg par la CSSF, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du Groupe ;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le Conseil d'Administration, de même que les informations y afférentes fournies par ce dernier ;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'Administration du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du Groupe à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Cependant, des événements ou situations futurs pourraient amener le Groupe à cesser son exploitation ;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du Groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables du gouvernement d'entreprise notamment l'étendue et le calendrier prévu des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Parmi les questions communiquées aux responsables du gouvernement d'entreprise, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Le rapport de gestion consolidé est en concordance avec les états financiers consolidés et a été établi conformément aux exigences légales applicables. Nous avons été désignés en tant que Réviseur d'entreprises agréé par le Conseil d'Administration en date du 18 mars 2021 et la durée totale de notre mission sans interruption, y compris les reconductions et les renouvellements précédents, est de 3 ans.

PricewaterhouseCoopers, Société coopérative

Représentée par Cécile Liégeois

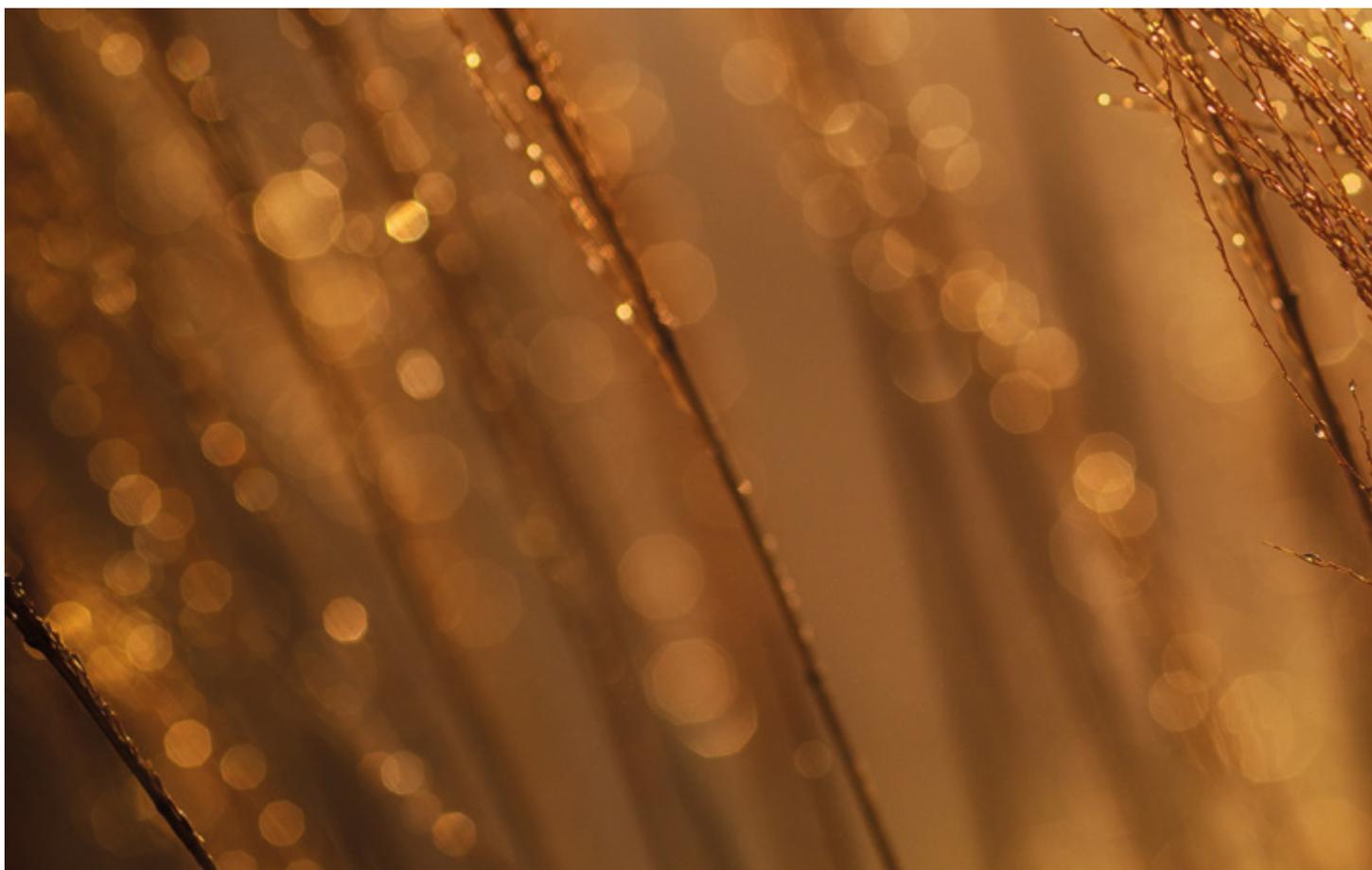
Luxembourg, le 29 avril 2022





État de la situation financière consolidé

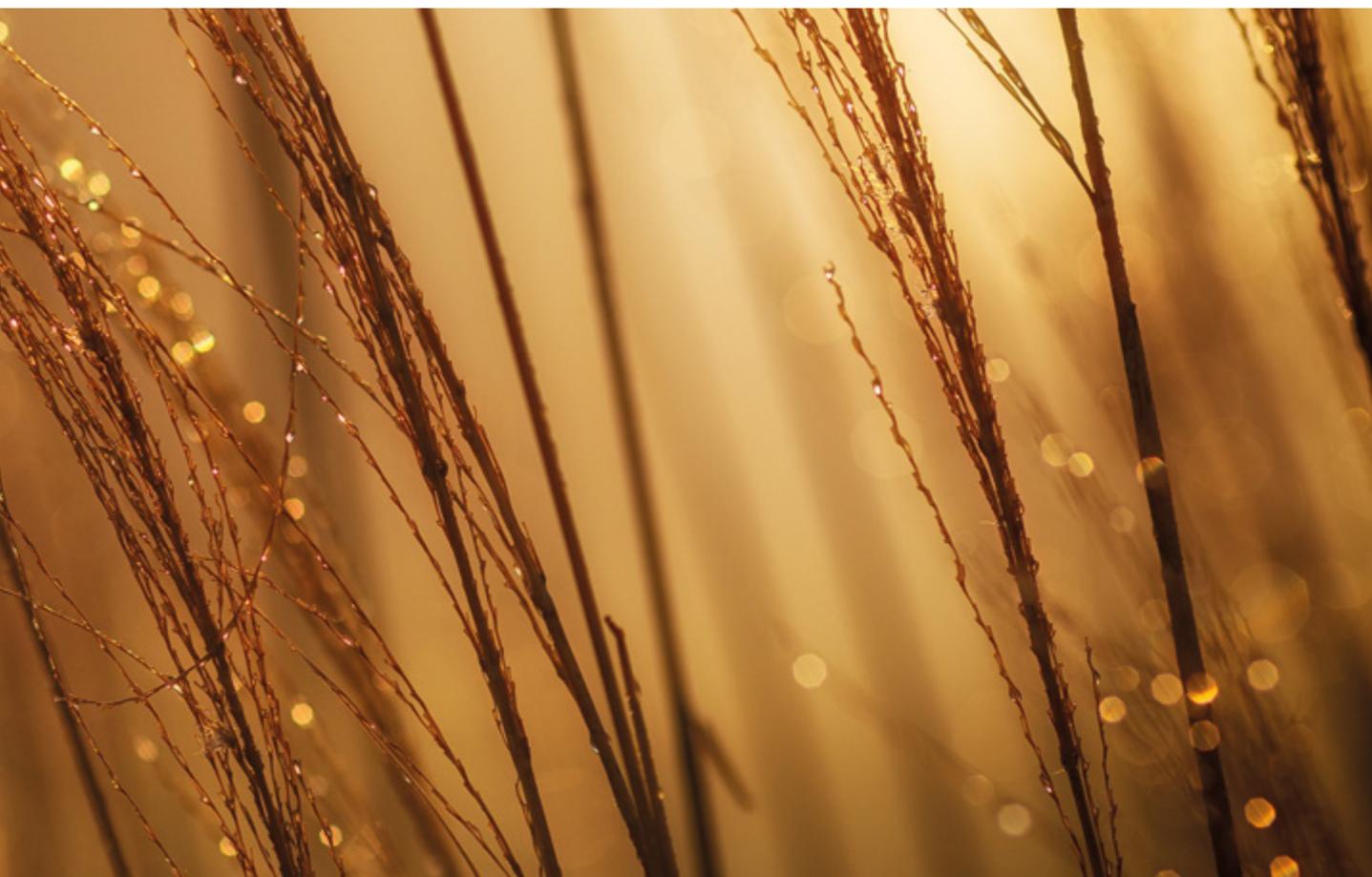




(en euros)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
ACTIFS			
Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales	8.1	1.195.084.032	679.776.464
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	8.2	46.211.098	119.211.174
Actifs financiers de couverture	8.3	7.122.802	-
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	8.4	9.541.591	6.950.844
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	8.5	494.620.325	534.652.388
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	8.6	81.452.781	126.582.324
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	8.7	515.965.558	519.610.678
Instruments de dette évalués au coût amorti	8.8	1.176.980.054	993.559.636
Immobilisations corporelles	8.9	35.353.367	37.368.281
Immobilisations incorporelles	8.10	9.553.399	11.480.080
Participations dans les entreprises mises en équivalence	8.11	2.323.017	1.786.686
Autres actifs	8.12	97.078.347	89.296.264
TOTAL DES ACTIFS		3.671.286.371	3.120.274.819

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



	Notes	31.12.2021	31.12.2020
(en euros)			
PASSIFS			
Dettes			
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	8.13	42.899.260	118.280.157
Passifs financiers de couverture	8.14	13.513.608	31.790.688
Dépôts envers les établissements de crédit	8.15	120.090.305	59.542.684
Dépôts envers la clientèle	8.16	3.017.793.124	2.471.193.324
Provisions	8.17	1.066.343	1.196.349
Passifs d'impôts courants et différés	8.18	16.292.003	12.349.427
Autres passifs	8.19	112.180.654	98.661.211
TOTAL DES DETTES		3.323.835.297	2.793.013.840
CAPITAUX PROPRES			
Capital souscrit	8.20	37.000.000	37.000.000
Primes d'émission	8.20	40.356.000	40.356.000
Réserves et report à nouveau	8.20	248.400.904	198.410.362
Autres éléments du résultat global cumulés	8.20	513.567	1.504.075
Résultat de l'exercice, part du groupe <i>Acompte sur dividendes</i>	8.20	21.180.603	49.990.542
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES		347.451.074	327.260.979
TOTAL DES PASSIFS		3.671.286.371	3.120.274.819

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



Éléments du résultat net et des autres éléments du résultat global consolidé



		(en euros)	
	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Produits d'intérêts	9.1	60.661.936	63.228.787
Charges d'intérêts	9.1	-52.355.355	-50.198.408
Produits de dividendes	9.2	1.670.127	304.273
Commissions perçues	9.3	372.549.732	341.340.275
Commissions versées	9.3	-263.217.407	-230.232.883
Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction	9.4	14.529.812	9.569.857
Résultat net sur les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9.5	2.364.541	2.008.685
Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9.6	-425.472	-89.856
Résultat net résultant de la comptabilité de couverture	9.7	487.747	-213.786
Autres résultats opérationnels nets	9.8	-9.981.021	6.447.950
Produit net		126.284.640	142.164.894
Frais de personnel	9.9	-45.990.290	-42.260.915
Frais généraux et administratifs	9.10	-42.283.668	-30.824.557
Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles	9.11	-5.995.396	-6.433.898
Provisions	9.12	90.367	-1.460.631
Dépréciations nettes sur actifs	9.13	-139.441	1.078.126
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence		536.331	-180.642
Résultat avant impôts		32.502.543	62.082.377
Charge d'impôts	9.14	-11.321.940	-12.091.835
Résultat de l'exercice		21.180.603	49.990.542
RESULTAT DE L'EXERCICE, PART DU GROUPE		21.180.603	49.990.542

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



	Notes	31.12.2021	31.12.2020
		(en euros)	
Résultat de l'exercice		21.180.603	49.990.542
<i>Eléments susceptibles d'être reclassés ultérieurement en résultat net</i>			
Réévaluation à la juste valeur - Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	9.15	-990.508	1.204.266
Total des autres éléments du résultat global		-990.508	1.204.266
RESULTAT GLOBAL TOTAL		20.190.095	51.194.808
RESULTAT GLOBAL, PART DU GROUPE		20.190.095	51.194.808

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



État de variations des capitaux propres consolidés





	Capital	Primes d'émission	Réserves et report à nouveau	Réserves de réévaluation	Écarts de conversion
Solde au 31.12.2019	37.000.000	40.356.000	183.079.618	299.809	-
Affectation du résultat précédent	-	-	15.340.459	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	1.204.266	-
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Autres variations ¹	-	-	-9.715	-	-
Solde au 31.12.2020	37.000.000	40.356.000	198.410.362	1.504.075	-
Affectation du résultat précédent	-	-	49.990.542	-	-
Résultat net de l'exercice	-	-	-	-	-
Écarts de conversion	-	-	-	-	-
Réévaluation à la juste valeur	-	-	-	-990.508	-
Acompte sur dividendes	-	-	-	-	-
Autres variations ¹	-	-	-	-	-
Solde au 31.12.2021	37.000.000	40.356.000	248.400.904	513.567	-

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.

(1) Variations dues aux plans d'intéressement Groupe (voir note 11.2.).



(en euros)

Résultat net de l'exercice	Acompte sur dividendes	Capitaux propres : part du Groupe	Total des capitaux propres
40.352.459	-25.012.000	276.075.886	276.075.886
-40.352.459	25.012.000	-	-
49.990.542	-	49.990.542	49.990.542
-	-	-	-
-	-	1.204.266	1.204.266
-	-	-	-
-	-	-9.715	-9.715
49.990.542	-	327.260.979	327.260.979
-49.990.542	-	-	-
21.180.603	-	21.180.603	21.180.603
-	-	-	-
-	-	-990.508	-990.508
-	-	-	-
-	-	-	-
21.180.603	-	347.451.074	347.451.074



Tableau des flux de trésorerie consolidés



(en euros)

	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Bénéfice avant impôts		32.502.543	62.082.377
Éléments non monétaires inclus dans le bénéfice et autres ajustements :		5.508.139	6.987.332
Charges des rémunérations fondées sur les actions	9.9	-	-9.713
Amortissements sur immobilisations (in)corporelles	9.11	5.995.396	6.433.898
Résultat provenant des entreprises associées		-536.331	180.642
Dépréciations	9.13	139.441	-1.078.126
Dotations nettes aux provisions et autres passifs	9.12	-90.367	1.460.631
Variation des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles :		429.213.838	183.377.365
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		33.853.752	-87.162.424
Actifs financiers de couverture		-9.755.761	516.276
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat		-2.590.747	1.620.778
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global		37.243.709	-330.277.944
Prêts et créances		17.939.919	73.079.537
Instruments de dette évalués au coût amorti		-189.478.062	115.663.478
Autres actifs		-7.782.083	-17.614.191
Passifs détenus à des fins de transaction		-39.929.313	80.633.344
Passifs financiers de couverture		-9.021.469	18.576.220
Dettes envers les établissements de crédit		44.446.713	28.490.250
Dettes envers la clientèle		546.195.072	278.063.490
Provisions et autres passifs		8.092.108	21.788.551
Intérêts perçus		64.293.407	63.382.746
Dividendes perçus		1.670.127	304.273
Intérêts versés		-53.083.881	-50.263.663
Impôts payés sur le résultat		-7.115.257	-18.760.551
Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles (A)		472.988.916	247.109.879

Les notes figurant en annexe font partie intégrante des états financiers consolidés.



		(en euros)	
	Notes	31.12.2021	31.12.2020
Cession de filiales et entreprises associées		-	-
Acquisition d'immobilisations (in)corporelles	8.9/8.10	-909.704	-821.984
Vente d'immobilisations (in)corporelles		-	32.905
Flux de trésorerie nets liés aux activités d'investissement (B)		-909.704	-789.079
Dividendes payés		-	-
Flux de trésorerie nets liés aux activités de financement (C)		-	-
Effets des variations de taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		-1.746.603	963.993
Augmentation/diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C)		472.079.212	246.320.800
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		759.660.306	512.375.513
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		1.229.992.915	759.660.306
Composition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie		1.229.992.915	759.660.306
Caisse et soldes avec les banques centrales	8.1	1.195.217.825	679.876.580
Comptes à vue auprès des établissements de crédit	8.6	70.580.164	98.456.200
Prêts à terme aux établissements de crédit	8.6	-	814.931
Découverts auprès des établissements de crédit	8.15	-23.503.282	-13.770.360
Dépôts à terme auprès des établissements de crédit	8.15	-12.301.792	-5.717.045



Notes aux états financiers consolidés au 31 décembre 2021



1. Généralités

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. (anciennement « Banque Degroof Luxembourg S.A. » jusqu'au 31 mars 2016) (ci-après « la Banque ») a été constituée le 29 janvier 1987 sous forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois. Celle-ci a été introduite à la Bourse de Luxembourg le 29 novembre 1999 et ensuite retirée de la cote le 15 décembre 2005. Au 1^{er} avril 2016, les sociétés Banque Degroof Luxembourg S.A. et Petercam (Luxembourg) S.A. ont fusionné avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016 ; la nouvelle société s'appelle Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

La fusion se traduit légalement par l'absorption de l'intégralité du patrimoine de Petercam (Luxembourg) S.A. (société absorbée) par la Banque Degroof Luxembourg S.A. (société absorbante). La Banque a opté pour la méthode de la valeur comptable pour traiter cette transaction qui selon les normes IFRS constitue un regroupement d'entreprises sous contrôle commun. La différence entre le montant payé par Banque Degroof Luxembourg S.A. de 136.522.000 EUR et l'actif net en valeur comptable de Petercam (Luxembourg) S.A. représente le fonds de commerce comptabilisé en réserves pour un montant de 73.025.963 EUR. Suite à cette fusion, la Banque a également reconnu dans le cadre de l'exercice d'estimation du Purchase Price Allocation (PPA) un nouveau montant de 17.280.050 EUR suite à cette fusion correspondant à 3 nouveaux fonds de commerce.

Dans le cadre de la fusion, Petercam (Luxembourg) S.A. a cédé les titres de sa filiale Petercam Banque Privée (Suisse) S.A. à Banque Degroof Petercam S.A. le 16 février 2016 et a cédé les titres de sa filiale Petercam Institutional Asset Management (Luxembourg) S.A. à Degroof Petercam Asset Services S.A. le 18 février 2016.

L'objet de la Banque est d'exercer toutes activités bancaires et d'épargne, en particulier de recevoir tous dépôts et de faire toutes opérations de crédit, ainsi que toutes transactions quelles qu'elles soient, en matière de valeurs mobilières, de gestion de fortune, de fiducie et de

services financiers, enfin toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières permettant la réalisation de l'objet social ainsi défini.

La Banque et ses filiales (ci-après « le Pôle luxembourgeois ») sont par ailleurs intégrées dans la consolidation de Banque Degroof Petercam S.A., établie au 44, rue de l'Industrie, à 1040 Bruxelles. Le 1^{er} octobre 2015, Banque Degroof S.A. et Petercam S.A. ont fusionné ; la nouvelle entité porte le nom de Banque Degroof Petercam S.A..

Le Pôle luxembourgeois et Banque Degroof Petercam S.A. représentent « le Groupe ».

Les états financiers de la Banque sont disponibles sur son site internet : www.degroofpetercam.lu. Les états financiers de Banque Degroof Petercam S.A. sont disponibles sur son site internet : www.degroofpetercam.com.

Depuis le 9 décembre 2005, la Banque possède une succursale en Belgique, établie au 19 rue Guimard, à 1040 Bruxelles.

Depuis le 7 septembre 2018, la Banque possède un bureau de représentation au Canada, établi au 244, rue St Jacques à Montréal.

Depuis le 1^{er} octobre 2018, la branche d'activité de services d'administration de fonds d'investissement détenue par la Banque a été transférée à sa filiale Degroof Petercam Asset Services S.A..

Dans le cadre d'une stratégie de centralisation des activités et de restructuration de certaines fonctions liées à l'administration des OPC au sein du Groupe Degroof Petercam, la Banque agissant par sa succursale belge a cédé cette activité à sa filiale Degroof Petercam Asset Services S.A. avec effet à la date du 1^{er} octobre 2018.

Dans la continuité de cette stratégie au sein du groupe Degroof Petercam, la Banque Degroof Petercam S.A. a cédé à Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A., agissant par sa succursale belge, l'activité de banque dépositaire d'OPC de droit belge avec effet à la date du 10 octobre 2019.

Les états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'Administration en date du 14 avril 2022.

2. Contexte réglementaire

Les états financiers consolidés du Pôle luxembourgeois ont été préparés conformément aux normes internationales d'information financière (IFRS) ainsi que les interprétations de ces normes valables au 31 décembre 2021 et telles qu'approuvées dans l'Union Européenne.

Les principes comptables utilisés pour préparer ces états financiers consolidés au 31 décembre 2021 sont cohérents avec ceux appliqués au 31 décembre 2020 à l'exception de ceux repris dans la Note 3 « Changements dans les principes et méthodes comptables ».

Les principes comptables utilisés par le Pôle luxembourgeois sont basés sur les Normes Internationales de Reporting Financier (« IFRS ») telles qu'adoptées par l'Union européenne et applicables à cette date parmi lesquelles seules les normes suivantes ont été retenues :

- IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs ;
- IAS 10 Evènements postérieurs à la période de reporting ;
- IAS 12 Impôts sur le résultat ;
- IAS 16 Immobilisations corporelles ;
- IAS 19 Avantages du personnel ;
- IAS 20 Comptabilisation des subventions publiques et informations à fournir sur l'aide publique ;
- IAS 21 Effets des variations des cours des monnaies étrangères ;
- IAS 23 Coûts d'emprunt ;
- IAS 24 Information relative aux parties liées ;
- IAS 27 Etats financiers individuels ;
- IAS 28 Participations dans des entreprises associées et

des coentreprises ;

- IAS 32 Instruments financiers : Présentation ;
- IAS 36 Dépréciation d'actifs ;
- IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels ;
- IAS 38 Immobilisations incorporelles ;
- IFRS 9 Instruments financiers ;
- IFRS 10 Etats financiers consolidés ;
- IFRS 11 Partenariats ;
- IFRS 12 Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités ;
- IFRS 13 Evaluation de la juste valeur ;
- IFRS 15 Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients ;
- IFRS 16 Contrats de location.

Comme le Pôle Luxembourgeois n'a aucun titre de capitaux propres ni d'emprunts négocié ou en cours d'émission sur un marché public de valeurs mobilières, les normes IFRS 8 (« Segments opérationnels ») et IAS 33 (« Résultat par action ») ne sont pas appliquées conformément à leur champ d'application.

C'est également pour cette raison que le Pôle luxembourgeois ne communique pas d'informations intermédiaires au marché et par conséquent, n'a qu'une seule date de reporting, celle correspondant à sa date de clôture annuelle.

Les principes comptables et règles d'évaluation appliqués lors de la préparation des états financiers sont décrits ci-après. Ces méthodes ont été appliquées, sauf mention contraire, de façon permanente pour les exercices présentés.

3. Changements dans les principes et méthodes comptables

Les normes IFRS (nouvelles, révisées ou amendées) et interprétations IFRIC suivantes sont d'application pour la première fois sur le présent exercice :

- Modifications d'IFRS 9, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16 « Réforme des taux d'intérêt de référence- Phase 2 » ;
- Amendements à l'IFRS 16 « Allègements de loyer liés au COVID-19 ».

Les modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7 liées à la réforme des taux d'intérêt de référence (phase 2) règlent certains problèmes découlant du remplacement du taux d'intérêt de référence existant par les taux d'intérêt alternatifs et ont engendré des obligations d'information additionnelles qui sont reprises en Note 8.24 « Comptabilité de couverture - Couverture en juste valeur du risque de taux d'intérêt ».

Les principaux allègements prévus par les modifications de la phase 2 des taux IBOR sont les suivants :

- Changement de base de détermination des flux de trésorerie contractuels : la réforme permet d'ajuster le taux d'intérêt effectif de l'instrument pour refléter le changement du taux de référence plutôt que le reconnaître en tant que profit ou perte immédiat ;
- Comptabilité de couverture : la plupart des relations de couverture directement affectées par la réforme des taux d'intérêt de référence pourront se poursuivre. Cependant, cela pourrait engendrer une inefficacité supplémentaire.

Afin de gérer la transition vers les taux d'intérêt alternatifs, la Groupe a mis en place un groupe de travail afin d'analyser les principaux éléments touchés par cette réforme, notamment l'identification des contrats impactés par la transition, les modifications des contrats concernés, la mise à jour des systèmes d'information, la gestion du risque et les potentiels effets sur la comptabilité de couverture. La plupart des dérivés de couverture étant basés sur l'EURIBOR, les modifications apportées à l'IFRS 9 dans le cadre de la réforme des taux IBOR n'ont eu aucun impact majeur sur la comptabilité de couverture.

L'application des autres dispositions n'a pas d'incidence significative sur le résultat et les capitaux propres du Groupe.

Parmi les normes, amendements de normes ou interprétations publiés par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptés dans l'Union Européenne en date du 31 décembre 2021, ceux repris ci-dessous entrent en vigueur lors d'exercices comptables ultérieurs :

- Modifications diverses « Améliorations des normes IFRS (2018-2020) » ;
- Modifications d'IFRS 3 « Référence au Cadre Conceptuel » ;
- Modifications d'IAS 16 « Immobilisations corporelles - Produit antérieur à l'utilisation prévue » ;
- Modifications d'IAS 37 « Contrats déficitaires – Coûts d'exécution du contrat » ;
- Amendements à l'IFRS 16 « Allègements de loyer liés au COVID-19 au-delà du 30 juin 2021 ».

Les normes et amendements de normes ci-dessous n'ont pas encore été adoptés dans l'Union Européenne en date du 31 décembre 2021 mais le Groupe les appliquera lors de leur entrée en vigueur :

- Modifications d'IAS 1 « Classement des passifs en tant que passifs courants ou non courants » ;
- Modifications d'IAS 1 et de l'énoncé de pratiques en IFRS « Information à fournir sur les méthodes comptables » ;
- Modifications d'IAS 8 « Définition des estimations comptables » ;
- Amendements à l'IAS 12 « Impôts différés liés aux actifs et aux passifs découlant d'une transaction unique » ;
- Amendements à l'IFRS 17 « Première application d'IFRS 17 et d'IFRS 9- Informations comparatives ».

Pour les textes précités, le Groupe ne s'attend pas à des effets significatifs lors de leur application.

4. Jugements et estimations utilisés dans la préparation des états financiers consolidés

L'élaboration des états financiers consolidés conformément aux normes IFRS nécessite l'utilisation de jugements et d'estimations. Bien que la Direction du Pôle luxembourgeois pense avoir pris en considération toutes les informations disponibles pour déterminer ces opinions et estimations, la réalité peut être différente et ces différences peuvent générer des impacts sur les états financiers consolidés.

Ces estimations et jugements concernent essentiellement les sujets suivants :

- la détermination des justes valeurs des instruments financiers non cotés ;
- la classification des instruments financiers en fonction des modèles économiques définis par le Groupe pour la gestion des instruments financiers et de l'analyse des termes contractuels de l'actif financier pour déterminer s'ils respectent les critères « SPPI » ;
- la détermination d'une obligation de référence ('proxy') afin d'estimer l'impact de la variation du risque de taux sans risque sur l'instrument couvert dans une relation de couverture ;
- l'évaluation de l'efficacité de la couverture dans les relations de couverture ;
- la définition de la durée d'utilité et de la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles et corporelles ;
- l'estimation du montant recouvrable des actifs dépréciés ;
- les hypothèses utilisées pour le calcul des pertes de crédit attendues, l'utilisation de prévisions macro-économiques futures et l'évaluation des critères de dégradation significative du risque de crédit ;
- l'appréciation de l'obligation actuelle résultant d'événements du passé dans le cadre de la comptabilisation de provisions ;
- la détermination de la valeur des fonds de commerce ;
- l'appréciation de la certitude raisonnable d'exercer une option de renouvellement d'un contrat de location ou de ne pas exercer une option de résiliation d'un contrat de location ;
- la détermination du taux d'actualisation des loyers non encore versés.

Dans le contexte de la crise sanitaire du COVID-19 et internationale, une attention particulière a été apportée par la Direction sur les impacts éventuels liés à ces crises sur certains éléments significatifs de ces états financiers. En effet, des éléments prospectifs ou estimatifs peuvent entrer dans le calcul de certains postes des états financiers et être impactés par la crise sanitaire et ses événements connexes. Une attention plus forte a été apportée sur les aspects de la valorisation et de la recouvrabilité des différents portefeuilles de crédit ou actifs mais également sur le chiffre d'affaires. Sur base de son suivi, des contrôles et analyses mis en place, la Direction n'a pas identifié d'impacts majeurs sur les états financiers nécessitant une mention complémentaire dans les états financiers.

5. Résumé des principes et méthodes comptables

5.1 Principes de consolidation

Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés reprennent les états financiers de la Banque et de ses filiales. Les filiales désignent toute entreprise contrôlée par la Banque, c'est-à-dire les entités sur lesquelles la Banque détient, directement ou indirectement, le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles afin d'obtenir des avantages de ces activités.

Les filiales sont consolidées selon la méthode d'intégration globale à partir de la date de transfert du contrôle effectif à la Banque et sortent du périmètre de consolidation à la date de cessation de ce contrôle. Les états financiers de la Banque et des filiales sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires au travers de retraitements si nécessaire. Les soldes, les transactions, les produits et charges intra-groupe sont éliminés.

Les participations ne donnant pas le contrôle, présentées au sein des capitaux propres, sont présentées séparément dans le compte de résultat consolidé ainsi que dans le bilan consolidé.

Par exception à ces règles, les sociétés présentant un intérêt négligeable sont exclues du périmètre de consolidation selon les critères suivants mis en place au sein du Groupe :

- Le total bilantaire additionné de l'ensemble des sociétés non consolidées en intégration globale doit être inférieur à 0,5 % du total bilantaire consolidé du Groupe ;
- Le total des fonds propres additionné de l'ensemble des sociétés non consolidées en intégration globale doit être inférieur à 1 % du total des fonds propres consolidés du Groupe ;
- Le total des fonds propres d'une société non consolidée en intégration globale doit être inférieur individuellement à 0,5 % du total des fonds propres consolidés du Groupe ;

- Le total du résultat additionné de l'ensemble des sociétés non consolidées en intégration globale doit être inférieur à 1 % du total du résultat consolidé du Groupe ;
- Le total du résultat d'une société non consolidée en intégration globale doit être inférieur individuellement à 0,5 % du résultat consolidé du Groupe.

Partenariats

Les partenariats désignent toute entreprise dont la Banque exerce un contrôle conjoint de manière directe ou indirecte, c'est-à-dire qu'aucune décision concernant les activités pertinentes ne peut se prendre sans l'accord unanime des parties partageant le contrôle.

Si ces derniers sont supérieurs au seuil de matérialité, ils sont comptabilisés selon la méthode de mise en équivalence pour les partenariats définis comme étant des coentreprises (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur l'actif net de celles-ci) ou selon la méthode d'intégration de la quotepart d'intérêt dans les actifs et dettes, produits et charges pour les partenariats définis comme étant des entreprises communes (entreprises dans lesquelles le contrôle conjoint donne des droits sur les actifs et des obligations sur les passifs, relatifs à celles-ci), à partir de la date de détention du contrôle conjoint et ne seront plus comptabilisés de la sorte à la date de cession du contrôle conjoint. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes du partenariat sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

Entreprises associées

Les entreprises associées désignent toute entreprise dans laquelle la Banque exerce une influence notable, c'est-à-dire le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle sans toutefois posséder le

contrôle ou le contrôle conjoint sur ces politiques. Si ces dernières sont supérieures au seuil de matérialité, elles sont comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence à partir de la date de détention de l'influence notable et ne seront plus comptabilisées de la sorte à la date de cession de cette influence notable. Le seuil de matérialité est basé sur l'analyse de divers critères dont la part dans les fonds propres consolidés, la part dans le résultat consolidé ainsi que la part dans le total bilantaire consolidé.

Les comptes de l'entreprise associée sont établis à la même date et selon des méthodes comptables similaires, moyennant des retraitements si nécessaire, à celles de la maison mère du groupe.

5.2 Conversion des états financiers et des transactions en monnaies étrangères

Les états financiers consolidés sont établis en euros (« EUR »), monnaie fonctionnelle du Pôle luxembourgeois.

5.2.1 Conversion des transactions en monnaies étrangères

Les transactions en devises étrangères sont comptabilisées au taux de change en vigueur à la date de la transaction.

Les actifs et passifs monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultat.

Les postes non monétaires évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change à la date de clôture de l'exercice comptable. La différence de change issue de cette conversion s'impute en fonds propres ou en compte de résultat en fonction de l'affectation comptable de l'élément visé.

Les autres postes non monétaires sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable générant une différence de change qui est comptabilisée en compte de résultat.

5.3 Instruments financiers

5.3.1 Date de comptabilisation des instruments financiers

Tous les dérivés ainsi que tous les achats ou ventes de titres en vertu d'un contrat dont les modalités imposent la livraison du titre dans le délai défini généralement par la réglementation ou par une convention sur le marché concerné, sont comptabilisés à la date de transaction.

Les créances et les dépôts sont reconnus à la date de règlement.

5.3.2 Compensation

Un actif et un passif financiers sont compensés si et seulement si le Pôle luxembourgeois a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et s'il a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de régler le passif de manière simultanée.

5.3.3 Décomptabilisation des instruments financiers

Un actif financier est décomptabilisé lorsque :

- les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ; ou
- la Banque a transféré la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif financier. Si la Banque ne transfère ni ne garde substantiellement tous les risques et avantages liés à la propriété de l'actif financier, celui-ci est décomptabilisé si le contrôle de l'actif financier n'est pas conservé. Dans le cas contraire, la Banque maintient au bilan l'actif financier dans la mesure de son implication dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé si ce passif est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation précisée au contrat est annulée ou arrive à expiration.

5.3.4 Instruments financiers - Principes et méthodes (IFRS 9)

5.3.4.1 Évaluation des actifs financiers

La norme IFRS 9 énonce les dispositions en matière de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers, ainsi que de certains contrats d'achat ou de vente d'actifs non financiers. Cette norme remplace IAS 39 « Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation » depuis le 1er janvier 2018.

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier détenu à des fins de négociation de même que tous les dérivés sont classés en « Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction » tandis que tous les autres actifs financiers sont repris dans une des catégories d'évaluation suivantes :

- Coût amorti (AC) ;
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments de dettes (FVOCI) ;
- Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global pour les instruments de capitaux propres (FVOCI) ;
- Juste valeur par le biais du compte de résultat (FVTPL).

La classification d'un actif se base à la fois sur le modèle économique de gestion (« business model », ci-après « modèle économique ») des actifs financiers de la Banque et sur les caractéristiques de trésorerie contractuelle de l'actif financier, à savoir si les conditions contractuelles de l'actif financier génèrent à des dates spécifiées des flux de trésorerie qui sont uniquement des paiements de capital et d'intérêts (« SPPI test »).

Des reclassements ne se produisent que lorsque le Comité ALMAC décide de modifier le modèle économique d'un portefeuille d'actifs, suite à des changements externes ou internes. Les changements doivent être importants pour la Banque et être démontrables aux parties externes. La Banque reclasse alors tous les actifs concernés de manière prospective à compter du premier jour de la période de reporting suivante (la date de reclassement). Les périodes précédentes ne sont pas retraitées.

5.3.4.1.1 Actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction et de couverture

Les actifs ou passifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs ou passifs financiers acquis ou assumés principalement en vue d'une vente ou d'un rachat à court terme, ou faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfices à court terme.

Ces actifs ou passifs sont initialement comptabilisés à leur juste valeur (hors coûts de transactions imputés directement en compte de résultat) et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont enregistrées en compte de résultat dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction ». Les intérêts perçus ou payés sur les instruments non dérivés sont comptabilisés sous les rubriques « Produits d'intérêts » ou « Charges d'intérêts ». Les dividendes sont inclus dans la rubrique « Produits de dividendes ».

Tous les instruments financiers dérivés ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des « actifs (passifs) financiers détenus à des fins de transaction », à l'exception des dérivés de couverture qui sont classés en « Instruments financiers de couverture » (voir rubrique 5.3.4.1.6). Les dérivés sont enregistrés pour leur juste valeur à l'origine de l'opération et, ultérieurement, évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction » pour les dérivés de

négociation et dans la rubrique « Résultat net résultant de la comptabilité de couverture » pour les autres dérivés.

Les revenus à caractère d'intérêts perçus ou payés sur les instruments dérivés sont comptabilisés sous les rubriques « Produits d'intérêts » ou « Charges d'intérêts ».

La Banque a désigné certains swaps de taux d'intérêt comme éléments de couverture (voir rubrique 5.3.4.1.6).

Si la relation de couverture est résiliée et que le dérivé est toujours en cours, il est désigné comme étant détenu à des fins de transaction ou désigné dans une nouvelle relation de couverture. Une telle désignation doit toujours être approuvée par le Comité ALMAC.

5.3.4.1.2 Actifs financiers évalués au coût amorti

Un actif financier est évalué au coût amorti si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs financiers afin de collecter des flux de trésorerie contractuels ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui ne sont que des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Les actifs financiers évalués au coût amorti sont comptabilisés initialement à leur juste valeur et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif, après déduction éventuelle d'une dépréciation pour perte de valeur.

L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultat dans la rubrique « Produits d'intérêts ». Les montants des dépréciations sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur actifs ».

5.3.4.1.3 Instruments de dettes évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global.

Un instrument de dette est évalué à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global si les deux conditions suivantes sont remplies :

- l'actif financier est détenu dans un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la collecte de flux de trésorerie contractuels et la vente d'actifs financiers ; et
- les conditions contractuelles de l'actif financier donnent lieu, à des dates précises, à des flux de trésorerie qui ne sont que des paiements de principal et d'intérêts sur le principal restant dû.

Ces actifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur et, par la suite, réévalués à leur juste valeur. À l'exception des dépréciations, toutes les fluctuations de la juste valeur sont comptabilisées dans une rubrique spécifique des capitaux propres.

Lors de la réalisation de ces actifs, les résultats de réévaluation cumulés, préalablement comptabilisés en capitaux propres, sont reconnus en résultat sous la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ». Les montants des dépréciations sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur actifs ». Les revenus, pour les instruments porteurs d'intérêts positifs, comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sont inclus dans la rubrique « Produits d'intérêts ».

5.3.4.1.4 Instruments de capitaux propres évalués par le biais des autres éléments du résultat global.

Lors de la comptabilisation initiale, la Banque peut choisir irrévocablement de présenter les changements ultérieurs de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction dans les autres éléments du résultat global. Seuls les revenus de dividendes sont comptabilisés en résultat dans la rubrique « Produits de dividendes », à moins qu'ils ne représentent clairement un remboursement d'une partie du coût de l'investissement (i.e. une réduction de capital).

Les autres résultats sont comptabilisés en fonds propres en « Autres éléments du résultat global cumulés » et ne sont jamais reclassés dans le compte de résultat. Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

5.3.4.1.5 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

Tous les autres actifs financiers, soit les actifs financiers qui ne répondent pas aux critères de classification « au coût amorti » ou « à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » sont comptabilisés à la juste valeur au bilan et tous les changements de juste valeur sont comptabilisés en résultat. Ces actifs incluent les instruments dérivés.

Les variations de juste valeur des titres sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » et les intérêts sont comptabilisés sous les rubriques « Produits d'intérêts ». Les dividendes sont inclus dans la rubrique « Produits de dividendes ».

En outre, la Banque a l'option, lors de la comptabilisation initiale, de désigner irrévocablement un actif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat si cette désignation élimine ou réduit significativement une incohérence dans l'évaluation ou la comptabilisation (parfois appelée « mismatch comptable ») qui surviendrait si elle n'était pas utilisée. Cette catégorie a les mêmes règles d'évaluation que celles appliquées aux actifs évalués à la juste valeur. Les mêmes rubriques que celles définies ci-avant sont utilisées pour la reconnaissance des intérêts et dividendes. Par contre, les variations de juste

valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net sur instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultats ».

5.3.4.1.6 Comptabilité de couverture

Pour qualifier une opération pour la comptabilité de couverture et mettre en place la relation entre les instruments de couverture et les éléments couverts, il faut que les conditions suivantes soient respectées :

- la relation ne comprend que des instruments de couverture admis et des éléments couverts admis ;
- rédiger une documentation formalisée sur l'instrument de couverture et sur le sous-jacent à couvrir décrivant la relation de couverture, la stratégie et la nature du risque couvert ainsi que les modalités d'appréciation de l'efficacité de la relation ;
- démontrer qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture et que ceux-ci se contrebalancent mutuellement, en partie ou entièrement ;
- le risque de crédit n'a pas d'effet dominant sur les variations de la valeur qui résultent de ce lien économique ;
- le ratio de couverture doit rendre compte du nombre réel d'instruments de couverture utilisés pour couvrir le nombre réel d'éléments couverts.

Lorsque la Banque choisit initialement de couvrir le risque de taux d'intérêt d'un instrument de dette ou d'un crédit par un ou des swaps de taux d'intérêt, l'actif financier couvert est évalué suivant le principe de la « juste valeur de couverture » et les variations de juste valeur du risque de taux d'intérêt de cet actif couvert sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net résultant de la comptabilité de couverture » quel que soit le type d'évaluation initiale attribuée à l'instrument de dette. Tous les instruments financiers dérivés de couverture ayant une valeur de remplacement positive (négative) sont considérés comme des « actifs (passifs) financiers de couverture ». Les dérivés sont enregistrés pour leurs justes valeurs à l'origine de l'opération et, ultérieurement, évalués à leurs justes valeurs. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans la rubrique « Résultat net résultant de la comptabilité de couverture ». Les revenus à caractère d'intérêts perçus ou payés sur les instruments dérivés sont comptabilisés sous les rubriques « Produits d'intérêts » ou « Charges d'intérêts ».

5.3.4.2 Classification

5.3.4.2.1 Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres qui ne rentrent pas dans la catégorie des participations sont classés dans la catégorie « Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » sauf si la Banque a décidé de les classer irrévocablement comme « instruments de

capitaux propres évalués par le biais des autres éléments du résultat global » tel que décrit dans la rubrique

5.3.4.1.4. Un instrument de capitaux propres est défini comme tout contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans les actifs d'une entité après déduction de tous ses passifs. Un instrument financier ne répondant pas à la définition d'instrument de capitaux propres est classé en tant qu'instrument de dette.

5.3.4.2.2 Instruments de dettes

Les instruments de dette comprennent des titres de créance, des prêts, des dépôts, des créances sur (ou à) des établissements de crédit et la clientèle. L'arbre de décision qui détermine la classification et l'évaluation des instruments de dette lors de la comptabilisation initiale et à venir (processus de suivi continu et potentiel reclassement) se base sur le modèle économique de détention de l'actif et sur le test « SPPI » (Solely Payments of Principal and Interest) (concluant ou non).

A. Modèle économique

La terminologie « modèle économique ou de gestion » désigne la manière dont la Banque gère ses actifs financiers afin de générer des flux de trésorerie.

La Banque détermine le modèle économique à un niveau qui reflète la manière dont des groupes d'actifs financiers sont gérés ensemble pour atteindre un objectif économique donné. En conséquence, la Banque ne détermine pas de modèles de gestion instrument par instrument, mais à un niveau d'agrégation plus élevé. L'appréciation du modèle économique est importante pour les instruments de dettes afin de déterminer s'ils peuvent être évalués au coût amorti ou à la juste valeur par les autres éléments du résultat global.

On distingue trois types de modèles économiques :

- « Hold to collect » (ci-après « HTC ») : l'objectif est de détenir des actifs pour collecter des flux de trésorerie contractuels et les ventes sont accessoires à l'objectif du modèle. La Banque n'est cependant pas tenue de détenir tous ces actifs jusqu'à leur échéance. Les instruments de dette repris dans ce modèle sont évalués au coût amorti ;
- « Hold to collect & sell » (ci-après « HTCS ») : la collecte des flux de trésorerie contractuels et les ventes font partie intégrante de la réalisation de l'objectif du modèle économique. Ce modèle est généralement associé à plus de ventes (en fréquence et d'une valeur plus élevée) que dans le modèle HTC. Les instruments de dette repris dans ce modèle sont évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global ;
- Les autres modèles économiques comprennent les actifs financiers détenus à des fins de négociation et les actifs financiers qui ne sont pas classés dans les catégories HTC ou HTCS soit parce que la collecte des flux de trésorerie contractuels est accessoire à l'actif financier, soit parce que le test SPPI est non concluant.

B. Critère « Principal et Intérêts » (test « Solely Payments of Principal and Interests » ou test « SPPI »)

Le classement et l'évaluation des instruments de dettes dépendent aussi de l'analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'instrument (test « SPPI »).

Le test « SPPI » est satisfait si les conditions contractuelles de l'instrument de dette donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui sont uniquement des remboursements du principal et des versements d'intérêts sur le principal restant dû.

Aux fins de cette appréciation, le « principal » correspond à la juste valeur de l'instrument financier lors sa comptabilisation initiale et les « intérêts » reflètent la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé au principal restant dû pour une période de temps donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base, ainsi qu'une marge.

Pour déterminer si le test « SPPI » est satisfait, le Groupe analyse les conditions contractuelles de l'instrument afin d'évaluer s'il contient une modalité qui pourrait modifier l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels de telle sorte que cet instrument ne remplisse pas cette condition. A cet effet, le Groupe a mis en place un modèle (« check list ») permettant de vérifier si les flux de trésorerie des instruments de dettes représentent uniquement des paiements de principal et d'intérêts. Lors de cette appréciation, le Groupe considère notamment les éléments suivants :

- Événement déclencheur qui modifierait l'échéancier ou le montant des flux de trésorerie contractuels ;
- Effet de levier ;
- Remboursement anticipé ou option de prolongation ;
- Modalité qui limite la créance de la Banque aux flux de trésorerie générés par des actifs spécifiés (par exemple, des actifs sans recours ou « 'non-recourse' financial asset ») ;
- Caractéristiques qui modifient la contrepartie pour la valeur temporelle de l'argent (par exemple, révision périodique du taux d'intérêt).

5.3.5 Prêts et créances

Les prêts et créances sont des actifs financiers non dérivés avec des paiements fixés ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif. Les prêts et créances sont initialement comptabilisés à leurs justes valeurs et, ultérieurement, évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et corrigés d'éventuelles pertes de valeurs. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le coût amorti établi selon la méthode du taux d'intérêt effectif est calculé en tenant compte, des primes et des décotes ainsi que des commissions et coûts de transaction qui font partie intégrante du taux d'intérêt

effectif. L'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif est porté au compte de résultat dans la rubrique « Produits d'intérêts » ou « Charges d'intérêts ». Les montants de dépréciation sont comptabilisés en compte de résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur actifs ». Les prêts et créances regroupent principalement les prêts et créances interbancaires et ceux à la clientèle.

5.3.6 Autres passifs financiers

Les autres passifs financiers comprennent toutes les autres dettes financières subordonnées ou non (à l'exception des dérivés) qui ne sont pas classées comme détenues à des fins de transaction ou comme désignées à la juste valeur par le biais du compte de résultat. Les autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur et, par la suite, au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Les intérêts et les intérêts courus (y compris tout écart entre le montant net reçu et la valeur de remboursement) sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif en compte de résultat dans la rubrique « Charges d'intérêts ».

5.3.7 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché, sur le marché principal ou sur le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur est déterminée à partir de prix cotés sur un marché actif (cotations établies par une bourse, un courtier ou toute autre source reconnue par les investisseurs).

Lorsqu'il n'existe pas de marché ou que les prix de marché ne sont pas disponibles, des techniques de valorisation sont utilisées afin d'estimer, à la date d'évaluation, la juste valeur sur base des conditions actuelles de marché. Ces techniques font appel à un maximum de données de marché observables, à des méthodes de calcul couramment utilisées ainsi qu'à toute une série d'autres facteurs tels la valeur temps, le risque de crédit et le risque de liquidité. La juste valeur estimée par ces techniques est donc affectée par les données retenues. Les techniques d'évaluation comprennent notamment les méthodes d'actualisation des flux de trésorerie, la référence à la valeur de marché d'autres instruments comparables, les modèles de valorisation des options et d'autres modèles de valorisation appropriés. Lors de sa comptabilisation initiale, la juste valeur d'un instrument financier est le prix de la transaction (c'est-à-dire la valeur de la contrepartie versée ou reçue) à moins qu'une autre juste valeur puisse être attestée par un cours sur un marché actif pour le même instrument ou sur base d'une technique de valorisation qui repose uniquement sur des données de marché observables.

Pour déterminer la juste valeur des instruments financiers, la Banque utilise principalement les modes de valorisation suivants :

- **Marché actif**

Les instruments financiers sont évalués à la juste valeur par référence aux prix cotés sur un marché actif lorsqu'ils sont aisément et régulièrement disponibles, en tenant compte de critères tels que le volume des transactions ou les transactions récentes. Sont ainsi valorisés les titres cotés et les dérivés sur marchés organisés (futurs et options).

Pour les dérivés de gré à gré tels les swaps de taux d'intérêts, les options et les contrats de change, leur valorisation est réalisée par des modèles largement reconnus (méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, modèle Black and Scholes, ...) qui utilisent des données de marché observables.

La valorisation de ces dérivés inclut une correction pour le risque de crédit (CVA – Credit Value Adjustment ; DVA – Debit Value Adjustment). L'ajustement CVA consiste à adapter la juste valeur des dérivés afin de tenir compte de la solvabilité de la contrepartie dans la valorisation. De même, l'ajustement DVA reflète l'effet de la qualité de crédit du Groupe sur la valorisation des dérivés.

Pour les valorisations qui utilisent les cours « milieu de marché » comme base d'établissement de la juste valeur, un ajustement de cours est appliqué, par position de risque, aux positions nettes ouvertes en utilisant le cours acheteur ou le cours vendeur, selon le cas.

- **Absence de marché actif**

La plupart des dérivés sont traités sur des marchés actifs. Lorsque le prix d'une transaction dans un marché inactif ne correspond pas à la juste valeur d'autres transactions observables sur ce marché pour le même instrument ou à la valorisation avec un modèle interne fondé sur des données observables de marché, cette différence est comptabilisée directement en compte de résultat. Par contre, si cette différence (appelée communément « Day 1 profit and loss ») est générée par un modèle de valorisation dont tous les paramètres ne proviennent pas de données de marché observables, elle est soit étalée en compte de résultat sur la durée de vie de la transaction, soit différée jusqu'au moment où l'instrument est décomptabilisé. Dans tous les cas, la différence non encore reconnue est comptabilisée immédiatement en compte de résultat si les paramètres non observables à l'origine le deviennent ou si la juste valeur peut être déterminée par référence à un prix coté sur un marché actif impliquant le même instrument. Pour toutes les transactions, la méthode appropriée pour reconnaître cette différence en compte de résultat est déterminée individuellement.

- **Absence de marché actif – Instruments des capitaux propres (actions non cotées)**

En l'absence de prix de transaction récente réalisée dans des conditions normales de marché, la juste valeur des actions non cotées est estimée à partir de techniques de valorisation reconnues comme la méthode de l'actualisation des flux futurs, la méthode de l'application de multiples boursiers de sociétés comparables et la méthode patrimoniale.

La valeur comptable des instruments financiers à court

terme correspond à une approximation raisonnable de leur juste valeur.

5.3.8 Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est défini comme une composante d'un instrument composé qui inclut à la fois un instrument financier dérivé et un contrat hôte non dérivé. Cette appréciation s'applique uniquement aux passifs financiers, aux contrats non financiers et actifs financiers n'entrant pas dans le champ d'application de l'IFRS 9. Un dérivé incorporé doit être séparé du contrat hôte et comptabilisé comme un dérivé lorsque :

- les caractéristiques économiques et les risques du dérivé incorporé ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte ;
- un instrument séparé comportant les mêmes conditions que le dérivé incorporé répondrait à la définition d'un dérivé ;
- l'instrument hybride (composé) n'est pas détenu à des fins de transaction.

Ce dérivé (incorporé) est évalué à la juste valeur par le compte de résultat comme un dérivé autonome. Le contrat hôte est comptabilisé et évalué suivant les principes de la catégorie à laquelle il appartient. Pour autant que la séparation du dérivé incorporé soit autorisée (voir ci-avant), l'intégralité du contrat hybride peut être désignée comme un actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat. En revanche, s'il n'est pas possible d'évaluer séparément le dérivé incorporé, l'intégralité du contrat hybride doit être désignée comme un actif ou passif financier à la juste valeur par le biais du compte de résultat.

5.4 Contrats de location

Un contrat de location est un contrat, ou une partie d'un contrat, qui confère le droit de contrôler l'utilisation d'un actif pour une période donnée moyennant le paiement d'une contrepartie.

- **En tant que preneur en contrat de location**

Les contrats de location à l'exception certains contrats de faible valeur sont comptabilisés au bilan à la date de prise d'effet du contrat. Ce qui implique, pour le preneur, de reconnaître au bilan un actif au titre du droit d'utilisation du bien loué et un passif locatif représentatif des engagements sur la durée du contrat.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat ajustée des options de renouvellement du contrat que le preneur a la certitude raisonnable d'exercer et des options de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer. Le passif locatif est initialement évalué à la valeur actualisée du montant des loyers rémunérant le droit

d'utiliser le bien loué sur la durée du contrat de location et non encore versés à la date de prise d'effet du contrat. La valeur actualisée des loyers payés est calculée en utilisant le taux d'emprunt marginal du preneur. Ensuite, le passif locatif est évalué en majorant sa valeur comptable pour refléter les intérêts dus au titre du passif locatif (selon la méthode du taux d'intérêt effectif) et en réduisant sa valeur comptable pour prendre en compte les loyers payés.

Le passif locatif est présenté dans la rubrique « Autres passifs ».

Le coût de l'actif comptabilisé au titre droit d'utilisation comprend le montant de l'évaluation initiale du passif locatif augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance sous déduction des avantages incitatifs reçus et des coûts de remise en état. Cet actif est ensuite amorti, en général, linéairement sur la durée du contrat, et déprécié le cas échéant.

L'actif comptabilisé au titre du droit d'utilisation est inclus dans la rubrique « Immobilisations Corporelles ».

Le passif locatif et le droit d'utilisation peuvent être réévalués en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers futurs en raison de la variation d'indices.

Les paiements de loyers associés aux contrats de location considérés comme contrat à court terme ou contrat de faible valeur sont comptabilisés en charges dans la rubrique « Frais généraux et administratifs » selon la méthode linéaire sur la durée du contrat de location. Par mesure de simplification, IFRS 16 permet aux preneurs de ne pas séparer les composantes locatives des composantes non locatives et de comptabiliser les composantes locatives et les composantes non locatives qui s'y rattachent comme une seule composante de nature locative. Le Groupe n'a pas opté pour cette mesure de simplification.

- **En tant que bailleur**

Les biens loués dans le cadre d'un contrat de location simple sont maintenus à l'actif en immobilisations et amortis selon les mêmes règles d'amortissement appliquées aux actifs de nature similaire. Les revenus locatifs sont comptabilisés en résultat linéairement sur la durée du contrat de location.

5.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition (y compris les frais directement attribuables) diminué du cumul des amortissements et des éventuelles pertes de valeur.

Le Pôle luxembourgeois applique la méthode de comptabilisation des immobilisations par composants (principalement pour les immeubles) et le montant amortissable est déterminé après déduction de sa valeur résiduelle.

L'amortissement est calculé de manière linéaire en

fonction de la durée d'utilité des actifs concernés.
Les durées d'utilité retenues sont les suivantes :

NATURE DE L'IMMOBILISATION OU COMPOSANT	
	Terrain Infinie
	Gros-œuvre 40 ans
	Installations techniques 10 ans
	Installations générales 20 ans
	Parachèvements 5 à 10 ans
	Matériel informatique/ télécom 4 ans
	Matériel divers/ équipement 5 ans
	Mobilier de bureau 10 ans
	Matériel roulant 4 ans

Les terrains et les œuvres d'art ont une durée d'utilité infinie et ne sont donc pas amortis, mais peuvent faire l'objet de pertes de valeur.

A chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif corporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée.

La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations corporelles sont revues à chaque date de clôture.

5.6 Immobilisations incorporelles

Une immobilisation incorporelle est un actif non monétaire identifiable sans substance physique. Cet actif est comptabilisé initialement au coût s'il est censé produire des avantages économiques futurs et si le coût d'acquisition de cet élément peut être déterminé de manière fiable.

Les immobilisations incorporelles comprennent les logiciels acquis ou développés en interne ainsi que les fonds de commerce acquis dans le cadre d'un regroupement d'entreprises.

Les logiciels achetés sont amortis linéairement, sur une durée de 4 ans à partir du moment où ils sont utilisables. Les coûts de maintenance des logiciels sont pris en charge lorsqu'ils sont encourus. Par contre, les dépenses qui améliorent la qualité du logiciel ou qui contribuent à en prolonger sa durée d'utilité sont incorporées au coût d'acquisition initial. En ce qui concerne les logiciels générés en interne, les frais de développement sont amortis linéairement sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Les frais de recherche sont pris directement en charges quand ils sont exposés.

Les fonds de commerce sont amortis de manière linéaire sur la période pendant laquelle on s'attend à bénéficier des avantages de l'immobilisation. Cette durée d'utilité n'excède pas 20 ans.

A chaque date de clôture, s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de la valeur, un test de perte de valeur (en comparant la valeur nette comptable de l'actif et sa valeur recouvrable) est réalisé. Une perte de valeur est reconnue lorsque la valeur comptable de l'immobilisation est supérieure à sa valeur recouvrable estimée. Pour les fonds de commerce, la valeur recouvrable est estimée sur base de la variation des capitaux gérés ainsi que de leur rendement. Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeur. La durée d'utilité et la valeur résiduelle des immobilisations incorporelles sont revues à chaque date de clôture.

5.7 Autres actifs

Les autres actifs comprennent essentiellement les produits à recevoir (hors intérêts), les charges à reporter et les autres débiteurs. On y trouve également des créances sur le personnel.

5.8 Dépréciation d'actifs

Le modèle de dépréciation pour risque de crédit est fondé sur les pertes de crédit attendues (« Expected credit loss ou ECL »).

La Banque reconnaît des réductions de valeur basées sur le modèle de pertes de crédit attendues sur :

- les prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti ;
- les prêts sur la clientèle évalués au coût amorti ;
- les instruments de dette évalués au coût amorti ;
- les instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ;
- les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises.

Les pertes attendues sont une estimation, établie par pondération probabiliste, des pertes de crédit d'un instrument financier. Le calcul de ces pertes se base, entre autres, sur les paramètres suivants : la probabilité de défaut (« Probability of default » ou « PD »), la perte en cas de défaut (« Loss given default » ou « LGD »), le montant de l'exposition (comptable résiduelle) en cas de défaut (« Exposure At default » ou « EAD ») et le taux d'actualisation. Le montant des pertes de crédit attendues est calculé sur la base d'une moyenne pondérée de scénarios probabilisés. Les actifs financiers sont classés sur base de l'ampleur de la détérioration de crédit depuis leur comptabilisation initiale en trois catégories :

- stage 1 (comptabilisation initiale : performing) : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant de risques de défauts dans les 12 mois suivant la date de clôture ;
- stage 2 (hausse significative du risque de crédit : under-performing) : la dépréciation est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier ;
- stage 3 (actifs financiers en souffrance pour lesquels il existe des preuves objectives de défaillance à la date de clôture : non-performing) : la dépréciation est évaluée à la différence entre la valeur comptable de l'actif et sa valeur recouvrable attendue.

Pour apprécier la détérioration du risque de crédit, le risque de défaillance à la date de reporting est comparé

avec la comptabilisation initiale de l'actif financier. Afin de classer ses expositions de crédit, la Banque a décidé de mettre en place un modèle de notation interne évoluant sur base d'événements de crédits pour ses portefeuilles de crédit.

En ce qui concerne les instruments de dette, les ratings externes d'agence sont principalement utilisés et la Banque fait usage de l'exception relative au risque de crédit faible.

Au bilan, les corrections de valeur pour pertes liées aux actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

Pour les instruments de dette à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, la correction de valeur pour pertes ne réduit pas la valeur comptable des actifs financiers et est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global.

Pour les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises, les pertes de crédit attendues sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « Provisions ».

Les pertes de valeur sont comptabilisées en compte de résultat dans la rubrique « Dépréciations nettes sur actifs ».

5.8.1 Définition du défaut

La Banque utilise la même définition de défaut que celle utilisée pour les besoins internes de gestion du risque de crédit. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur.

Un actif financier est considéré en défaut si au moins une des deux conditions suivantes est remplie :

- La Banque considère que le paiement du débiteur est improbable (« unlikely to pay ») sans le recours à des actions telles que la réalisation du collatéral ;
- Le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.

5.8.2 Actif financier déprécié (stage 3)

Le niveau de collatéral mis en garantie n'intervient nullement dans la catégorisation des actifs financiers en stage 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions mentionnées précédemment, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en stage 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à la Banque.

Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une ECL est comptabilisée.

5.8.3 Restructurations pour cause de difficultés financières

En cas de difficultés financières de l'emprunteur, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, la Banque peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration

d'un dossier, qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt ou par un report ou un étalage de certaines échéances contractuelles.

Ces dossiers sont systématiquement classés en stage 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il sera répertorié en stage 3.

5.8.4 Dégradation significative du risque de crédit

Conformément au modèle d'ECL, la dépréciation d'un actif financier est évaluée au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument financier dès que le risque de crédit pour cet actif financier s'est dégradé de manière significative.

Cette évaluation de la dégradation significative du risque de crédit est une évaluation relative par rapport au niveau de risque qui a été estimé à la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

En ce qui concerne le portefeuille obligataire et les dépôts interbancaires, la dégradation significative du risque de crédit est évaluée essentiellement sur base de la notation externe (ou, à défaut, sur base d'une notation interne correspondante) :

- la Banque utilise l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme IFRS 9, ce qui signifie que les instruments ayant une notation « Investment grade » (faible risque de crédit) à la date de reporting sont toujours classés en stage 1 et se voient par conséquent attribuer une ECL s'élevant au montant des pertes attendues sur la durée de vie résultant du risque d'un défaut dans les 12 mois suivants la date de reporting ;
- pour les actifs financiers pour lesquels l'exception relative au risque de crédit faible ne peut être appliquée (c-à-d les actifs dont la notation est inférieure à « Investment grade »), le Groupe réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting.

Pour le portefeuille de prêts, le Groupe a développé un modèle de notation interne. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit. Elle est recalculée à chaque date de reporting individuellement, au niveau de la facilité du crédit et évolue en fonction d'événements de crédits tels que :

- une restructuration pour cause de difficultés financières (« forborne ») : un actif financier faisant l'objet d'une restructuration pour cause de difficultés financières de l'emprunteur est toujours classé en stage 2, à moins que le dossier soit considéré en défaut, auquel cas il est classé en stage 3 ;

- entrée en « Watch-list » : les dossiers repris dans cette liste sont classés en stage 2 minimum ;
- un appel de marge effectué par la Banque (crédits lombards), lorsqu'elle estime que le collatéral apporté en garantie par la contrepartie n'est plus suffisant ;
- des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours : la Banque s'est alignée sur les standards internationaux, puisqu'un transfert vers la stage 2 a lieu à partir du moment où un actif financier présente des arriérés de paiement matériels de plus de 30 jours.

Etant donné que la Banque n'acquiert jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont toujours classés en stage 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Pour les reporting à des dates ultérieures, tant qu'aucun des critères mentionnés ci-avant n'est rempli, l'actif reste en stage 1.

Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme actif ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale, cet instrument financier est classé en stage 2 et une ECL correspondant au montant des pertes attendues sur toute la durée de vie de l'instrument est comptabilisée.

Un actif financier est considéré en défaut (c'est-à-dire en stage 3) à partir du moment où il satisfait à la définition de défaut mentionnée précédemment.

Les transferts entre catégories sont symétriques, ce qui signifie qu'un instrument financier ayant migré à un moment donné vers la stage 2 ou 3 peut revenir en stage 2 ou 1 à une date de reporting ultérieure si plus aucun des critères de migration n'est rempli, à condition que les éventuelles périodes de probation, conformément aux standards réglementaires du secteur, soient respectées.

5.8.5 Gouvernance et mesure des pertes de crédit attendues (modèle ECL)

L'ECL est le résultat du produit de la probabilité de défaut (PD), de l'estimation de l'exposition au moment du défaut (EAD) et de la perte en cas de défaut (LGD).

Le calcul de l'ECL est réalisé de telle sorte qu'il reflète :

- un montant non-biaisé, pondéré à une probabilité de survenance ;
- la valeur temps de l'argent ;
- des informations sur les événements passés, les conditions actuelles et les prévisions macro-économiques futures.

La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions).

L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisée au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en stage 2 minimum.

L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la

durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en stage 1.

La Banque ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois, étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Dans le cadre de l'IFRS 9, le Groupe a développé ses propres modèles de PD et LGD afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL. Trois scénarios macro-économiques différents sont pris en considération pour le calcul de l'ECL. Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios.

Le scénario macro-économique de base est considéré comme représentant les prévisions futures les plus probables. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

Le calcul de l'ECL exige des jugements importants sur différents aspects tels que, par exemple, la situation financière de l'emprunteur et sa capacité de remboursement, la valeur du collatéral et les possibilités de récupération ou encore les prévisions macro-économiques futures : une approche la plus neutre possible est appliquée en la matière. Dans le cadre de ces jugements importants, la Banque a intégré les spécificités en lien avec la crise sanitaire et ses événements connexes.

5.8.6 Réduction de valeur

Une réduction de valeur consiste à réduire la valeur brute comptable d'un actif financier lorsqu'il n'y a plus d'attente raisonnable de recouvrement à l'égard de tout ou d'une partie de cet actif ou lorsqu'il a fait l'objet d'un abandon total ou partiel. Cette situation donne lieu à une sortie du bilan. La Banque décide d'une sortie anticipée du bilan sur base individuelle et en tenant compte de différents facteurs, comme :

- l'actif financier est déprécié en totalité ;
- la durée depuis la date de la dernière dépréciation ;
- la réalisation ou non du collatéral réalisable dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des flux contractuels et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier flux contractuel reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur.

5.9 Provisions

Une provision est comptabilisée lorsque :

- le Pôle luxembourgeois a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement du passé ;
- il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour régler l'obligation ;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Lorsque l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, la provision est comptabilisée pour sa valeur actualisée.

5.10 Impôts

• Impôts courants

Les actifs et passifs d'impôts exigibles correspondent aux montants à payer ou à recouvrer, déterminés sur base des règles et taux d'imposition en vigueur à la date de clôture des comptes, ainsi qu'aux ajustements d'impôts relatifs aux exercices précédents.

• Impôts différés

Des impôts différés sont comptabilisés dès qu'il existe une différence temporelle entre la valeur fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable. Les impôts différés sont évalués selon la méthode du report variable qui consiste à calculer, à chaque date de clôture, les latences fiscales sur base du taux d'imposition en vigueur ou qui le sera (pour autant qu'il soit connu) au moment où les différences temporelles s'inverseront.

Des impôts différés passifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles taxables à l'exception de celles :

- liées à la reconnaissance initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; ou
- associées aux investissements dans des filiales, sociétés liées et coentreprises dans la mesure où la date à laquelle la différence temporelle s'inversera peut être contrôlée et il est probable que la différence temporelle ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Des impôts différés actifs sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, les pertes fiscales reportables et crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur, sur lequel ces différences pourront être imputées, sera disponible, à moins que la différence temporelle déductible soit :

- générée par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable ; ou
- relative aux investissements dans des filiales, sociétés liées et coentreprises dans la mesure où cette différence ne s'inversera pas dans un avenir prévisible.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés en compte de résultat comme charges ou produits d'impôts, à moins qu'ils ne soient liés à des éléments enregistrés dans les capitaux propres (réévaluation à la juste valeur des actifs disponibles à la vente), auquel cas ils sont imputés sur les capitaux propres et ensuite, reconnus en compte de résultat en même temps que les plus ou moins-values réalisées.

5.11 Avantages au personnel

Dans le respect de la réglementation nationale et des pratiques du secteur, le régime en vigueur dans le Pôle luxembourgeois, en termes de régime de retraite, est celui d'une assurance de groupe, régime à cotisations définies.

Tant pour le régime à cotisations définies que pour les cas de prestations définies résiduels, le Pôle luxembourgeois verse à l'assureur les montants calculés selon le règlement, au début de chaque exercice. Ces primes sont comptabilisées en charges de l'exercice. Les résultats relatifs aux plans d'intéressement mis en place au sein du Pôle luxembourgeois sont comptabilisés en résultat avec comme contrepartie les fonds propres. Les avantages à long terme comprennent des avantages tels que ceux liés aux primes, à condition que leur règlement intégral ne soit pas attendu dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice où les membres du personnel ont rendu les services correspondants. La partie dont le paiement est attendu dans plus d'un an fait l'objet d'une provision.

5.12 Autres passifs

Les autres passifs regroupent notamment les dividendes à payer, les charges à payer (hors intérêts), les produits à reporter et les autres dettes.

5.13 Produits et charges d'intérêts

Les charges et produits d'intérêts dont le taux est positif sont comptabilisés au compte de résultat pour tous les instruments porteurs d'intérêts en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs sur la durée de vie de l'instrument financier ou, selon les cas, sur une période plus courte, afin d'obtenir la valeur comptable nette de l'instrument. Le calcul de ce taux inclut l'intégralité des commissions reçues ou payées y afférentes, les coûts de transaction et les primes ou décotes. Les coûts de transaction sont des coûts additionnels directement liés à l'acquisition, à l'émission ou à la vente d'un instrument financier.

Une fois que la valeur d'un actif financier a été diminuée suite à une perte de valeur, le produit d'intérêts continue à être comptabilisé au taux d'intérêt utilisé pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs afin de déterminer le montant recouvrable.

Les charges et produits d'intérêts sur les dérivés détenus à des fins de transaction sont présentés sous ces rubriques.

Les intérêts courus sont enregistrés au bilan dans le même compte que l'actif ou le passif financier correspondant.

5.14 Dividendes

Les dividendes sont comptabilisés lorsque le droit de l'actionnaire à percevoir le paiement est établi.

5.15 Honoraires et commissions

Le Pôle luxembourgeois reconnaît en compte de résultat des honoraires et commissions résultant de diverses prestations de services fournies à ses clients. La comptabilisation de ces honoraires et commissions est fonction de la nature de ces prestations.

Les commissions rémunérant un service sur une période donnée sont étalées, au fur et à mesure que le service est rendu ou linéairement, sur la durée de l'opération génératrice de la commission. C'est le cas des commissions de gestion, d'administration, de services financiers, de droits de garde et autres prestations de services.

En ce qui concerne les commissions liées à la réalisation d'un acte important, telles que les commissions d'intermédiation, de placement, de performance et les courtages, elles sont différées et comptabilisées en compte de résultat lors de l'exécution de cet acte.

5.16 Résultat de réévaluation ou de réalisation d'instruments financiers

Les résultats liés aux opérations à des fins de transaction comprennent tous les gains et pertes résultant des fluctuations de la juste valeur des actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction.

Les pertes et profits (non) réalisés (hors intérêts courus et dividendes) sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat sont repris dans les résultats de réévaluation afférents à ces instruments.

Les gains et pertes réalisés sur la vente ou la cession d'instruments financiers qui ne sont pas désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat ou détenus à des fins de transaction, sont enregistrés sous la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

5.17 Trésorerie et équivalents de trésorerie

La notion de trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent :

- la caisse ;
- les soldes auprès des banques centrales à l'exclusion du montant des réserves obligatoires ;
- les soldes à vue débiteurs et créditeurs des établissements de crédit hormis les vostro et les soldes qui garantissent des opérations de prises/mises en pension ou de dérivés ;
- les prêts et les dépôts des établissements de crédit dont la durée initiale est inférieure à trois mois.

Les instruments sont facilement convertibles en un montant de trésorerie et exposés à un risque négligeable de changement de valeur.

La Banque présente les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles en utilisant la méthode indirecte, suivant laquelle le résultat net est ajusté des effets des transactions autres que de la trésorerie, de tout décalage ou régularisation d'entrées ou de sorties de trésorerie opérationnelle passées ou futures liées à l'exploitation et des éléments de produits ou de charges liés aux flux de trésorerie concernant les investissements ou le financement.

Les flux d'impôts, les intérêts perçus et les intérêts payés sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles. Les dividendes perçus sont classés parmi les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les dividendes versés sont enregistrés comme flux de trésorerie des activités de financement.

6. Gestion des risques

6.1 Organisation de la gestion des risques

La stratégie en matière de gestion des risques est déterminée par le Conseil d'Administration et est en ligne avec la stratégie définie pour l'ensemble du Groupe par le Conseil d'Administration de la maison mère, Banque Degroof Petercam S.A. Le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam S.A. est responsable de son application à l'ensemble des sociétés du Groupe. Dans ce cadre, il évalue régulièrement le niveau des risques pris et effectue une révision annuelle de l'ensemble des limites de position. Le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. est responsable vis-à-vis de la maison mère et du Conseil d'Administration de l'application de cette stratégie par la mise en œuvre d'une politique en matière de gestion des risques au niveau local ainsi qu'au niveau de ses filiales. Pour mettre en œuvre sa politique de gestion des risques, le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam S.A. a délégué certaines de ses responsabilités à des comités où Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. est représentée. Les comités qui concernent Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A. sont les suivants :

- le Comité ALMAC (Asset and Liability Management Committee) est responsable pour le Groupe de la gestion du bilan et du hors bilan afin de dégager une marge financière stable et suffisante dans les limites de risques acceptables. Il gère également le risque de liquidité consolidé ;
- le Comité « Limites » est responsable pour le Groupe de l'octroi des nouvelles limites pour tout type de produit aux contreparties de types bancaires et courtiers. Il assure également la révision régulière des limites existantes.

La gestion quotidienne des risques est assurée par le département Risk Management de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.. Ceci permet de garantir

l'intégrité et l'efficacité des processus liés à la mission de gestion des risques. Le concept de gestion des risques signifie l'identification, l'évaluation, la surveillance et le contrôle/atténuation des risques.

A la demande de la Banque, la CSSF a approuvé l'exemption totale des risques pris sur le Groupe Banque Degroof Petercam S.A. dans le cadre du calcul des limites grands risques, conformément à la partie XVI, point 24 de la Circulaire 06/273 telle que modifiée. Sous le régime des nouvelles exigences prudentielles détaillées dans le règlement (UE) n°575/2013, cette exemption reste valable.

6.2 Risque de liquidité

Le risque de liquidité désigne le risque que le Groupe ne puisse pas faire face à ses engagements financiers à leur échéance à un coût raisonnable.

Ce risque est géré au niveau consolidé par le Comité ALMAC, sur une base mensuelle, tandis que la gestion quotidienne de la Banque a été déléguée au département Trésorerie de la salle des marchés, sous la supervision du département Risk Management.

Le Pôle luxembourgeois applique une stratégie prudente en matière de gestion de trésorerie. Le Pôle luxembourgeois place ses liquidités auprès de la Banque Centrale du Luxembourg et dans un portefeuille d'obligations très liquides, mobilisables à tout moment par l'intermédiaire de la vente ou mise en pension. En ce qui concerne les obligations non-souveraines, le Pôle luxembourgeois applique des critères rigoureux de sélection en termes de notation et de liquidité du titre et impose une diversification des émetteurs afin de réduire au maximum le risque de concentration. Ceci permet d'assurer la liquidité de ses portefeuilles, soit par l'intermédiaire de la vente soit via des programmes de mise en pension « bi- ou tripartites ».

Le Pôle luxembourgeois impose le maintien de réserves monétaires auprès de la Banque Centrale du Luxembourg et/ou de dépôts interbancaires auprès de certaines contreparties sélectionnées et avec une limite en montant afin de pouvoir disposer de liquidités au quotidien dans le but de faire face à d'éventuels retraits. Le montant minimal de ce coussin de liquidité cash a été fixé pour l'exercice 2021 à 150 millions EUR (en 2020 le montant minimum du coussin était de 225 millions EUR mais il se composait également de titres liquides et disponibles, cette limite a été modifiée en 2021).

Conformément à la Circulaire CSSF 09/403 qui prescrit la mise en place de tests de résistance, le département Risk Management effectue des stress tests de liquidité quotidiens concernant plusieurs scénarios. Le premier scénario reprend des hypothèses spécifiques au Pôle luxembourgeois sur tous les postes de bilan et hors-bilan ayant des impacts sur la liquidité. Le deuxième scénario consiste en une sortie soudaine et brutale des dépôts clients, étalés sur 3 mois, complété par d'autres hypothèses sur le bilan et hors-bilan. Dans ces scénarios de crise, les hypothèses prévoient que le Pôle luxembourgeois soit en mesure de générer des liquidités grâce au portefeuille de titres obligataires de haute qualité, par sa mise en repo ou la vente.

Le ratio de Liquidité LCR (Liquidity Coverage Ratio) introduit par les dispositions CRR/CRD IV se situe au 31 décembre 2021 à 218 % (au 31 décembre 2020 : 253 %) et témoigne du bon niveau de liquidité du Pôle luxembourgeois.

Une autre exigence des dispositions CRR/CRD IV est l'obligation par le Pôle luxembourgeois de suivre ses actifs grevés et non grevés. Chaque montant est la valeur médiane des données trimestrielles relatives aux douze mois précédents. Il est important de noter que la Banque n'a pas de programme d'obligations sécurisées. Ses principales sources d'actifs grevés sont liées à ses activités sur le marché du Repo et des prêts de titres, au montant de la réserve obligatoire déposé auprès de la Banque Centrale du Luxembourg et au collatéral échangé pour couvrir les expositions sur les instruments dérivés.

Les tableaux ci-dessous détaillent les actifs selon qu'ils sont grevés ou non (valeur médiane des données des 4 trimestres en EUR) :

31.12.2021	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de la Banque	167.669.567	168.339.780	3.401.133.603	n/a
Instruments de capitaux propres	-	-	11.631.156	11.651.156
Instruments de dette	113.711.957	114.382.170	1.525.512.296	1.523.413.062
Autres actifs	730.138	730.138	206.309.051	n/a

31.12.2020	Valeur comptable des actifs grevés	Juste valeur des actifs grevés	Valeur comptable des actifs non grevés	Juste valeur des actifs non grevés
Actifs de la Banque	89.374.650	89.543.420	3.104.761.083	n/a
Instruments de capitaux propres	-	-	9.261.520	9.261.520
Instruments de dette	22.464.381	22.633.151	1.367.197.350	1.367.197.350
Autres actifs	529.129	529.129	249.908.404	n/a

Les actifs grevés sont composés essentiellement du montant de « réserves obligatoires » auprès de la Banque Centrale du Luxembourg, des garanties données dans le cadre d'opérations sur dérivés OTC sous forme de cash ou d'instruments de dettes et des instruments de dettes prêtés.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la Banque n'a pas reçu de garanties.

La valeur comptable des passifs susceptibles d'entraîner des charges supplémentaires grevant les actifs ainsi que celle des actifs et garanties grevées associées sont repris dans le tableau ci-dessous (valeur médiane en EUR) :

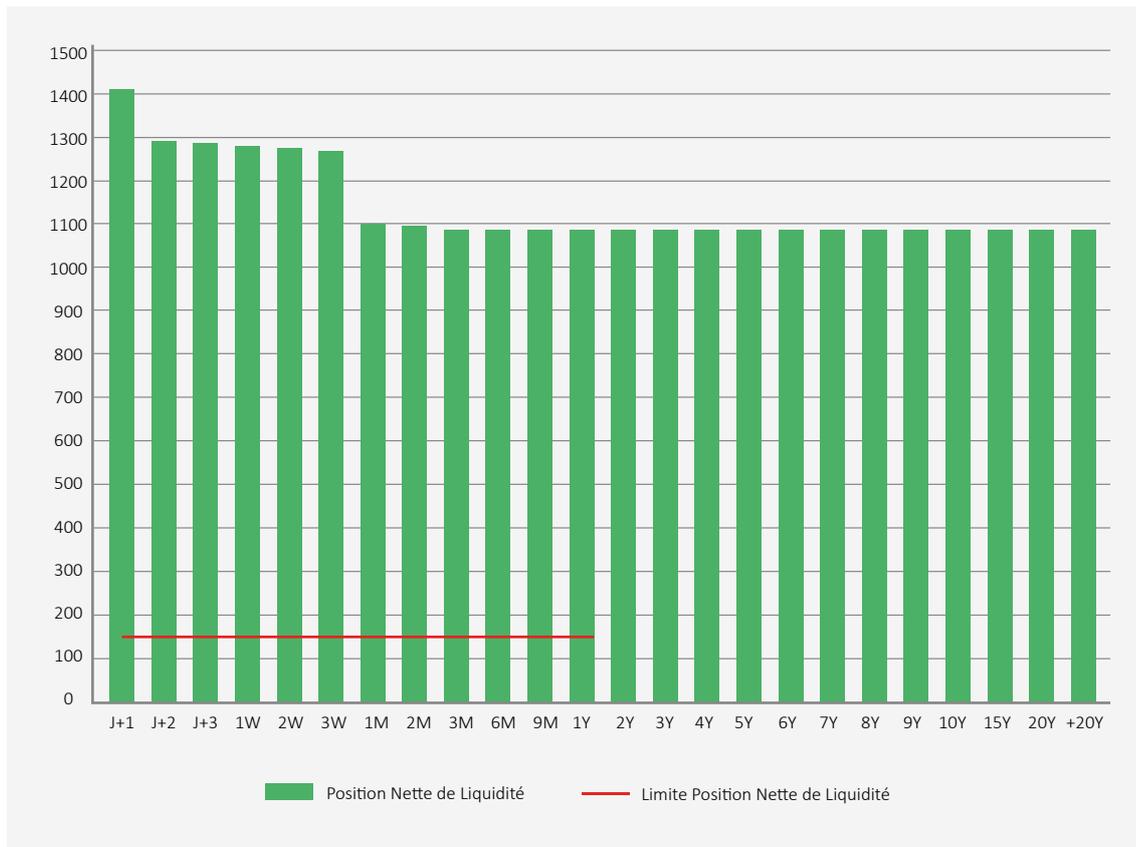
	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020
	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs grevés, garanties reçues	Passifs correspondants, passifs éventuels ou titres prêtés	Actifs grevés, garanties reçues
Valeur comptable	155.843.273	167.669.567	129.501.000	89.374.650

L'essentiel des montants ci-dessus est lié aux opérations sur dérivés.

Le risque de liquidité est suivi quotidiennement via la réalisation de stress tests de liquidité. Pour cela la Banque se base sur les éléments de liquidité du bilan et du hors bilan à date et leur applique des hypothèses de stress. Ces hypothèses ont été sélectionnées afin de refléter au mieux les effets les plus significatifs pour la Banque en terme de liquidité. Les hypothèses utilisées sont les suivantes :

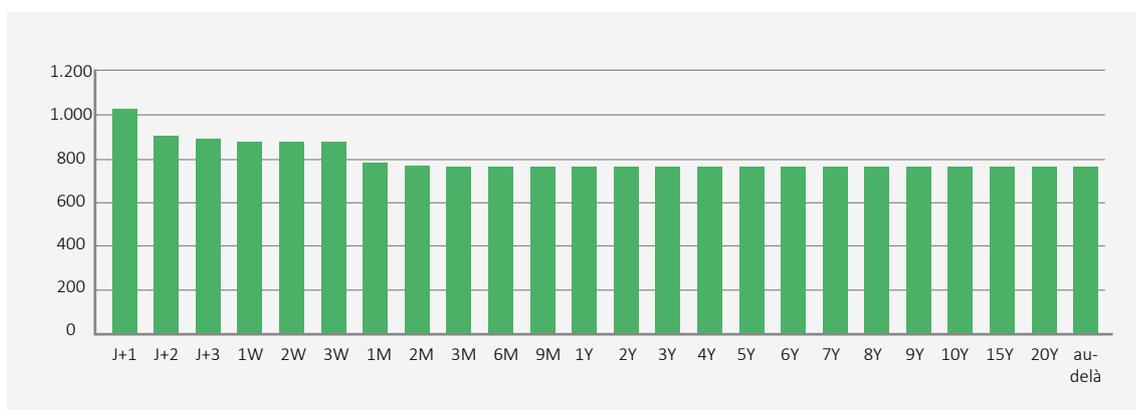
- 1) Sortie en J+1 de 15 % des comptes courants financiers (hors cash déposé par les entités du Groupe) ;
- 2) Sortie en J+2 de 35 % des comptes courants financiers (hors cash déposé par les entités du Groupe) ;
- 3) Sortie en J+2 de 20 % des comptes courants retail et corporates ;
- 4) Pas de renouvellement des dépôts des Banques et financiers ;
- 5) Renouvellement de 50 % des dépôts non financiers ;
- 6) Activation du triparty repo en J+1 avec la Banque Centrale Européenne (BCE) ;
- 7) Arrêt immédiat du bond lending pour compte propre ;
- 8) Liquidation de 50 % du portefeuille obligataire en J+2 avec décote de 15 % ;
- 9) Repo des 50 % restants du portefeuille obligataire en J+2 sans décote à échéance 1 mois, puis vente de ceux-ci avec décote de 15 % ;
- 10) Maintien d'une activité crédits en fonction des remboursements existants : 5 millions par semaine le premier mois, puis neutre en termes de flux ;
- 11) Tirage par les clients de 50 % des lignes de crédits autorisées non utilisées (10 % en J+1, 10 % à 1 semaine, 10 % à 1 mois, 10 % à 2 mois et 10 % à 3 mois) ;
- 12) Perte de 10 millions sur les premiers remboursements sur les lignes de crédits ;
- 13) Sortie de 15 millions EUR en J+1 de cash liés aux contrats CSA, puis 10 millions en J+2 et 5 millions en J+3.

Au 31 décembre 2021, les résultats de ce scénario sur les flux de trésorerie de BDPL sont les suivants (en millions d'euros) :



Les résultats du stress test montrent que malgré des hypothèses de sortie clientèle très fortes et soudaines (50 % des dépôts à vue des clients de type financiers sont retirés en 2 jours), les flux de liquidité de BDPL restent largement positifs et ce sur toutes les échéances, grâce notamment au portefeuille de titres obligataires de très bonne qualité de crédit et de liquidité, permettant de générer immédiatement des flux de liquidité positifs via repo ou vente.

Au 31 décembre 2020, les résultats de ce scénario sur les flux de trésorerie de BDPL sont les suivants (en millions EUR) :



6.3 Risque de marché

6.3.1 Politique

Les risques de marché sont les risques d'évolution défavorable des facteurs de marché (taux d'intérêt, cours des actions, cours de change,...) affectant la valeur des positions pour compte propre du Pôle luxembourgeois.

Les activités de trésorerie, de change et de trading en obligations sont suivies quotidiennement au moyen d'indicateurs tels que la Value-at-Risk (VaR), la sensibilité au taux d'intérêt, des analyses de scénarios et plus simplement, les volumes nominaux.

Ces activités se comparent à des limites fixées par le Comité de Direction dans le cadre dicté par la maison mère et se caractérisent par des encours d'importance réduite par rapport aux fonds propres.

Dans le cadre de Bâle III, le choix de la méthode de calcul s'est porté sur l'impact d'un mouvement de taux d'intérêt de 200 points de base pour le risque de taux d'intérêt et la VaR historique (indicateur mesurant la perte maximale avec un intervalle de confiance de 99 % et un horizon de un jour) pour le risque de change.

Ces indicateurs servent au calcul des fonds propres économiques pour les risques de marché de taux d'intérêt et de change.

6.3.2 Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt résulte des différences entre les échéances ou les dates de réévaluation des actifs et passifs figurant au bilan et hors bilan. Il s'agit du risque financier issu de l'impact d'une variation des taux d'intérêt sur la marge d'intérêt et sur la juste valeur des instruments de taux.

Ce risque est géré mensuellement par le Comité ALMAC sur base de la perte maximale acceptable en cas de hausse des taux de 1 %, allouée par le Comité de Direction de Banque Degroof Petercam S.A. à l'activité de transformation du Groupe et est répartie entre la société-mère à Bruxelles et la Banque à Luxembourg. Celle-ci inclut tous les postes du bilan et donc également les positions de trésorerie.

La limite définie par le Groupe pour la Banque suite à un mouvement des taux d'intérêt de 1 % est fixée à 9 millions EUR de perte maximale acceptable. Cette limite n'a pas évolué par rapport au 31 décembre 2020. Il a été décidé de suivre la VBP nette, c'est-à-dire en tenant compte de la VBP du passif, afin d'être en ligne avec la perte acceptable. La VBP ainsi que le montant de perte acceptable sont suivis quotidiennement par le Risk Management, aucun dépassement n'a été constaté en 2021.

Les tableaux ci-dessous reprennent les chiffres clés relatifs à l'exposition au risque de taux d'intérêt (en EUR, VBP et perte acceptable) : VBP en euros

2021	31.12.2021	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de taux	94.918	81.449	52.516	105.689
2020	31.12.2020	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de taux	57.906	57.100	45.520	71.352
2021	31.12.2021	Moyenne	Minimum	Maximum
Perte acceptable	6.296.458	5.057.686	2.309.245	7.368.144
2020	31.12.2020	Moyenne	Minimum	Maximum
Perte acceptable	2.852.284	2.664.059	1.177.002	4.136.212

En complément, conformément à Bâle III, un stress test compare la perte qui serait enregistrée en cas de hausse parallèle des taux de 2 % aux capitaux propres. Le résultat de ce test s'établit à 4,0 % des fonds propres utiles au 31 décembre 2021 (4,6 % en 2020).

La Banque applique le Hedge accounting.

Les instruments de couverture sont des Interest Rate Swap (IRS).

À l'initiation, la Banque documente toutes les relations de couverture. La documentation de couverture comprend l'identification de l'obligation ou du crédit, la nature du risque faisant l'objet de la couverture, l'instrument de couverture utilisé et la méthode utilisée pour évaluer l'efficacité de la couverture. La Banque évalue également sur une base continue si les instruments de couverture compensent de manière efficace les variations de la juste valeur des éléments couverts.

6.3.3 Risque de change

Il s'agit essentiellement de la couverture et de l'optimisation du risque de change généré par tous les départements de la Banque. Le trading en devises est proscrit.

Les indicateurs utilisés pour suivre le risque de change quotidien sont :

- les limites fixées en termes de nominal ;
- la VaR historique.

Le tableau ci-dessous reprend les chiffres clés relatifs à l'exposition au risque de change (position de change totale en EUR) :

		(en euros)			
2021		31.12.2021	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de change	Nominal	985.587	1.437.779	645.638	5.563.802
2020		31.12.2020	Moyenne	Minimum	Maximum
Risque de change	Nominal	1.205.114	1.176.730	592.488	5.142.910

Les limites concernant le risque de change ont été établies en valeur nominale.

Limites « overnight » en valeur absolue :

	Limite Overnight
Devises courantes (limite par devise)	2.000.000
Devises exotiques (limite par devise)	250.000
TOTAL TOUTES DEVISES CONFONDUES	3.000.000

Deux dépassements (d'une journée maximum) de la limite de position de change ont été observés durant l'exercice 2021 en août et décembre, liés à des incidents opérationnels. Ceux-ci ont fait l'objet de comptes-rendus dans l'outil de suivi des incidents opérationnels et des contrôles supplémentaires ont été implémentés. Ces incidents n'ont pas eu d'impact significatif et ont été résolus rapidement.

Par ailleurs, DPAS conserve une position résiduelle en USD de 0,6 millions en contrevaletur euros qui n'est pas reprise dans les limites de change qui encadrent les activités du département Financial Markets, cependant, cette position fait l'objet d'un suivi spécifique par le Comité ALM Luxembourg.

6.4 Risque de crédit

6.4.1 Définition

Le risque de crédit est le risque de perte suite au non-respect par une contrepartie (institutionnelle, personne morale ou privée...) de ses obligations contractuelles dans les délais impartis. Ce risque est suivi de manière régulière et continue en fonction des besoins des activités.

En ce qui concerne les limites de contrepartie, les expositions sont calculées en fonction des évolutions de la valeur de marché, à laquelle est rajouté un coefficient (« add-on ») reflétant le risque d'évolution future de celle-ci, et comparées aux limites octroyées par le Comité « Limites ».

Tel que requis par la norme IFRS 9, la Banque classe chaque actif financier (qui entre dans le champ de ladite norme) sur base de l'ampleur de l'augmentation du risque de crédit (« Significant Increase in Credit Risk » ou « SICR ») depuis la comptabilisation initiale et, partant de cette classification, calcule pour chaque actif financier, des réductions de valeur sur base d'un modèle de pertes de crédit attendues (« Expected Credit Loss », « ECL »). Lorsque les récupérations attendues sont inférieures à l'exposition de la Banque, une ECL est comptabilisée.

Le risque de crédit est classé en 3 niveaux appelés aussi « stage » (cf. Note 5.8).

Le tableau ci-dessous détaille la valeur comptable par stage aux 31 décembre 2021 et 2020 (en EUR) :

31.12.2021	Stage 1	Stage 2	Stage 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	100,00 %	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	86,45 %	11,86 %	1,69 %
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	100,00 %	-	-
Instruments de dette évalués au coût amorti	100,00 %	-	-
Passifs éventuels et engagements	96,29 %	0,43 %	3,28 %

31.12.2020	Stage 1	Stage 2	Stage 3
Prêts et créances sur les établissements de crédit	100,00 %	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	90,86 %	4,02 %	5,12 %
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	100,00 %	-	-
Instruments de dette évalués au coût amorti	100,00 %	-	-
Passifs éventuels et engagements	91,85 %	4,38 %	3,77 %

Partant du fait que la Banque n'acquiert jamais de portefeuilles d'actifs en souffrance, tous les instruments financiers sont systématiquement classés en stage 1 au moment de leur comptabilisation initiale. Dès qu'un instrument répond à au moins un des critères pour être considéré comme ayant subi une dégradation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale (voir infra), cet instrument financier est classé en stage 2. Un actif financier passe en stage 3 quand il est considéré en défaut.

6.4.2 Modèles

Les modèles permettant d'évaluer l'augmentation significative du risque de crédit utilisé dans le cadre de l'IFRS 9 sont basés sur les principes suivants :

Portefeuille obligataire et dépôts interbancaires

- En utilisant l'exception relative au risque de crédit faible autorisée par la norme comptable, les instruments ayant une notation « Investment grade » à la date de reporting sont systématiquement classés en stage 1. Pour les autres actifs financiers, la Banque réalise une évaluation de l'évolution relative du risque de crédit, en comparant la probabilité de défaut (PD) sur la durée de vie de l'instrument à la comptabilisation initiale avec la PD à la date de reporting (pour une durée de vie équivalente). Cette évaluation est réalisée individuellement au niveau de chaque exposition et à chaque date de reporting ;
- Pour les instruments non Investment grade, il y a un passage en stage 2 dès qu'au moins une des conditions suivantes est remplie : la PD est trois fois plus élevée que la PD initiale (ou deux fois si la PD initiale est supérieure à un certain niveau), hausse du spread de crédit de plus de 100 %, mesure de forborne (c'est-à-dire, restructuration d'un instrument suite à des difficultés financières de la contrepartie), un arriéré de paiement d'au moins 30 jours ;
- Un actif financier passe au stage 3 dès qu'il répond à une des conditions suivantes :
 - la Banque considère que le paiement du débiteur est improbable (« unlikely to pay ») ;
 - le débiteur présente des arriérés de paiement matériels de plus de 90 jours.
- L'actif financier est dans ce cas considéré en défaut. Cette définition de défaut est par ailleurs alignée aux standards réglementaires en vigueur actuellement dans le secteur.
- Par symétrie, un retour dans un stage plus favorable est prévu dès que plus aucune condition justifiant un stage plus défavorable n'est remplie, pour autant toutefois que les périodes de probation soient respectées.

Prêts à la clientèle

La Banque a développé un modèle de notation interne pour les prêts à la clientèle. L'évolution de cette notation interne détermine le niveau de dégradation du risque de crédit :

- Au moment de la comptabilisation initiale, toutes les expositions de crédit sont classées en stage 1 ;
- Un passage en stage 2 est réalisé dès qu'au moins un des événements de crédit suivant est signalé : une mesure de forborne et/ou une entrée en Watch list (baisse de la valeur du patrimoine de l'emprunteur, non-respect des ratios financiers pour les sociétés, non-respect de conditions contractuelles,...) et/ou un appel de marge (typiquement utilisé dans le cadre des crédits dits « lombards » pour lesquels un portefeuille-titres est donné en nantissement) lorsque la Banque estime que la garantie du crédit n'est plus suffisante, et/ou un arriéré de paiement d'au moins 30 jours est signalé ;
- Un passage en stage 3 s'effectue dès qu'au moins un des événements de crédit suivants est signalé : le paiement du débiteur est improbable (« unlikely to pay ») et/ou il existe un arriéré de paiement d'au moins 90 jours ;
- La Banque ne tient pas compte du niveau de collatéral apporté en garantie dans la catégorisation des actifs financiers en stage 3 : dès qu'un dossier répond à au moins une des deux conditions précitées, cet actif financier est considéré en défaut et est classé en stage 3, même si la valorisation des garanties reçues excède le montant dû à la Banque ;
- Par symétrie, un retour dans un stage plus favorable est prévu, dès que les conditions peuvent le justifier et pour autant que les périodes de probation soient respectées.

Calcul de l'ECL

Le modèle de calcul de l'ECL est basé sur les éléments suivants :

- la Banque ne dispose pas de modèles de PD et LGD bâlois étant donné qu'elle a opté pour l'approche standard pour les besoins prudentiels. Pour les besoins de la norme comptable de l'IFRS 9, des modèles de PD et LGD ont été développés au sein de la Banque afin de pouvoir réaliser les calculs d'ECL (voir Note 5.8.5) ;
- une estimation des pertes de crédit attendues basée sur une approche de calcul :

probabilité de défaut (PD) multipliée par la perte en cas de défaut (LGD), il s'agit donc d'une approche collective pour les instruments en stages 1 et 2 avec toutefois, pour les crédits octroyés à la clientèle, la prise en considération de la garantie (le cas échéant) sur une base individuelle (par dossier de crédit). En stage 3, l'estimation des ECL est systématiquement réalisée de manière individuelle, via la méthode de l'actualisation des cashflows ;

- cette approche PD x LGD est appliquée à chaque instrument financier et pour chaque année résiduelle. La période maximale prise en considération pour le calcul de l'ECL est la période contractuelle maximale (y compris les extensions). L'ECL sur la durée de vie représente la somme des ECL sur toute la durée de vie d'un actif financier, actualisées au taux d'intérêt effectif. Elle est utilisée pour tous les instruments financiers classés en stage 2 minimum. L'ECL à 12 mois représente la portion de l'ECL sur la durée de vie résultant d'un défaut dans les 12 mois suivant la date de reporting. Elle est utilisée pour les instruments en stage 1 ;
- les paramètres de risque (notamment PD et LGD) sont recalculés en fin de chaque année, sur base de données historiques, d'éléments actuels et prospectifs (forward-looking) ;
- le résultat est établi par pondération probabiliste, c'est-à-dire que la Banque prend en considération 3 scénarios macro-économiques différents pour le calcul de l'ECL.

Une pondération est appliquée à chacun de ces 3 scénarios. Le scénario macro-économique de référence représente les prévisions futures les plus probables selon la Banque. Ce scénario est également utilisé pour d'autres besoins internes et externes.

6.4.3 Gestion du risque de crédit

Le montant de l'exposition (EAD) au risque de crédit du Pôle luxembourgeois est représenté par la valeur comptable, nette de corrections de valeur, des actifs, des garanties émises et crédits confirmés non utilisés octroyés à ses clients.

Le montant de l'exposition du Pôle luxembourgeois au risque de crédit sur les instruments financiers dérivés est représenté par leur coût de remplacement global. Pour réduire le risque de crédit sur ces opérations, le Pôle luxembourgeois a signé des contrats CSA (Credit Support Annexes) avec une majorité de ses contreparties.

Les tableaux ci-dessous détaillent l'exposition du Pôle luxembourgeois au risque de crédit, calculée suivant la réglementation Bâle III aux 31 décembre 2021 et 2020 (en EUR) :

31.12.2021	Valeur nette exposée au risque	Valeur finale exposée au risque¹	Actifs à risques pondérés²
Total	2.533.183.644	2.234.648.228	544.915.746
Prêts et créances sur les établissements de crédit	81.452.781	81.452.781	12.170.984
Prêts et créances sur la clientèle	515.965.558	265.420.939	235.212.779
Instruments de dette	1.670.989.933	1.670.989.933	95.168.944
<i>Emetteurs publics</i>	<i>646.763.666</i>	<i>646.763.666</i>	<i>4.896.843</i>
<i>Autres émetteurs</i>	<i>1.024.226.267</i>	<i>1.024.226.267</i>	<i>90.272.101</i>
Instruments de capitaux propres	10.225.703	10.225.703	51.228.604
Passifs éventuels et engagements	140.612.064	47.046.224	57.896.505
Dérivés détenus à des fins de transaction	113.937.605	159.512.648	93.237.930

31.12.2020	Valeur nette exposée au risque	Valeur finale exposée au risque¹	Actifs à risques pondérés²
Total	2.384.061.363	2.047.823.708	455.647.814
Prêts et créances sur les établissements de crédit	126.582.324	126.582.324	25.188.520
Prêts et créances sur la clientèle	519.610.678	282.488.598	277.839.353
Instruments de dette	1.526.617.599	1.526.617.599	66.829.609
<i>Emetteurs publics</i>	<i>580.205.876</i>	<i>580.205.876</i>	-
<i>Autres émetteurs</i>	<i>946.411.723</i>	<i>946.411.723</i>	<i>66.829.609</i>
Instruments de capitaux propres	9.550.198	9.550.198	15.771.875
Passifs éventuels et engagements	92.300.502	37.531.266	36.186.923
Dérivés détenus à des fins de transaction	109.400.062	65.053.723	33.831.534

(1) La valeur finale exposée au risque prend en compte les techniques d'atténuation du risque crédit (essentiellement les garanties) ainsi que le facteur de conversion du hors bilan.
(2) Le montant des actifs à risques pondérés correspond à la valeur finale exposée au risque, multipliée par la pondération associée à la contrepartie de chaque exposition.

On peut distinguer trois catégories de crédits :

a) l'octroi de limites pour les contreparties bancaires

L'octroi de limites interbancaires est centralisé au niveau du Groupe et repose sur l'octroi et la révision de limites par le Comité « Limites » qui rassemble, sur une base mensuelle, des responsables de la société-mère à Bruxelles et de la Banque à Luxembourg.

b) l'octroi de crédits à la clientèle pour les contreparties non bancaires

La volonté de la Banque de prendre un risque de crédit est limité. Quand il s'agit de crédits aux particuliers, ceux-ci ne sont envisagés qu'à concurrence de collatéraux adéquats. Le crédit aux sociétés est réservé aux débiteurs de premier ordre.

c) le portefeuille obligataire du Pôle luxembourgeois

Le portefeuille obligataire global de la Banque a subi une refonte complète et se répartit désormais entre deux portefeuilles correspondant à deux grandes catégories. La première catégorie regroupe les obligations du secteur public, soit les émetteurs souverains, les agences gouvernementales, les obligations garanties par des états et des obligations émises par des émetteurs supranationaux. La seconde catégorie regroupe les obligations du secteur privé qui dans le cas présent est exclusivement constituée d'émissions du secteur bancaire sécurisées (covered bonds). Une limite de 800 millions EUR de notionnel a été octroyée pour cette seconde catégorie (625 millions EUR en 2020).

Le portefeuille « secteur public » s'élève au 31 décembre 2021 à 1.030,7 millions EUR (2020 : 879,7 millions EUR). Tous les émetteurs ont un rating « Investment Grade » excepté les « commercial papers » et quatre émissions régionales (émis ou garantis par des régions belges et française) qui n'ont pas de rating, il s'agit de placements privés de la part d'émetteurs qui n'émettent pas de benchmarks, ces émissions sont éligibles BCE.

La valeur de marché du portefeuille « secteur privé » constitué principalement d'obligations sécurisées s'élève au 31 décembre 2021 à 644,4 millions EUR (2020 : 648,4 millions EUR). Le rating moyen est de qualité AAA.

DPAS ne détient pas de position obligataire pour compte propre.

6.4.4 Garanties reçues dans le cadre du portefeuille de crédits à la clientèle

Les garanties reçues dans le cadre des crédits octroyés à la clientèle se répartissent de la manière suivante (en EUR) :

Nature de la garantie	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020
	Valeur d'évaluation	Pourcentage	Valeur d'évaluation	Pourcentage
Obligations	45.292.536	2,57 %	48.544.135	2,52 %
Cash	111.913.576	6,34 %	104.190.785	5,40 %
Hypothèques	180.638.643	10,23 %	191.844.912	9,95 %
Autres	363.803.622	20,61 %	516.985.029	26,82 %
Actions	431.393.441	24,44 %	428.765.018	22,24 %
Fonds	632.395.124	35,81 %	637.551.592	33,07 %
Total	1.765.436.942	100 %	1.927.881.471	100 %

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la majeure partie des garanties sont constituées de parts de fonds d'investissement et actions déposés auprès de la Banque qui représentent respectivement 60,25 % et 55,31 % du total des garanties. Les autres garanties sont principalement composées de cash et de titres déposés en dehors de la Banque.

La Banque a mis en place une méthodologie afin d'évaluer le degré de liquidité des différentes positions prises dans l'assiette du gage. Comme repris dans le tableau ci-dessous, 61,7 % (2020 : 54,45 %) du total des garanties sous forme de cash et de titres sont évalués comme très liquides avec un impact en termes de pondération dans les fonds propres de la Banque égal à 0 % (pas d'application d'haircuts).

	31.12.2021	31.12.2020
Niveau de liquidité	Pourcentage	Pourcentage
Niveau 1 : garanties très liquides	61,70 %	54,45 %
Niveau 2 : garanties moyennement liquides	16,53 %	21,90 %
Niveau 3 : garanties peu liquides	21,77 %	23,65 %
Total	100 %	100 %

En cas de défaut, la Banque exécute les garanties selon les termes contractuels.

6.4.5 Crédits en souffrance

Les crédits en souffrance et non dépréciés (pour lesquels aucune dépréciation n'a été comptabilisée) sont composés uniquement de prêts et créances accordés à la clientèle qui sont en retard de paiement. Les montants repris dans le tableau ci-dessous (en EUR) correspondent aux montants dus et non payés ; la durée est le nombre de jours depuis la première date de non-paiement :

	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020
	Crédits	Garanties ¹	Crédits	Garanties ¹
Inférieur à trois mois	29.453.677	24.222.683	23.756.221	22.423.312
De trois mois à un an	10.790.335	10.762.384	254.249	131
De un an à cinq ans	234.885	-	130.309	-
Supérieur à cinq ans	13.133	-	10.427	-
Total des crédits en défaut	40.492.030	34.985.067	24.151.206	22.423.443

Au 31 décembre 2021, 25.476.850 EUR des retards de paiement « Inférieur à trois mois » concernent des crédits à régulariser.

Tous les retards de paiement existants au 31 décembre 2020 ont été régularisés en janvier 2021. Durant le dernier exercice, aucun crédit n'a fait l'objet de moratoire dû à la crise de COVID-19.

6.4.6 Décomptabilisation (write-off)

La Banque ne procède à une décomptabilisation (un write-off) qu'au cas par cas.

Le Comité Crédits décide de ces décomptabilisations, sur une base purement individuelle (par dossier), et en tenant compte de différents facteurs :

- la réalisation ou non de la garantie dans un délai normal ;
- la probabilité de récupérer des cash-flows et l'estimation du délai de cette éventuelle récupération ;
- le nombre de jours écoulés depuis le dernier cash-flow reçu ;
- le statut du dossier et/ou du débiteur ;
- la durée (de généralement 5 ans) à partir de la date de la dernière dépréciation de la créance concernée.

Au cours du dernier exercice, la Banque n'a comptabilisé aucune sortie du bilan tandis qu'au cours de l'exercice précédent, une sortie de bilan a été enregistrée pour une valeur brute de 398.217 EUR sur une créance totalement dépréciée pour laquelle un recouvrement de tout ou partie de l'actif n'était pas raisonnablement possible.

(1) Le montant des garanties reçues est limité au montant des crédits couverts. Les garanties reprennent les liquidités, les titres et les hypothèques.

6.4.7 Restructuration pour cause de difficultés financières (forbearance)

En cas de difficultés financières de la contrepartie, et afin de maximiser les possibilités d'une récupération, la Banque peut, dans certains cas spécifiques et sous certaines conditions, accepter une restructuration d'un instrument financier, ce qui se matérialise généralement par un rallongement de la durée résiduelle du prêt/de l'obligation ou par un report ou un étalage de certaines échéances contractuelles sans perte pour la Banque.

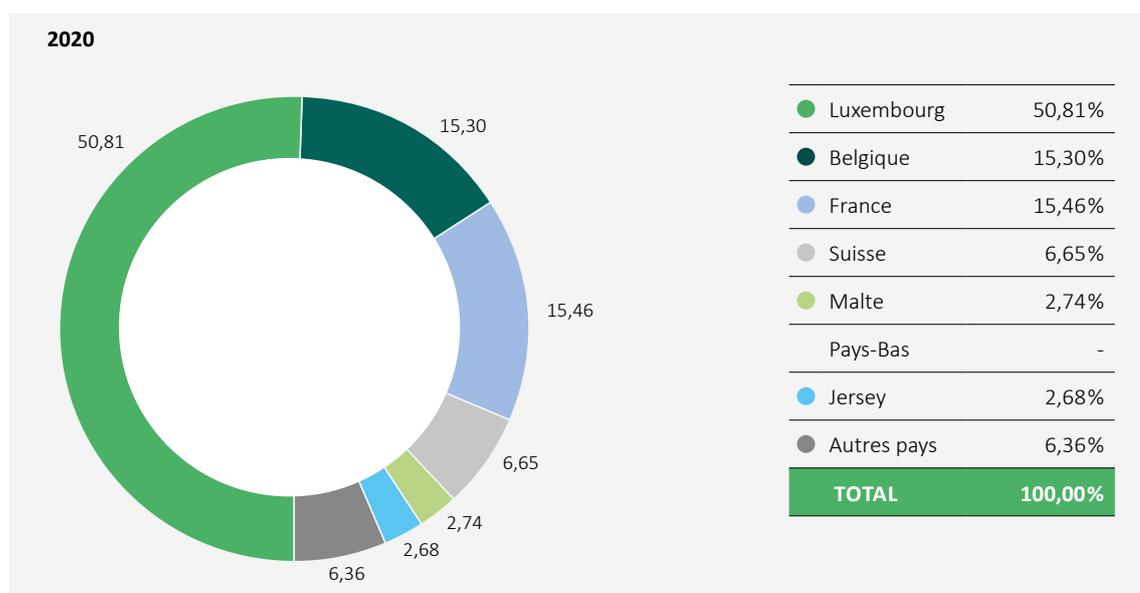
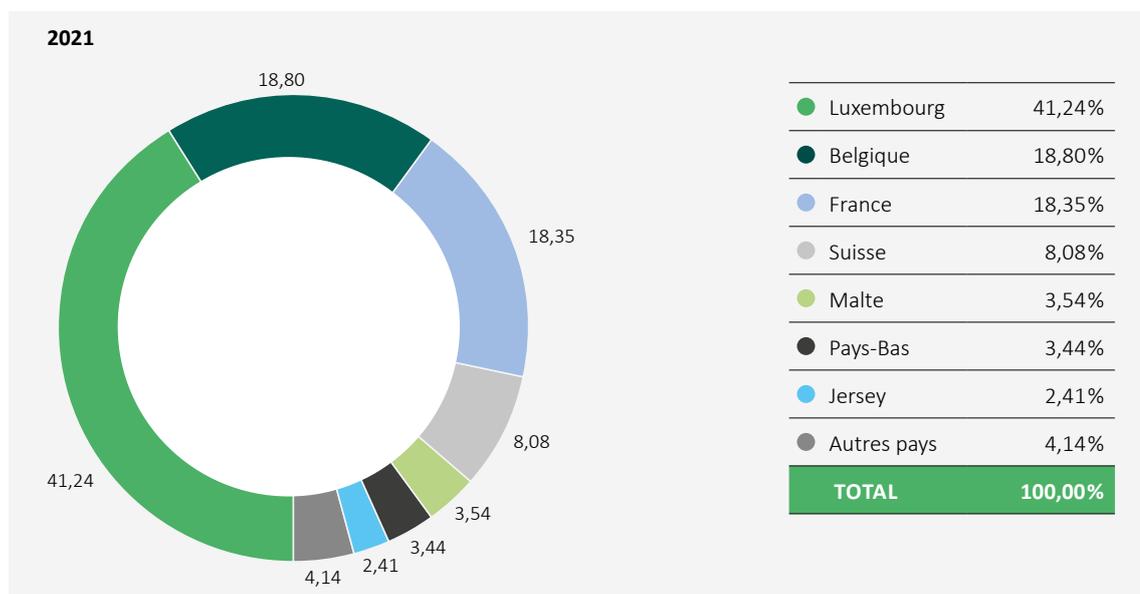
Au 31 décembre 2021, le montant des crédits renégociés en raison de difficultés financières qui se traduisent par une restructuration ou une renégociation des termes et des conditions du contrat est de 13.795.685 EUR (2020 : 24.192.322 EUR).

Au 31 décembre 2021, des dépréciations d'un montant de 4.090.504 EUR (2020 : 3.682.589 EUR) ont été comptabilisées pour ces contrats.

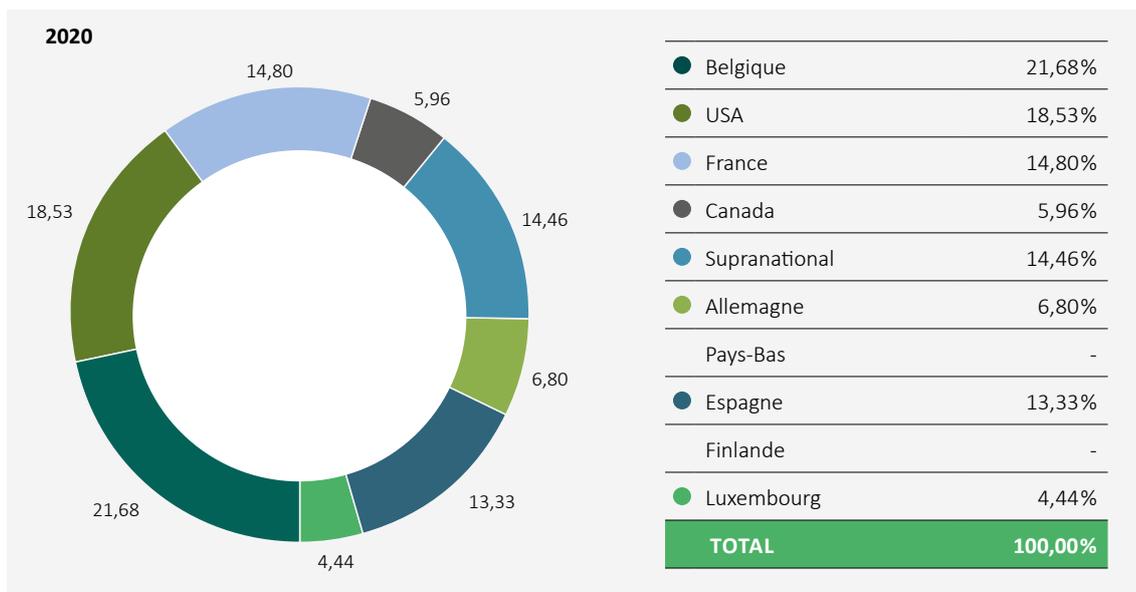
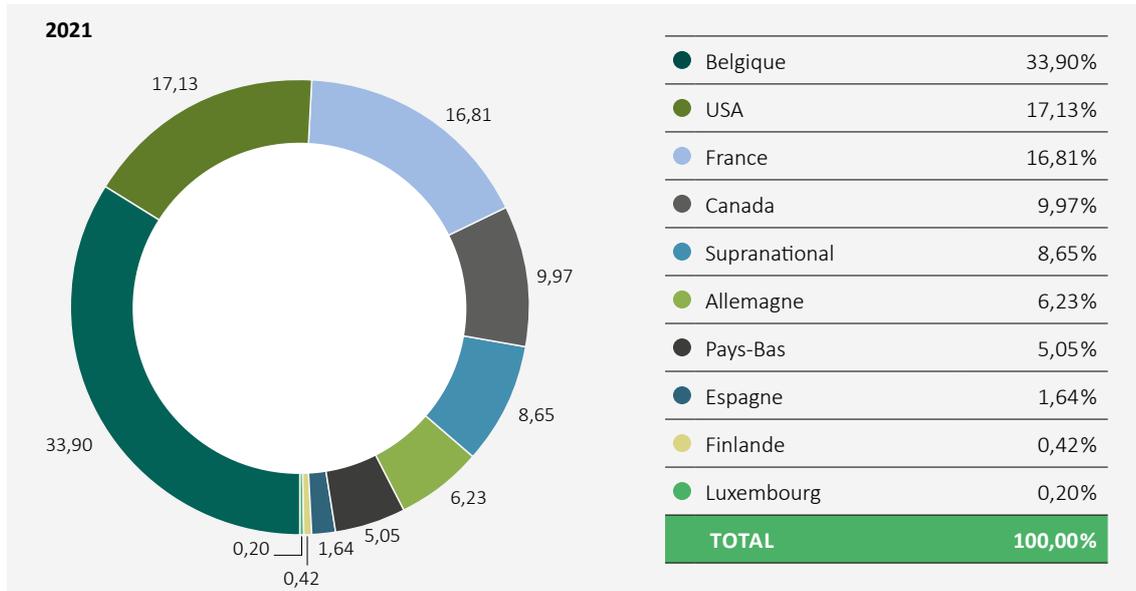
6.4.8 Exposition géographique

Au niveau géographique, le Pôle luxembourgeois n'a pas d'exposition sur les pays « émergents » et concentre son activité essentiellement sur l'Union Européenne et sur certains pays de l'OCDE. La liste de pays autorisés est revue régulièrement.

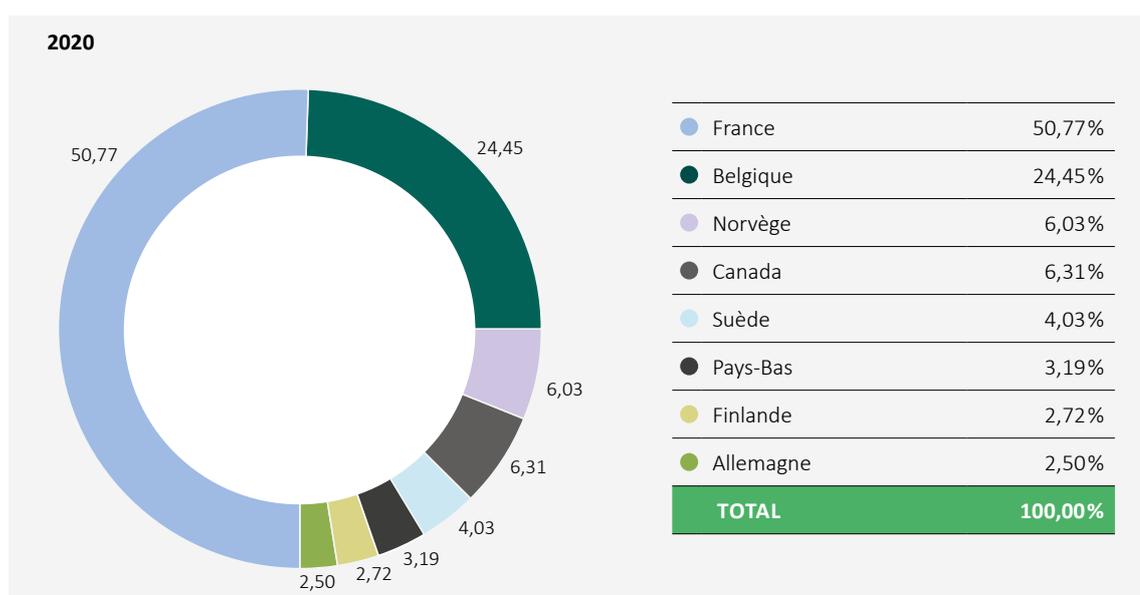
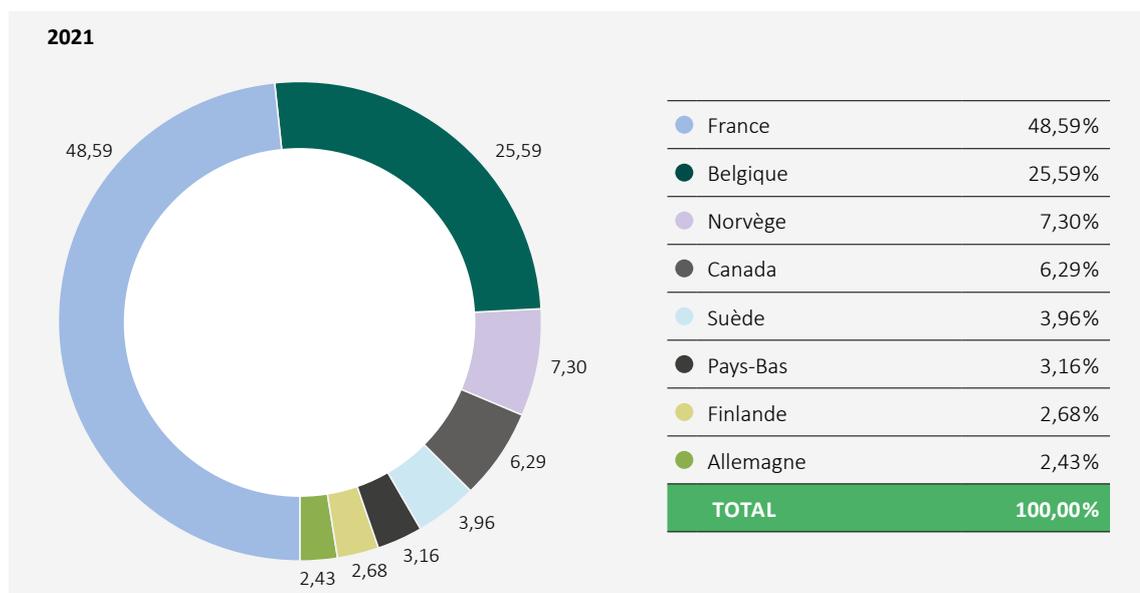
Le graphique ci-dessous reprend la répartition géographique des lignes de crédits accordées aux 31 décembre 2021 et 2020. La catégorie « Autres pays » regroupe les pourcentages inférieurs à 2 %.



Le graphique ci-dessous reprend la répartition géographique des obligations du portefeuille « secteur public » au 31 décembre 2021 et 2020.



Le graphique ci-dessous reprend la répartition géographique des obligations du portefeuille « secteur privé ».



6.5 Risque de gestion de fortune

Les Private Bankers constituent le premier niveau du dispositif de contrôle en matière d'identification des risques liés à leur activité et d'implémentation de contrôles adéquats. Le département PB Control complète cette première ligne de défense et s'assure que les Private Bankers respectent les règles mises en place. Les risques liés à la gestion de fortune sont de nature légale/réglementaire (ex : obligations liées à MiFID II, PSD2), contractuelle (ex : contraintes spécifiques requises par le client) ou réputationnelle (ex : performances des portefeuilles par rapport aux différents benchmarks).

Les contrôles effectués en première ligne comprennent entre autres : le profiling des clients (niveau de prise de risque autorisé, diversification des investissements), la procédure de call back en cas de sortie de fonds, divers contrôles 4 yeux ou la revue des différents documents ou reportings transmis aux clients (Key Information Document, 10 % loss reports, etc.).

Le Risk Management effectue également un suivi de deuxième ligne sur l'activité de gestion de fortune s'appuyant notamment sur la définition de Key Risk Indicators. Un testing additionnel est réalisé par le Risk Management, afin de vérifier l'efficacité des contrôles de première ligne et la couverture des principaux risques auxquels la Banque est exposée.

Le Comité de Direction reçoit, chaque semestre, les résultats des contrôles de première ligne. A partir de début 2021, le Risk Management émet également périodiquement un reporting à destination du Comité de Direction ainsi que le Comité d'Audit et des Risques, avec ses principales conclusions et recommandations relativement à la mise sous contrôle des risques liés à l'activité de gestion de fortune.

6.6 Rendement des actifs

Le rendement des actifs du Groupe (en EUR) calculé en rapportant le résultat de l'exercice au total du bilan est le suivant :

	31.12.2021	31.12.2020
Total des actifs	3.671.286.371	3.120.274.819
Résultat de l'exercice	21.180.603	49.990.542
Ratio Rendement des actifs	0,58 %	1,60 %

6.7 Gestion du capital

L'objectif principal de la gestion du capital du Pôle luxembourgeois est de s'assurer que la Banque et la société de gestion répondent aux exigences réglementaires tout en conservant un niveau de capitalisation compatible avec le niveau d'activité et les risques encourus.

Les fonds propres réglementaires des dispositions CRR/CRD IV comprennent le résultat audité et les dividendes à distribuer. Les fonds propres se répartissent comme suit aux 31 décembre 2021 et 2020 (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Fonds propres Tier 1	339.393.828	316.517.812
Total Fonds propres	339.393.828	316.517.812
Exigence de fonds propres	74.106.312	65.493.385
Ratio	36,64 %	38,66 %

Le Pôle luxembourgeois produit annuellement et conformément à la réglementation en vigueur, un rapport portant sur l'ICAAP (Internal Capital Adequacy Assessment Process). Ce rapport est approuvé par le Conseil d'Administration et le Comité de Direction de la Banque. Il atteste de la suffisance des fonds propres par rapport aux risques encourus et ce, même dans des scénarii de crise.

7. Périmètre de consolidation

Dénomination	Siège	Fraction du capital détenu au 31 décembre 2021	Fraction du capital détenu au 31 décembre 2020
Société mère :			
Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.	Luxembourg		
Filiales consolidées par Intégration Globale :			
Degroof Petercam Insurance Broker S.A., DPIB	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Degroof Petercam Asset Services S.A., DPAS	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Promotion Partners S.A.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Immobilière Cristal Luxembourg S.A., ICL	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
3P(L) S.à r.l.	Luxembourg	100,00 %	100,00 %
Entreprise associée incluse par mise en équivalence :			
Stairway To Heaven S.A.	Luxembourg	48,00 %	48,00 %
Le Cloître S.A.	Luxembourg	33,60 %	33,60 %

Depuis le 31 décembre 2015, la Banque a inclus dans son périmètre de consolidation les entreprises associées : Stairway To Heaven S.A., et Le Cloître S.A. qui est détenue en direct par la société Stairway To Heaven S.A. et indirectement par la Banque.

En date du 19 septembre 2018, l'Assemblée Générale Extraordinaire de DPAS et de la Banque a approuvé l'apport d'une branche d'activités de services d'administration de fonds d'investissement détenue par la Banque à DPAS avec effet à la date du 1er octobre 2018.

Le 24 juin 2019, les statuts de Degroof Petercam Insurance broker S.A. ont été modifiés.

Le capital social a été fixé à 125.000 EUR,- représenté par cinq mille quarante (5.040) actions.

Dans le cadre d'une stratégie de centralisation des activités et de restructurations de certaines fonctions liées à l'administration des OPC au sien du Groupe Degroof Petercam, la Banque, agissant par sa succursale belge, a cédé à DPAS l'activité d'Administration Comptable OPC avec effet à la date du 1er octobre 2018.

En date du 1er octobre 2019, l'activité banque depositaire de fonds de droit belge a été transférée de Degroof Petercam Corporate Finance à la succursale belge de Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A..

Le 23 avril 2019, la société Promotion 777 a été cédée.

Toutes les conditions telles qu'énumérées dans les principes de consolidation sont respectées.

8. Annexes relatives au bilan

8.1 Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales

Le détail par nature de la rubrique « Trésorerie et comptes à vue auprès des banques centrales » se présente comme suit (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	517.037	404.208
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires	1.194.700.788	679.472.372
Intérêts courus	-131.000	-98.000
Pertes de crédit attendues	-2.793	-2.116
Total	1.195.084.032	679.776.464

Aux 31 décembre 2021 et 2020, la Banque a rempli ses obligations de « réserves obligatoires » auprès de la Banque Centrale du Luxembourg : les montants moyens respectifs sur la dernière période de référence sont de 31.733.479 EUR et 24.648.216 EUR.

Les montants suivants repris en trésorerie et équivalents de trésorerie sont les suivants (en EUR) :

	Notes¹	31.12.2021	31.12.2020
Caisse	8.1	517.037	404.208
Soldes auprès des banques centrales autres que réserves obligatoires	8.1	1.194.700.788	679.472.372
Comptes à vue auprès des établissements de crédit	8.6	70.580.164	98.456.200
Prêts à terme auprès des établissements de crédit	8.6	-	814.931
Découverts auprès des établissements de crédit	8.15	-23.503.282	-13.770.360
Dépôts à terme auprès des établissements de crédit	8.15	-12.301.792	-5.717.045
Total		1.229.992.915	759.660.306

Le montant total de la trésorerie et des équivalents comprend :

- la caisse ;
- les soldes auprès des banques centrales à l'exclusion du montant des réserves obligatoires ;
- les soldes à vue débiteurs et créditeurs des établissements de crédit hormis les vostro et les soldes qui garantissent des opérations de prises/mises en pension ou de dérivés ;
- les prêts et les dépôts des établissements de crédit dont la durée initiale est inférieure à trois mois.

(1) les montants repris dans le tableau sont issus des soldes détaillés dans les notes indiquées

8.2 Actifs financiers détenus à des fins de transaction

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction se composent des natures suivantes (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Dérivés détenus à des fins de transaction	45.321.556	116.075.568
Obligations d'autres émetteurs	72.662	990.677
Actions	149	4
Intérêts courus	819.249	2.155.312
CVA/DVA	-2.518	-10.387
Total des actifs détenus à des fins de transaction	46.211.098	119.211.174

Les tableaux ci-dessous détaillent la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Dérivés de change	23.526.394	2.191.077.243	99.461.812	3.400.273.426
Hors bourse				
Contrats à terme	11.983.334	918.050.074	54.179.360	1.534.282.215
Contrats d'échange	11.543.060	1.232.898.843	45.054.470	1.786.637.364
Options acquises	-	-	227.982	20.020.439
Marché organisé				
Futures	-	40.128.326	-	59.333.408
Dérivés de taux d'intérêt	16.496.383	1.098.797.964	13.611.363	1.230.029.074
Hors bourse				
Contrats d'échange	16.275.098	825.828.292	13.611.363	732.316.303
Marché organisé				
Futures	-	253.182.457	-	497.712.771
Options acquises	221.285	19.787.215	-	-
Dérivés sur actions	5.298.779	1.451.804.126	3.002.393	411.555.092
Marché organisé				
Futures	-	705.037.489	-	291.957.546
Options acquises	5.298.779	746.766.637	3.002.393	119.597.546
Total des dérivés	45.321.556	4.741.679.333	116.075.568	5.041.857.592

La répartition des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction du fait qu'elles sont issues d'un prix de marché publié ou d'une technique de valorisation, est indiquée à la Note 8.21.

Le montant des nominaux des instruments qui seront touchés par la réforme des taux d'intérêt de référence dont le taux de référence est IBOR et la maturité ultérieure au 31.12.2021 est de 28.830.016 EUR.

8.3 Actifs financiers de couverture

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt de certains instruments de dette, la Banque applique les dispositions de comptabilité de couverture de l'IFRS 9. L'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture est reprise dans la Note 8.24.

Les actifs financiers de couverture se composent des natures suivantes (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Swaps de taux d'intérêts	7.539.909	514.874.696	-	-
Intérêts courus	-417.107	-	-	-
Total des instruments financiers de couverture	7.122.802	514.874.696	-	-

8.4 Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les actifs financiers FVTPL se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Instruments de capitaux propres	6.682.682	5.487.892
Actions	6.682.682	5.487.892
Instruments de dette	2.858.909	1.462.952
Parts d'OPC	2.858.909	1.462.952
Total des actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9.541.591	6.950.844

Les parts d'OPC sont classées en instruments de dette car elles ne répondent pas à la définition d'instruments de capitaux propres de la norme IFRS 9.

L'augmentation de cette rubrique est principalement liée à la poursuite de la stratégie de développement de l'offre commerciale en produits de Private Equity en 2021. Dans ce contexte, la Banque s'est engagée à acquérir pour compte propre des positions de fonds de Private Equity promus ou structurés par le Groupe, en accompagnement de la clientèle. Le montant des actions et parts d'OPC repris dans le tableau ci-dessus correspond aux souscriptions tandis que le solde résiduel des engagements est détaillé dans la Note 10.4.

8.5 Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global

Les actifs financiers FVOCI se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Instruments de capitaux propres	683.963	4.062.302
Actions	683.963	4.062.302
Instruments de dette	493.529.718	530.132.102
Obligations d'Etat	226.281.019	258.962.349
Obligations d'autres émetteurs	267.248.699	271.169.753
Intérêts courus	406.644	457.984
Total des actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	494.620.325	534.652.388

Les actifs FVOCI sont comptabilisés à la juste valeur. La répartition des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction du fait qu'elles sont issues d'un prix de marché publié ou d'une technique de valorisation, est indiquée à la Note 8.21.

Les tests de dépréciation selon le modèle IFRS 9 effectués au 31 décembre 2021 n'ont révélé aucune dépréciation à acter sur ce portefeuille. Seuls des pertes de crédit attendues classées en stage 1 (performing) ont été comptabilisés en 2021 et 2020 ; le montant total des ECL repris dans les autres éléments du résultat global cumulés est respectivement de 39.453 EUR et de 41.826 EUR.

Les variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêts des obligations désignées comme « éléments couverts » sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global cumulés pour un montant total de 4.064.375 EUR au 31 décembre 2021 (2020 : -3.590.612 EUR). L'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture est reprise dans la Note 8.24.

Aucune transaction de prêt de titres n'existe aux 31 décembre 2021 et 2020.

Le tableau ci-après reprend les mouvements relatifs à la réserve de réévaluation du portefeuille d'actifs financiers FVOCI (en EUR) :

	Instruments de dettes	Instruments de capitaux propres	Total
Solde au 31.12.2019	175.777	124.032	299.809
Augmentation (diminution) des profits bruts latents de réévaluation - portefeuille FVOCI	4.618.330	332.150	4.950.480
Diminution (augmentation) des pertes brutes latentes de réévaluation - portefeuille FVOCI	610.873	11.317	622.190
Variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt	-3.979.495	-	-3.979.495
Pertes de crédit attendues	27.243	-	27.243
Impôts différés imputés aux fonds propres	-311.674	-85.660	-397.334
Impôts différés imputés en compte de résultat	-6.794	-	-6.794
Résultat réalisé sur portefeuille FVOCI imputé aux fonds propres	-	-12.024	-12.024
Solde au 31.12.2020	1.134.260	369.815	1.504.075
Augmentation (diminution) des profits bruts latents de réévaluation - portefeuille FVOCI	-4.829.034	-387.650	-5.216.684
Diminution (augmentation) des pertes brutes latentes de réévaluation - portefeuille FVOCI	-3.755.544	-	-3.755.544
Variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt	7.654.986	-	7.654.986
Pertes de crédit attendues	-2.373	-	-2.373
Impôts différés imputés aux fonds propres	231.838	96.679	328.517
Impôts différés imputés en compte de résultat	590	-	590
Résultat réalisé sur portefeuille FVOCI imputé aux fonds propres	-	-	-
Solde au 31.12.2021	434.723	78.844	513.567

8.6 Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti

Les prêts et créances interbancaires se détaillent de la manière suivante (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Comptes à vue	81.455.493	125.776.875
Prêts à terme	-	814.930
Opérations de prise en pension	-	-
Intérêts courus	-2.697	-9.440
Valeur comptable avant dépréciations	81.452.796	126.582.365
Pertes de crédit attendues	-15	-41
Total des prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	81.452.781	126.582.324

Les tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2021 n'ont révélé aucune dépréciation à acter sur les prêts et créances interbancaires. Seules des pertes de crédits attendues classées en stage 1 (performing) ont été comptabilisées en 2021 et en 2020.

8.7 Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti

Les prêts et créances sur la clientèle se présentent comme suit (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Avances en compte courant	103.265.872	108.817.642
Prêts hypothécaires	39.036.113	36.665.532
Prêts à terme (crédits lombard inclus)	379.031.498	379.195.068
Intérêts courus	1.351.380	1.532.750
Valeur comptable avant dépréciations	522.684.863	526.210.992
Pertes de crédit attendues	-6.719.305	-6.600.314
Total des prêts et créances sur la clientèle	515.965.558	519.610.678

Les prêts hypothécaires repris ci-dessus sont constitués de crédits à but immobilier garantis principalement par un bien immobilier.

Au cours de l'exercice 2020, la Banque a comptabilisé une sortie du bilan sur une créance totalement dépréciée pour laquelle elle avait jugé qu'un recouvrement de tout ou partie de l'actif n'était pas raisonnablement possible pour une valeur brute de 398.217 EUR. En 2021, il n'y a eu aucune sortie de bilan.

Le classement des dépréciations selon les différents niveaux et les mouvements 2021 y relatifs se présentent comme suit (en EUR) :

	Stage 1	Stage 2	Stage 3	Total
Solde à la clôture 31.12.2020	-561.415	-100.601	-5.938.298	-6.600.314
"Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit"	-105.647	-22.066	-8.588	-136.301
Diminution suite aux remboursements ou aux ventes	84.368	4.277	6.169	94.814
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	364.614	97.683	-539.867	-77.570
Diminution suite aux write off	-	-	-	-
Écart de change et autres mouvements	65	1	-	66
Solde à la clôture 31.12.2021	-218.015	-20.706	-6.480.584	-6.719.305

Stage 1 : Instruments financiers sans augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale

Stage 2 : Instruments financiers avec augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale

Stage 3 : Actifs financiers dépréciés

Les changements de stages des pertes de crédit et des dépréciations entre la classification à l'ouverture et celle en fin d'exercice comptable se présentent comme suit (en EUR) pour 2021 et 2020 :

	31.12.2021	31.12.2020
De stage 2 vers stage 1	-18.060	-
De stage 1 vers stage 2	-	-10.928
De stage 1 vers stage 3	-	-1.809
Total	-18.060	-12.737

8.8 Instruments de dette évalués au coût amorti

Les actifs financiers évalués au coût amorti se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Effets publics et obligations d'Etat	421.778.249	317.820.236
Obligations d'autres émetteurs	747.722.266	649.626.321
Agios/disagios	-2.821.215	-892.985
Variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt	7.185.408	24.845.002
Intérêts courus	3.215.962	2.239.511
Valeur comptable avant dépréciations	1.177.080.670	993.638.085
Pertes de crédit attendues	-100.616	-78.449
Total des actifs financiers évalués au coût amorti	1.176.980.054	993.559.636

Les variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêts des obligations désignées comme « éléments couverts » et l'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture sont reprises dans la Note 8.24.

Aucune transaction de prêt de titres n'existe aux 31 décembre 2021 et 2020.

Les tests de dépréciation effectués aux 31 décembre 2021 et 2020 n'ont révélé aucune dépréciation à acter sur le portefeuille évalué au coût amorti. Seules des pertes de crédits attendues classées en stage 1 (performing) ont été comptabilisées en 2021 et 2020.

8.9 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se décomposent de la façon suivante (en EUR) :

	Terrains et constructions ¹	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2020	33.850.179	1.343.702	543.176	174.944	35.912.001
Valeur d'acquisition	39.300.860	4.732.115	1.757.440	718.004	46.508.419
Amortissements et dépréciations cumulés	-5.450.681	-3.388.413	-1.214.264	-543.060	-10.596.418
Contrats de location 31.12.2020	-	-	-	1.456.280	1.456.280
Droits d'utilisation	-	-	-	3.091.928	3.091.928
Amortissements des droits d'utilisation	-	-	-	-1.635.648	-1.635.648
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2021	32.180.704	863.143	468.031	138.094	33.649.971
Valeur d'acquisition	39.387.765	4.389.342	1.734.904	553.050	46.065.061
Amortissements et dépréciations cumulés	-7.207.062	-3.526.199	-1.266.873	-414.956	-12.415.090
Contrats de location 31.12.2021	-	-	-	1.703.396	1.703.396
Droits d'utilisation	-	-	-	3.740.791	3.740.791
Amortissements des droits d'utilisation	-	-	-	-2.037.395	-2.037.395

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit (en EUR) :

	Terrains et constructions	Matériel informatique	Équipements de bureau	Autres équipements	Total
Solde à la clôture au 31.12.2019	35.583.574	1.950.781	647.607	284.152	38.466.114
Modification du périmètre	68.055	270.988	15.665	-	354.708
Acquisitions	0	-723.384	-18.144	-53.218	-794.746
Cessions/rebuts	-1.801.450	-878.067	-120.096	-7.031	-2.806.644
Amortissements	-	-	-	-78.104	-78.104
Dépréciations	-	723.384	18.144	20.214	761.742
Extourne amortissements suite aux cessions/rebuts	-	-	-	8.931	8.931
Solde à la clôture au 31.12.2020	33.850.179	1.343.702	543.176	174.944	35.912.001
Acquisitions	111.695	140.611	42.629	-	294.935
Cessions/rebuts	-24.789	-483.384	-65.164	-164.954	-738.291
Amortissements	-1.781.171	-621.170	-117.774	-	-2.520.115
Extourne amortissements suite aux cessions/rebuts	24.789	483.384	65.164	128.104	701.441
Solde à la clôture au 31.12.2021	32.180.703	863.143	468.031	138.094	33.649.971

Les valeurs résiduelles des immobilisations intégralement amorties sont estimées à zéro.

Au cours du dernier exercice, des dépréciations ont été actées sur les œuvres d'art de la Banque après évaluations par un expert.

Les terrains ont une durée d'utilité illimitée et ne sont donc pas amortis.

(1) La valeur d'acquisition du terrain est de 10.248.000 EUR pour Immobilière Cristal Luxembourg S.A.

L'évolution de la valeur comptable nette des « Contrats de location » s'explique comme suit (en EUR) :

Contrats de location	Matériel informatique	Voitures	Total
Solde à la clôture au 31.12.2019	37.649	1.638.176	1.675.825
Nouveaux contrats	6.448	806.755	813.203
Contrats échus	-239.917	-	-239.917
Amortissements	-44.097	-864.070	-908.167
Extourne amortissements suite aux contrats échus/transférés	239.917	-	239.917
Autres	-	-124.581	-124.581
Solde à la clôture au 31.12.2020	-	1.456.280	1.456.280
Nouveaux contrats	-	1.254.324	1.254.324
Contrats échus	-	-505.893	-505.893
Amortissements	-	-900.001	-900.001
Extourne amortissements suite aux contrats échus/transférés	-	498.805	498.805
Autres	-	-100.119	-100.119
Solde à la clôture au 31.12.2021	-	1.703.396	1.703.396

8.10 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles se décomposent de la façon suivante (en EUR) :

	Fonds de commerce	Logiciels	Total
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2020	9.532.305	1.947.775	11.480.080
Valeur d'acquisition	21.054.615	10.261.461	31.316.076
Amortissements cumulés	-8.495.310	-8.313.686	-16.808.996
Dépréciations	-3.027.000	-	-3.027.000
Valeur comptable nette à la clôture du 31.12.2021	7.907.556	1.645.843	9.553.399
Valeur d'acquisition	21.054.615	10.910.061	31.964.676
Amortissements cumulés	-10.120.059	-9.264.218	-19.384.277
Dépréciations	-3.027.000	-	-3.027.000

L'évolution de la valeur comptable nette s'explique comme suit (en EUR) :

	Fonds de commerce	Logiciels	Total
Solde à la clôture au 31.12.2019	11.243.881	2.494.458	13.738.339
Acquisitions	-	460.829	460.829
Sorties	-	-1.048.569	-1.048.569
Amortissements	-1.711.576	-1.007.510	-2.719.086
Extourne amortissements/dépréciations suite aux sorties	-	1.048.567	1.048.567
Dépréciations	-	-	-
Extourne dépréciations suite aux sorties	-	-	-
Solde à la clôture au 31.12.2020	9.532.305	1.947.775	11.480.080
Acquisitions	-	648.599	648.599
Sorties	-	-	-
Amortissements	-1.624.749	-950.531	-2.575.280
Extourne amortissements/dépréciations suite aux sorties	-	-	-
Dépréciations	-	-	-
Extourne dépréciations suite aux sorties	-	-	-
Solde à la clôture au 31.12.2021	7.907.556	1.645.843	9.553.399

Conformément aux méthodes et principes comptables décrits à la Note 5.6 la Banque effectue un test de dépréciation des actifs incorporels au moins à chaque clôture d'exercice ou plus fréquemment s'il existe un quelconque indice montrant qu'un actif incorporel a pu perdre de sa valeur.

Aucune dépréciation n'a été actée au cours du dernier exercice.

La valeur d'utilité a été retenue pour l'estimation de la valeur des fonds de commerce relatifs à la fusion avec Petercam (Luxembourg) S.A. concernant les relations avec la clientèle dans le cadre des activités de banque privée et de gestion institutionnelle.

L'évaluation effectuée pour les tests de dépréciation se fonde sur le même modèle que celui qui a été utilisé lors de la détermination initiale de la valeur de ces fonds de commerce.

Ce modèle consiste en une actualisation de flux de trésorerie, sur base de projections de revenus générés par la gestion des capitaux des clients, pendant une période d'une durée finie, se terminant en 2026. L'attrition progressive de la clientèle historique en gestion privée discrétionnaire est supposée de 15 % par an, tandis que la croissance annuelle des capitaux en gestion restants est estimée à 2 %. Les flux de trésorerie sont actualisés à un coût des fonds propres après impôt estimé à 7,6 %.

Aucune dépréciation complémentaire n'a été enregistrée sur les fonds de commerce testés aux 31 décembre 2021 et 2020 autre que celles enregistrées préalablement sur le fonds de commerce Petercam (Luxembourg) S.A..

Le Groupe n'a procédé à aucun test de dépréciation concernant PIAM Luxembourg car aucun indice ne montrait que l'activité était en diminution.

8.11 Participations dans les entreprises mises en équivalence

Au 31 décembre 2021, un montant de 2.323.017 EUR a été repris dans la rubrique à l'actif « Participations dans les entreprises mises en équivalence » et au 31 décembre 2020 1.786.686 EUR.

	31.12.2021	31.12.2020
Stairway To Heaven S.A.	-16.466	-10.977
Le Cloître S.A.	2.339.483	1.797.663
Total participations dans les entreprises mises en équivalence	2.323.017	1.786.686

Au 31 décembre 2021, la quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence est de 536.331 EUR, au 31 décembre 2020 EUR-180.642.

8.12 Autres actifs

Le poste « Autres actifs » reprend les éléments suivants (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Produits à recevoir	80.636.489	74.924.495
Charges comptabilisées d'avance	4.108.448	3.717.982
Créances d'impôts	167.504	902.845
TVA	4.084.815	2.764.343
Autres actifs	8.081.091	6.986.599
Total des autres actifs	97.078.347	89.296.264

Les produits à recevoir sont majoritairement des commissions à recevoir des fonds d'investissement.

La rubrique « Créances d'impôts » reprend des avances sur les impôts autres que ceux sur le résultat et des impôts à récupérer définis selon les dispositions nationales.

La rubrique « Autres actifs » reprend essentiellement des montants à recevoir sur des factures émises et sur des opérations sur titres régularisées début janvier 2021.

La Banque a opté pour la constitution d'une avance (Irrevocable Payment Commitment) de 15 % du montant dû au Fonds de Résolution au titre de l'exercice. Au 31 décembre 2021, la créance est de 730.138 EUR (2020 : 529.129 EUR) et est enregistrée parmi les « Autres actifs ».

8.13 Passifs financiers détenus à des fins de transaction

Le détail par nature des passifs financiers détenus à des fins de transaction se présente de la façon suivante (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Dérivés détenus à des fins de transaction	41.730.101	115.889.062
Intérêts courus	1.167.188	2.385.434
CVA/DVA	1.971	5.661
Total des passifs financiers détenus à des fins de transaction	42.899.260	118.280.157

Les tableaux ci-dessous détaillent la répartition des dérivés détenus à des fins de transaction (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Dérivés de change	21.069.220	2.153.251.338	96.288.118	3.336.379.972
Hors bourse				
Contrats à terme	13.857.648	1.434.894.804	58.545.181	2.108.689.253
Contrats d'échange	7.211.572	678.228.208	37.516.026	1.148.336.871
Options émises	-	-	226.911	20.020.439
Marché organisé				
Futures	-	40.128.326	-	59.333.409
Dérivés de taux d'intérêt	15.362.418	1.240.158.051	16.597.546	1.349.212.319
Hors bourse				
Contrats d'échange	15.141.135	967.185.229	16.597.546	851.501.249
Marché organisé				
Futures	-	253.185.607	-	497.711.070
Options émises	221.283	19.787.215	-	-
Dérivés sur actions	5.298.463	1.037.899.234	3.003.398	411.090.144
Marché organisé				
Futures	-	291.132.597	-	291.132.597
Options émises	5.298.463	746.766.637	3.003.398	119.957.547
Total des dérivés	41.730.101	4.431.308.623	115.889.062	5.096.682.435

La répartition des justes valeurs (hors intérêts courus et CVA/DVA), en fonction du fait qu'elles sont issues d'un prix de marché publié ou d'une technique de valorisation, est indiquée à la Note 8.21.

8.14 Passifs financiers de couverture

Pour couvrir le risque de taux d'intérêt de certains instruments de dette, la Banque applique les dispositions de comptabilité de couverture de l'IFRS 9. L'information détaillée sur les éléments couverts, les instruments de couverture et l'inefficacité de la couverture est reprise dans la Note 8.24. Les passifs financiers de couverture se composent des natures suivantes (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020
	Valeur comptable	Valeur notionnelle	Valeur comptable	Valeur notionnelle
Swaps de taux d'intérêts	11.283.012	1.193.352.045	29.516.665	1.005.297.533
Intérêts courus	2.230.596	-	2.274.023	-
Total des passifs financiers de couverture	13.513.608	1.193.352.045	31.790.688	1.005.297.533

8.15 Dépôts envers les établissements de crédit

Les dépôts interbancaires se détaillent de la manière suivante (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts à vue	41.862.389	49.654.443
Dépôts à terme	78.408.368	9.894.235
Intérêts courus	-180.452	-5.994
Total des dépôts envers les établissements de crédit	120.090.305	59.542.684

La BCE a annoncé, le 7 mars 2019, une série d'opérations de refinancement ciblées à long terme (Targeted Longer-Term Refinancing Operations-TLTRO). Les TLTRO sont conçues dans le but d'améliorer le fonctionnement du mécanisme de transmission de la politique monétaire par un soutien du crédit bancaire à l'économie réelle. En 2021, la Banque a emprunté 63,2 millions EUR au titre du TLTRO III qui sont repris dans la rubrique « Dépôts à terme ».

8.16 Dépôts envers la clientèle

Les dépôts envers la clientèle se présentent comme suit (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Dépôts à vue	3.017.730.534	2.465.760.597
Dépôts à terme	996.375	5.935.385
Intérêts courus	-933.785	-502.658
Total des dépôts envers la clientèle	3.017.793.124	2.471.193.324

8.17 Provisions

Les provisions se décomposent comme suit (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Provisions pour litiges	100.000	400.000
Provisions pour engagements et garanties donnés	6.803	10.318
Provisions pour avantages du personnel à long terme	625.727	665.366
Provisions pour intérêts réservés sur crédits	333.813	120.665
Total des provisions	1.066.343	1.196.349

Les provisions pour avantages du personnel à long terme correspondent à des primes dont le paiement est différé dans le temps.

Les provisions pour litiges sont basées sur les meilleures estimations disponibles en fin d'exercice en prenant en considération l'opinion d'experts internes ou externes.

En 2021, une reprise de 300.000 EUR a été enregistrée (2020 : dotation de 1.421.884 EUR).

En 2021, aucun montant n'a été utilisé (2020 : 1.321.884 EUR).

Depuis le 30 juin 2020, la Banque provisionne les intérêts à recevoir ainsi que les intérêts perçus sur des crédits désignés par le Comité Impairment.

Les ECL calculés sur les engagements de prêts donnés et les garanties financières émises sont comptabilisés dans la rubrique « Provisions pour engagements et garanties donnés ». Le classement des dépréciations selon les différents niveaux et les mouvements 2021 y relatifs se présentent comme suit (en EUR) :

	Stage 1	Stage 2	Total
Solde à la clôture au 31.12.2020	10.318	-	10.318
Augmentation suite à de nouvelles acquisitions ou nouveaux octrois de crédit	5.119	-	5.119
Diminution suite aux remboursements ou aux ventes	-7.306	-	-7.306
Modifications suite à l'évolution du risque de crédit	-1.328	-	-1.328
Ecart de change et autres mouvements	-	-	-
Solde à la clôture au 31.12.2021	6.803	-	6.803

Stage 1: Engagements et garanties financières donnés sans augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale

Stage 2: Engagements et garanties financières donnés avec augmentation significative du risque de crédit depuis sa comptabilisation initiale

Aucune dépréciation (stage 3) n'a été actée sur les engagements hors bilan en 2021 et 2020.

8.18 Passifs d'impôts courants et différés

Les dettes fiscales se résument de la manière suivante (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Impôts courants	13.765.503	9.329.424
Impôts différés	2.526.500	3.020.003
Total impôts courants et différés	16.292.003	12.349.427

L'évolution des impôts différés s'explique par (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Solde à l'ouverture	3.020.002	2.900.469
Charge (Produit) au compte de résultat	-164.985	-284.594
Eléments directement imputés aux fonds propres	-328.517	404.127
Solde à la clôture	2.526.500	3.020.002

Les impôts différés sont calculés sur les différences temporelles suivantes (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Immobilisations corporelles et incorporelles	1.912.091	2.077.077
Provisions	449.612	449.612
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	164.797	493.314
Impôts différés	2.526.500	3.020.003

Au 31 décembre 2021 et 2020, les impôts différés sont calculés sur base des taux d'imposition de 24,94 %.

8.19 Autres passifs

Le poste « Autres passifs » reprend les éléments suivants (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Dettes salariales et sociales	6.292.122	6.319.664
Charges à payer	89.014.398	77.114.156
Produits constatés d'avance	174.928	16.094
Autres passifs financiers	3.925.892	3.734.697
Dettes liées aux contrats de location	1.730.488	1.484.938
Autres dettes	11.042.826	9.991.662
Total des autres passifs	112.180.654	98.661.211

La refacturation de frais de support par Banque Degroof Petercam S.A. d'un montant de 4.347.207 EUR (2020 : 17.541.061 EUR) est comptabilisée dans la rubrique « Charges à payer ».

En 2021, cette rubrique « Charges à payer » reflète essentiellement l'impact de la conclusion d'une transaction avec le ministère public belge dans le cadre d'un ancien dossier lié à des clients de la banque privée. Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A et sa maison mère, Banque Degroof Petercam S.A., ont décidé de conclure cette transaction sans reconnaissance de culpabilité, avec la volonté de clôturer définitivement ce dossier et de mettre un terme aux incertitudes procédurales, principalement en termes de délais, qui s'y rattachaient. La transaction a été clôturée par le paiement du montant convenu depuis la clôture des comptes 2021.

Cette rubrique « Charges à payer » est aussi composée des provisions de commissions à repayer dans les comptes de Degroof Petercam Asset Services Luxembourg S.A..

Les « Dettes liées aux contrats de location » ont été enregistrées suite à l'application de la norme IFRS 16 depuis le 1er janvier 2019.

Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, la rubrique « Autres dettes » est principalement composée de dettes envers l'administration de la TVA.

L'évolution de la valeur comptable des « Dettes liées aux contrats de location » s'explique comme suit (en EUR) :

	Matériel informatique	Voitures	Total
Solde à la clôture au 31.12.2019	36.444	1.664.150	1.700.594
Nouveaux contrats	-	806.756	806.756
Contrats échus	4.449	-	4.449
Paiements contractuels	-45.150	-867.271	-912.421
Intérêts	24	5.736	5.760
Autres	4.233	-124.433	-120.200
Solde à la clôture au 31.12.2020	-	1.484.938	1.484.938
Nouveaux contrats	-	1.254.501	1.254.501
Contrats échus	-	-10.349	-10.349
Paiements contractuels	-	-903.625	-903.625
Intérêts	-	4.901	4.901
Autres	-	-99.878	-99.878
Solde à la clôture au 31.12.2021	-	1.730.488	1.730.488

8.20 Capitaux propres

Le tableau ci-dessous reprend la composition des capitaux propres (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Capital souscrit	37.000.000	37.000.000
Primes d'émission	40.356.000	40.356.000
Réserve légale	3.700.000	3.700.000
Réserve pour impôt sur la fortune	39.040.374	39.740.374
Autres réserves et report à nouveau	205.660.530	154.969.988
Autres éléments du résultat global cumulés	513.567	1.504.075
Résultat net de l'exercice, part du groupe	21.180.603	49.990.542
Total	347.451.074	327.260.979

Le capital souscrit de la Banque est représenté par 740.000 actions d'une valeur nominale de 50 EUR chacune.

Réserve légale

Suivant la loi sur les sociétés commerciales, il est fait annuellement, sur les bénéfices nets, un prélèvement de 5 % au moins, affecté à la constitution d'une réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne 10 % du capital social. La réserve légale atteint 10 % du capital social.

Réserve impôt sur la fortune

Conformément au paragraphe 8a de la loi concernant l'impôt sur la fortune, la Banque impute l'impôt sur la fortune dû au titre de l'année sur le montant de l'impôt sur la fortune. A cet effet, l'Assemblée Générale des actionnaires de la Banque inscrit à une réserve non distribuable un montant correspondant à cinq fois le montant de l'impôt sur la fortune imputé.

Autres éléments du résultat global cumulés

Les autres éléments du résultat global cumulés comprennent les gains et pertes nets non réalisés sur les actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global cumulés (voir Notes 8.5 et 9.15). Conformément au règlement CSSF N°14-02, les produits non réalisés nets d'impôts repris dans les réserves de réévaluation seront imputés à une réserve non distribuable.

Autres réserves et report à nouveau

Les autres réserves et le report à nouveau reprennent l'impact de la transition aux IFRS pour un montant de 16.594.740 EUR ainsi que le résultat lié au plan d'intéressement mis en place au sein du Groupe.

Au 31 décembre 2021, le montant cumulé lié au plan d'intéressement inclus dans les autres réserves s'élève à 4.211.365 EUR (2020 : 4.211.365 EUR).

Les autres réserves comprennent aussi le fonds de commerce de 73.025.963 EUR comptabilisé en 2016 suite à l'intégration de Petercam (Luxembourg) S.A et de la reclassification du compte de résultat vers les réserves de la plus-value réalisée par Petercam (Luxembourg) S.A. lors de la vente à DPAS de PIAM Luxembourg pour 7.547.663 EUR.

Conformément au règlement CSSF N°14-02, les produits non réalisés nets d'impôts sur titres du portefeuille « Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat » repris dans le résultat reporté au titre de l'exercice 2020 ont été imputés à une réserve non distribuable pour un montant de 229.082 EUR (2020 : 516.670 EUR) tandis que les montants non réalisés de l'exercice 2019 ont été repris pour un montant de 772.744 EUR (2020 : 612.967 EUR).

Dividendes

Aucun dividende n'a été versé en 2021 et 2020.

8.21 Juste valeur des instruments financiers

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers sont reprises, par catégorie d'instruments financiers, dans le tableau ci-dessous (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2020
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
ACTIFS FINANCIERS				
Trésorerie et avoirs auprès des banques centrales	1.195.084.032	1.195.084.032	679.776.464	679.776.464
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	46.211.098	46.211.098	119.211.174	119.211.174
Actifs financiers de couverture	7.122.802	7.122.802	-	-
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	9.541.591	9.541.591	6.950.844	6.950.844
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	494.620.325	494.620.325	534.652.388	534.652.388
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	81.452.781	81.452.781	126.582.324	126.582.302
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	515.965.558	488.935.559	519.610.678	532.622.701
Instruments de dette évalués au coût amorti	1.176.980.054	1.185.018.849	993.559.636	997.418.796
Total	3.526.978.241	3.507.987.037	2.980.343.508	2.997.214.669
PASSIFS FINANCIERS				
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	42.899.260	42.899.260	118.280.157	118.280.157
Passifs financiers de couverture	13.513.608	13.513.608	31.790.688	31.790.688
Dépôts d'établissements de crédit	120.090.305	120.258.754	59.542.684	59.548.315
Dépôts de la clientèle	3.017.793.124	3.017.792.943	2.471.193.324	2.471.589.185
Total	3.194.296.297	3.194.464.565	2.680.806.853	2.681.208.345

La juste valeur des instruments financiers comprend les intérêts courus.

Concernant les instruments financiers qui ne sont pas évalués à leur juste valeur dans les états financiers, les méthodes et hypothèses suivantes sont utilisées pour déterminer la juste valeur des instruments non cotés sur un marché actif :

- la valeur comptable des instruments financiers à court terme ou sans échéance fixe tels que les comptes courants, correspond à une approximation raisonnable de la juste valeur ;
- les autres prêts et emprunts sont réévalués par actualisation de leurs flux futurs, sur base des courbes de taux d'intérêt de marché à la date de clôture.

La juste valeur des instruments financiers est déterminée selon les méthodes décrites au chapitre 5.3.7 « Juste valeur des instruments financiers ».

La classification des instruments financiers selon la hiérarchie des justes valeurs se base sur des critères tels que la mesure du niveau de liquidité d'un marché, les volumes moyens constatés des transactions et la fréquence des valorisations.

Les instruments financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- Le niveau 1 reprend les évaluations basées sur des prix publiés sur des marchés actifs. Aucun modèle ou technique d'évaluation n'est utilisé ;
- Le niveau 2 fait appel à des modèles et des techniques d'évaluation qui utilisent des paramètres observables sur un marché actif ;
- Les évaluations basées sur des données non observables, hors d'un marché actif, sont classées dans le niveau 3.

Les tableaux ci-après reprennent le classement des justes valeurs (hors intérêts courus), en fonction de la catégorie d'évaluation (en EUR) :

31.12.2021	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Dérivés détenus à des fins de transaction	5.519.901	39.799.137	-	45.319.038
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction	54.964	17.847	-	72.811
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	5.652	6.092	9.529.847	9.541.591
Dérivés de couverture	-	7.539.908	-	7.539.908
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	472.244.603	21.285.114	683.963	494.213.680
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	-	81.455.478	-	81.455.478
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	-	462.222.462	26.560.955	488.783.417
Instruments de dette évalués au coût amorti	914.574.687	267.228.198	-	1.181.802.885
Total	1.392.399.807	879.554.236	36.774.765	2.308.728.808
PASSIFS FINANCIERS				
Dérivés	5.520.055	36.212.016	-	41.732.071
Dérivés de couverture	-	11.283.000	-	11.283.000
Dépôts d'établissements de crédit	-	120.274.512	-	120.274.512
Dépôts de la clientèle	-	3.018.766.803	-	3.018.766.803
Total	5.520.055	3.186.536.331	-	3.192.056.386
31.12.2020	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
ACTIFS FINANCIERS				
Dérivés détenus à des fins de transaction	3.001.607	113.063.574	-	116.065.181
Autres actifs financiers détenus à des fins de transaction	4	990.677	-	990.681
Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat	153.932	5.665	6.791.247	6.950.844
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	495.100.378	35.031.724	4.062.302	534.194.404
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	-	126.591.743	-	126.591.743
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	-	505.541.212	26.658.680	532.199.892
Instruments de dette évalués au coût amorti	865.013.638	130.165.647	-	995.179.285
Total	1.363.269.559	911.390.242	37.512.229	2.312.172.030
PASSIFS FINANCIERS				
Dérivés	3.002.365	112.892.358	-	115.894.723
Dérivés de couverture	-	29.516.665	-	29.516.665
Dépôts d'établissements de crédit	-	59.560.260	-	59.560.260
Dépôts de la clientèle	-	2.472.100.452	-	2.472.100.452
Total	3.002.365	2.674.069.735	-	2.677.072.100

Durant le dernier exercice, deux obligations ont été reclassées du niveau 2 vers le niveau 1 suite à l'augmentation du nombre de contributeurs de cours disponibles pour des montants respectifs de 8.947.440 EUR et 20.615.028 EUR.

L'exercice précédent, une SICAV a été reclassée du niveau 2 vers le niveau 1 suite à la revue de la fréquence de cotation et deux obligations ont été reclassées du niveau 1 vers le niveau 2 suite à la diminution du nombre de contributeurs de cours disponibles pour des montants respectifs de 1.964 EUR et 35.230.575 EUR.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les titres classés au niveau 3 sont tous des titres à revenu variable ; la majorité des titres fait partie du portefeuille « Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global » (FVOCI) et les autres du portefeuille des « Actifs financiers détenus à des fins autres que de négociation obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat » (FVTPL). Le portefeuille FVTPL est majoritairement constitué de titres liés à l'activité de « Private Equity » de la Banque.

Le tableau suivant reprend les mouvements relatifs à la valeur comptable des actifs classés dans le niveau 3 (en EUR) :

	Portefeuille FVTPL	Portefeuille FVOCI	Total
Solde à la clôture au 31.12.2019	8.411.824	3.731.080	12.142.904
Achat	1.053.659	-	1.053.659
Vente	-144.415	-12.245	-156.660
Réduction de valeur suite aux paiements de boni de liquidation	-1.481.751	-	-1.481.751
Variation de change	-214.341	-	-214.341
Réévaluation des titres	-833.730	343.467	-490.263
Solde à la clôture au 31.12.2020	6.791.246	4.062.302	10.853.548
Achat	2.084.287	-	2.084.287
Vente	-154.937	-	-154.937
Transfert de niveau	1.055	-	1.055
Variation de change	90.843	-	90.843
Réduction capital	-	-2.990.689	-2.990.689
Réévaluation des titres	717.353	-387.650	329.703
Solde à la clôture au 31.12.2021	9.529.847	683.963	10.213.810

Les résultats comptabilisés suite à ces mouvements sont détaillés dans le tableau suivant (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Résultat net- FVTPL	712.234	1.748.742
Impôts sur le résultat de l'exercice	-177.631	-436.136
Impact sur le résultat de l'exercice	534.603	1.312.606
Réévaluation à la juste valeur- FVOCI	-387.650	343.467
Autre résultat net- FVOCI	-	-12.024
Impôts directement imputés aux réserves	96.680	-82.662
Impact sur les autres éléments du résultat global	-290.970	248.781
Impact sur le résultat global total	243.633	1.561.387

8.22 Actifs financiers transférés

Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, aucun actif financier n'a été transféré.

8.23 Compensation des actifs et passifs financiers

Le Pôle luxembourgeois ne pratique pas de compensation comptable mais il a signé avec certaines contreparties des « conventions-cadre de compensation » telles que :

- « ISDA Master Agreement » pour les opérations sur dérivés de gré à gré ;
- « Global master repurchase agreements » pour les opérations de prise en pension et mise en pension de titres ;
- « Global master securities lending agreements » pour les opérations de prêts de titres.

Les actifs donnés ou reçus en garanties liées à ces transactions financières peuvent être les suivants :

- espèces et titres pour les opérations de mise en pension et de prise en pension de titres ainsi que pour les opérations sur dérivés de gré à gré pour lesquelles la Banque a signé un contrat « credit support annex » complémentaire au contrat « ISDA » ;
- titres pour les opérations de prêts de titres.

Le tableau ci-dessous détaille les actifs financiers sujet à compensation faisant l'objet d'une convention cadre de compensation exécutoire ou d'un accord similaire (en EUR). Les garanties titres sont renseignées à leur valeur d'évaluation.

Actifs financiers sujet à compensation				Potentiel de compensation		
	Montant avant compensation	Compensation bilantaire avec passifs financiers	Montant net comptabilisé	Passifs financiers	Collatéraux reçus	Montant net après prise en compte du potentiel de compensation
31.12.2021						
Dérivés	40.617.523	-	40.617.523	-30.990.639	-9.626.884	-
Total	40.617.523	-	40.617.523	-30.990.639	-9.626.884	-
31.12.2020						
Dérivés	150.387.545	-	150.387.545	-90.818.447	-59.569.098	-
Total	150.387.545	-	150.387.545	-90.818.447	-59.569.098	-
Passifs financiers sujet à compensation				Potentiel de compensation		
	Montant avant compensation	Compensation bilantaire avec actifs financiers	Montant net comptabilisé	Actifs financiers	Collatéraux donnés	Montant net après prise en compte du potentiel de compensation
31.12.2021						
Dérivés	37.379.204	-	37.379.204	-30.990.639	-6.388.565	-
Total	37.379.204	-	37.379.204	-30.990.639	-6.388.565	-
31.12.2020						
Dérivés	182.259.234	-	182.259.234	-90.818.447	-47.983.141	43.457.646
Total	182.259.234	-	182.259.234	-90.818.447	-47.983.141	43.457.646

8.24 Comptabilité de couverture – Couverture en juste valeur du risque de taux d'intérêt

L'exposition de la Banque aux risques de marché (y inclus le risque de taux d'intérêt) et son approche en matière de gestion de ces risques sont analysées dans la Note 6 « Gestion des risques ». Conformément à la stratégie de gestion en place, la Banque conclut des contrats de swap de taux d'intérêt pour couvrir le risque de taux d'intérêt d'obligations à taux fixe en utilisant un taux d'intérêt de référence (principalement Euribor). Le taux de référence est une composante du risque de taux d'intérêt qui peut être observée et évaluée de façon fiable.

La comptabilité de couverture est utilisée lorsque les relations de couverture économiques répondent aux critères de la comptabilité de couverture. Lorsque la Banque souhaite se protéger contre les variations de juste valeur liées au risque de taux d'intérêt lors de l'achat d'une obligation, elle contracte un contrat de swap de taux d'intérêt dont les caractéristiques essentielles correspondent parfaitement ou quasiment à celles du titre. La Banque évalue de manière prospective l'efficacité de la couverture en comparant les variations de la juste valeur du placement en titres acquis résultant des variations du taux d'intérêt de référence avec les variations de la juste valeur des swaps de taux d'intérêt utilisés pour couvrir l'exposition.

Le ratio de couverture est déterminé en comparant le notionnel du dérivé avec le principal de l'obligation achetée ou du prêt octroyé.

La Banque a identifié les sources principales d'inefficacité suivantes :

- l'effet du risque de crédit de la contrepartie et de la qualité de crédit de la Banque sur la juste valeur du swap de taux d'intérêt, lequel n'est pas reflété dans les mouvements de la juste valeur de l'élément couvert attribuables aux variations du taux d'intérêt ;
- les différences dans le calendrier de règlement des instruments de couverture et des éléments couverts : en raison des structures micro-hedges créées avant la mise en place de la comptabilité de couverture conformément à l'IFRS 9, les contrats de swap de taux d'intérêts avaient déjà une valeur existante au 31 décembre 2017 contrairement au « Benchmark bonds » créés le 1er janvier 2018, ce qui entraîne une source d'inefficacité. Pour comparer l'impact de l'évolution de juste valeur des swaps avec celle des « Benchmark bonds » depuis l'introduction de IFRS 9, la valeur des swaps est lissée sur sa durée résiduelle. Le « lissage » est la valeur de marché de l'instrument de couverture (swap de taux d'intérêts) au 31 décembre 2017 amortie entre cette date et la date de reporting.

Aucune autre source d'inefficacité n'a été identifiée dans ces relations de couverture.

Au 31 décembre 2021 et 2020, les nominaux et les taux d'intérêt fixes moyens pondérés des IRS détenus en tant qu'instruments de couverture de juste valeur du risque de taux d'intérêt se répartissent comme suit par durée résiduelle (en EUR) :

31.12.2021	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
COUVERTURE D'INSTRUMENTS DE DETTES				
Valeur notionnelle	31.000.000	16.800.000	745.977.045	379.500.000
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	0.10 %	-0.35 %	0.27 %	0.06 %
COUVERTURE DE PRÊTS				
Valeur notionnelle	-	-	-	20.075.000
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	-	-	-	0,00 %
31.12.2020	Moins de 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
COUVERTURE D'INSTRUMENTS DE DETTE				
Valeur notionnelle	-	-	546.022.533	454.500.000
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	-	-	0,26 %	0,13 %
COUVERTURE DE PRÊTS				
Valeur notionnelle	-	-	-	4.775.000
Taux d'intérêt fixe moyen pondéré	-	-	-	0,42 %

Les tableaux ci-après détaillent les instruments de couverture, les éléments couverts et l'inefficacité de la couverture (en EUR) :

31.12.2021	Valeur notionnelle	Valeur comptable		Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats ¹
		Actifs	Passifs		
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE					
IRS - Couverture d'instruments de dette	1.173.277.045	6.893.650	13.396.025	24.491.767	-59.894
IRS - Couverture de prêts	20.075.000	229.152	117.583	431.266	5.637
Total	1.193.352.045	7.122.802	13.513.608	24.923.033	-54.257

31.12.2020	Valeur notionnelle	Valeur comptable		Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Inefficacité de la couverture reconnue en résultats ¹
		Actifs	Passifs		
INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE					
IRS- Couverture d'instruments de dette	1.000.522.533	-	31.467.816	-13.518.248	-241.328
IRS- Couverture de prêts	4.775.000	-	322.872	-181.013	1.547
Total	1.005.297.533	-	31.790.688	-13.699.261	-239.781

31.12.2021	Valeur comptable	Cumul des ajustements de la juste valeur de l'élément couvert inclus dans la valeur comptable	Variations de la juste valeur utilisées pour calculer l'inefficacité de la couverture	Ajustement résiduel suite à l'abandon de la comptabilité de couverture
Instruments évalués au coût amorti	920.390.515	7.061.947	-18.026.919	-
Instruments de dette	900.384.395	7.185.408	-17.601.291	-
Prêts	20.006.120	-123.461	-425.628	-
Instruments de dette évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	284.779.692	4.064.375	-8.422.066	-
Instruments de dette évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	284.779.692	4.064.375	-8.422.066	-
Total	1.205.170.207	11.126.322	-26.448.985	-

31.12.2020				
ACTIFS DÉSIGNÉS COMME ÉLÉMENTS COUVERTS				
Instruments évalués au coût amorti	758.755.571	25.147.171	9.505.980	-
Instruments de dette	753.645.489	24.845.002	9.323.420	-
Prêts	5.110.082	302.169	182.560	-
Instruments de dette évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	284.202.133	3.590.612	3.979.495	-
Instruments de dette évalués à leur juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	284.202.133	3.590.612	3.979.495	-
Total	1.042.957.704	28.737.783	13.485.475	-

(1) 2021 : Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31 décembre 2017 : amortissement total estimé à 77.844 EUR et impact sur le compte de résultat de l'année de 6.615 EUR
2020 : Après lissage de la valeur de marché de l'instrument de couverture au 31 décembre 2017 : amortissement total estimé à 77.844 EUR et impact sur le compte de résultat de l'année de 25.995 EUR

9. Annexes relatives au compte de résultat

9.1 Produits et charges d'intérêts

Le détail des produits et charges d'intérêts par nature d'instruments financiers générant des résultats d'intérêts se présente comme suit (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Produits d'intérêts	60.661.936	63.228.787
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	39.800.506	44.640.982
Instruments financiers de couverture	867.173	1.039.024
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	795.865	602.809
Prêts et créances sur les établissements de crédit évalués au coût amorti	122.943	62.489
Prêts et créances sur la clientèle évalués au coût amorti	5.626.857	7.215.797
Instruments de dette évalués au coût amorti	4.463.489	4.108.499
Produits d'intérêts sur passifs	8.985.103	5.559.187
Charges d'intérêts	-52.355.355	-50.198.408
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	-38.354.816	-38.461.269
Instruments financiers de couverture	-8.255.616	-5.830.518
Dettes envers les établissements de crédit	-391.219	-290.847
Dettes envers la clientèle	-26.397	-1.387.816
Dettes liées aux contrats de location	-4.900	-5.759
Charges d'intérêts sur Actifs - Banques centrales	-3.823.148	-3.044.178
Charges d'intérêts sur Actifs - autres	-1.499.259	-1.178.021
Marge nette d'intérêts	8.306.581	13.030.379

Les intérêts négatifs donnent lieu à des produits d'intérêts principalement sur les dépôts de la clientèle et les charges d'intérêts sur les autres actifs et les instruments de dette.

Les charges d'intérêts sur dettes liées aux contrats de location résultent de l'implémentation d'IFRS 16. Ces dettes sont détaillées dans la Note 8.19.

La diminution des produits et charges d'intérêts sur les actifs financiers détenus à des fins de transaction est due essentiellement aux dérivés de change. La baisse de la marge nette sur ces produits est compensée par la hausse des résultats nets repris dans la Note 9.4.

9.2 Produits de dividendes

Les produits de dividendes par catégorie d'actifs financiers sont détaillés ci-après (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Actifs financiers détenus à des fins de transactions	-	17
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat	720	80.511
Actifs financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat global	1.669.407	223.745
Total	1.670.127	304.273

Les dividendes sur actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat global ont été principalement reçus de Treetop Asset Management.

9.3 Commissions perçues et versées

Les commissions perçues et payées se répartissent sur base des prestations suivantes (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Commissions perçues	372.549.732	341.340.275
Activités liées aux fonds d'investissement - Banque dépositaire	18.497.426	17.462.362
Activités liées aux fonds d'investissement - Administration centrale	37.369.462	39.386.328
Activités liées aux fonds d'investissement - Autres	239.928.411	205.956.628
Gestion d'actifs	8.124.648	8.193.298
Courtages et activités liées aux titres (autres que droits de garde)	48.296.532	52.669.134
Droits de garde	14.762.885	12.168.053
Autres	5.570.368	5.504.472
Commissions versées	-263.217.407	-230.232.883
Activités liées aux fonds d'investissement - Administration centrale	-66.161	-71.256
Activités liées aux fonds d'investissement - Autres	-219.547.434	-185.300.649
Courtages et activités liées aux titres (autres que droits de garde)	-35.799.725	-38.660.022
Droits de garde	-6.085.524	-4.474.323
Autres	-1.718.563	-1.726.633
Résultat net des commissions	109.332.325	111.107.392

Depuis le 1er octobre 2021, un changement des tarifs pour les services administratifs liés aux fonds d'investissement explique une diminution des commissions perçues en rapport avec des activités liées aux fonds d'investissement « Administration centrale ».

La rubrique « Activités liées aux fonds d'investissement – Autres » reprend essentiellement des commissions de distribution et des commissions de gestion.

L'augmentation des droits de garde (perçus comme payés) est due principalement à l'augmentation des titres détenus pour compte de la clientèle.

La diminution en 2021 des courtages et commissions liées aux titres, perçus et payés, s'explique par le nombre exceptionnel, en 2020, de transactions dues à la crise de COVID-19 et à l'onboarding des SICAVs de droit belge cette même année.

9.4 Résultat net sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction

Le tableau ci-dessous reprend la répartition des gains et pertes sur les instruments financiers détenus à des fins de transaction par type d'instruments financiers (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Instruments de capitaux propres et dérivés liés	93.835	-435.606
Instruments de taux d'intérêt et dérivés liés	3.734.515	-2.537.619
Opérations de change	10.701.462	12.543.082
Total	14.529.812	9.569.857

Tous les intérêts sur les instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts sur instruments financiers détenus à des fins de transaction. Les gains et pertes susmentionnés incluent la réévaluation à la juste valeur de ces instruments financiers ainsi que les résultats réalisés.

La hausse des résultats nets sur opérations de change est compensée par la baisse de la marge nette d'intérêts sur ces produits repris dans la Note 9.1.

9.5 Résultat net sur les instruments financiers obligatoirement évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les résultats sur les instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du compte de résultat se répartissent comme suit par type d'instruments financiers (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Instruments de capitaux propres	118.561	307.574
Instruments de dette - Parts d'OPC	2.247.422	1.701.111
Matières premières et dérivés liés	-1.442	-
Total	2.364.541	2.008.685

Les instruments de capitaux propres concernent des fonds de Private Equity.

L'essentiel des gains enregistrés sur les parts d'OPC aux 31 décembre 2021 et 2020 est lié respectivement à la vente de positions d'accompagnement et aux bonis de liquidation payés pour des fonds du Groupe.

9.6 Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat

Les résultats sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat se répartissent comme suit par type d'instruments financiers (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Actifs financiers évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	-270.454	-74.400
Instruments de dette évalués au coût amorti	-155.018	-15.456
Total	-425.472	-89.856

Tous les intérêts sur ces instruments financiers sont comptabilisés dans les résultats d'intérêts. La réévaluation à la juste valeur est comptabilisée dans les capitaux propres en autres éléments du résultat global cumulés. Seuls les résultats réalisés liés à ces instruments sont inclus dans ce poste.

9.7 Résultat net provenant de la comptabilité de couverture

Les gains et pertes sur instruments financiers de couverture se décomposent de la façon suivante (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Résultat net sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque de taux d'intérêt	-26.448.985	13.485.475
Résultat net potentiel sur les dérivés de couverture	-	-13.699.261
Résultat net réalisé sur les dérivés de couverture	26.936.732	-
Total	487.747	-213.786

Le résultat net sur les instruments financiers couverts pour la partie attribuable au risque de taux d'intérêt ne comprend que la variation de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt des obligations désignées comme éléments couverts. Les intérêts sur les instruments financiers couverts sont comptabilisés dans les charges et produits d'intérêts.

Les résultats réalisés sur les obligations couvertes évaluées au coût amorti ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global sont enregistrés dans la rubrique « Résultat net sur les instruments financiers non évalués à la juste valeur par le biais du compte de résultat ».

Le résultat net sur les swaps de taux d'intérêts désignés comme éléments de couverture reprend les résultats de réévaluation et les résultats réalisés ; les intérêts sont comptabilisés dans les charges et produits d'intérêts.

9.8 Autres résultats opérationnels nets

Les autres résultats opérationnels nets se décomposent de la façon suivante (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Autres produits opérationnels	7.911.463	6.536.528
Revenus des locations	1.748.580	1.726.879
Récupération des charges diverses	2.973.840	3.021.539
Divers	3.189.043	1.788.110
Autres charges opérationnelles	-17.892.484	-88.578
Divers	-17.892.484	-88.578
Autres résultats opérationnels nets	-9.981.021	6.447.950

Au 31 décembre 2021, la rubrique « Divers » des autres produits opérationnels est essentiellement composée d'un montant de 883.018 EUR qui concerne un remboursement de TVA et d'autre revenus divers.

Au 31 décembre 2021, la rubrique « Divers » des autres charges opérationnelles est essentiellement composée des montants dus par Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A dans le cadre de la conclusion d'une transaction avec le ministère public belge dans un dossier lié à la Banque Privée.

9.9 Frais de personnel

Les frais de personnel sont composés des frais suivants (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Rémunérations et salaires	-39.560.357	-35.891.105
Sécurité sociale, assurance sociale et assurances complémentaires	-4.426.189	-4.317.392
Charges liées aux retraites	-1.194.169	-1.110.035
Avantages du personnel liés au plan d'intéressement	-	9.713
Autres coûts	-809.575	-952.096
Total	-45.990.290	-42.260.915

La Note 11 fournit l'information relative aux avantages attribués au personnel et au plan d'intéressement.

Le nombre moyen des membres du personnel employé s'établit comme suit :

	31.12.2021	31.12.2020
Direction	10	11
Cadres supérieurs	182	170
Employés	203	201
Total	395	382

Le montant des rémunérations allouées au cours de l'exercice aux membres des organes de direction (Conseil d'Administration et Comité de Direction) s'élève à (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Administrateurs	-417.088	-299.081
Direction	-4.109.789	-3.815.409
Total	-4.526.877	-4.114.490

Au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020, il n'y a ni crédits ni avances accordés à des administrateurs. D'autres engagements ont été octroyés pour 2.960 EUR aux administrateurs au 31 décembre 2021.

Aucune avance ni engagement n'a été accordé aux membres de l'organe de direction en 2021 et 2020.

9.10 Frais généraux et administratifs

Le détail des frais généraux et administratifs se présente comme suit (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Marketing, publicité et relations publiques	-831.489	-399.638
Honoraires professionnels	-5.128.790	-6.302.084
Locations simples	-2.245.286	-2.115.734
Charges informatiques et de télécommunication	-16.812.233	-9.716.768
Réparation et entretien	-518.693	-392.728
Autres frais généraux et administratifs	-16.747.177	-11.897.605
Total	-42.283.668	-30.824.557

Les autres frais généraux et administratifs représentent essentiellement des frais de représentation et de voyage, des frais de fournitures et documentations, des frais de formation ainsi que des cotisations et assurances autres que celles liées au personnel.

Au 31 décembre 2021, la contribution de 1.139.051 EUR au fonds de résolution national (2020 : 904.665 EUR) et la provision de 86.187 EUR au fonds de garantie des dépôts (2020 : 88.413 EUR) sont aussi comprises dans cette rubrique.

Pour les contrats de location enregistrés selon la norme IFRS 16 depuis le 1er janvier 2019, la Banque comptabilise des amortissements sur les droits d'utilisation et non plus des loyers perçus tel que décrit dans la Note 5.4 des principes comptables. Au 31 décembre 2021, comme au 31 décembre 2020, la rubrique « locations simples » reprend les paiements de loyers associés aux contrats de location considérés comme contrat de faible valeur.

Au 31 décembre 2021, l'augmentation de charges informatiques et de télécommunication est due au lancement du projet d'implémentation de la nouvelle plateforme bancaire (Avaloq). La refacturation des frais de support par Banque Degroof Petercam S.A. d'un montant de 8.697.847 EUR (2020 : 4.762.930 EUR) est comptabilisée dans les « Autres frais généraux et administratifs » : la variation est due notamment à l'augmentation des frais informatiques. Les honoraires comptabilisés suite aux prestations de l'exercice à la Banque par le réviseur d'entreprise agréé se présentent comme suit (hors TVA en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Contrôle légal et contractuel des comptes annuels consolidés	-373.950	-357.700
Autres services d'assurance	-46.000	-5.000
Services de conseil fiscal	-	-
Autres services	-21.062	-18.715
Total	-441.012	-381.415

9.11 Amortissements sur immobilisations incorporelles et corporelles

En date du 31 décembre 2021, les amortissements sur immobilisations corporelles sont de 3.420.116 EUR (2020 : 3.714.812 EUR) et les amortissements sur les immobilisations incorporelles sont de 2.575.280 EUR (2020 : 2.719.086 EUR).

Un détail de ces amortissements par catégorie d'immobilisations corporelles et incorporelles est donné au sein des Notes 8.9 et 8.10.

9.12 Provisions

En 2021, il y a une reprise de provisions pour litiges pour un montant de 300.000 EUR, alors qu'en 2020 il s'agissait d'une dotation pour un montant de 1.421.884 EUR. La dotation 2020 résultait de la décision juridique finale concernant une provision comptabilisée en 2013 dans le cadre de la reprise des engagements juridiques de la filiale Degroof Banque Privée S.A. ; cette provision a été extournée en 2016 suite à la clôture de certaines procédures.

Concernant les ECL calculés sur les engagements de prêts donnés et les garanties financières, en 2021 il y a une reprise de provision de 3.515 EUR (2020 : une dotation à la provision de 2.046 EUR).

En 2021, des dotations à une provision pour intérêts réservés sur crédits ont été comptabilisées pour un montant de 213.148 EUR (2020 : 120.665 EUR).

9.13 Dépréciations nettes sur actifs

Les dépréciations nettes sur actifs se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Prêts et créances interbancaires	-651	-228
Prêts et créances sur la clientèle	-118.998	1.164.493
Instruments de dette évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	2.373	-27.243
Instruments de dette évalués au coût amorti	-22.165	19.208
Immobilisations incorporelles	-	-
Immobilisations corporelles (Œuvres d'Art)	-	-78.104
Total	-139.441	1.078.126

Le détail des variations sur dépréciations sur prêts et créances sont repris dans la Note 8.7.

9.14 Charge d'impôts

La charge d'impôts nette s'explique par les éléments suivants (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Impôts sur les bénéfices de l'exercice	11.919.588	14.523.117
Impôts différés	-164.394	-284.594
Impôts sur le résultat de l'exercice	11.755.194	14.238.523
Reprise de provision des années précédentes	-433.254	-2.146.688
Charge d'impôts nette	11.321.940	12.091.835

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les montants des impôts différés sont dus à des mouvements bilantaires repris dans la rubrique « Passifs d'impôts courants et différés » (Note 8.18) pour respectivement 164.985 EUR et 284.594 EUR et à des mouvements relatifs à la réserve de réévaluation (Note 8.5) pour 590 EUR et 6.794 EUR.

Le tableau ci-dessous reprend la justification (en EUR) de la différence entre le taux normal d'imposition au Luxembourg de 24,94 % et le taux d'imposition effectif de la Banque.

	31.12.2021	31.12.2020
Bénéfice avant impôts	32.502.543	62.082.377
Taux d'imposition applicable à la clôture	24,94 %	24,94 %
Impôt théorique sur le bénéfice	8.106.134	15.483.345
Effet des différences de taux d'imposition dans d'autres juridictions	-1.863	889
Impact fiscal des dépenses non déductibles	4.456.530	114.930
Impact fiscal des revenus non imposables	-526.188	-469.517
Charges fiscales déductibles	-	277.501
Effet des autres éléments	-279.419	-1.168.625
Impôts sur le résultat de l'exercice	11.755.194	14.238.523
Taux effectif d'impôt moyen	36,17 %	22,93 %

9.15 Autres éléments du résultat global

Les autres éléments du résultat global reprennent les résultats qui ne sont pas comptabilisés dans le compte de résultat.

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les autres éléments du résultat global sont composés uniquement des résultats non réalisés relatifs à la réévaluation du portefeuille des actifs financiers évalués par le biais des autres éléments du résultat global tels que repris dans le tableau ci-dessous en EUR. Ces résultats comptabilisés directement en fonds propres (Note 8.5) sont susceptibles d'être comptabilisés dans le compte de résultat au cours d'un exercice postérieur.

	31.12.2021	31.12.2020
Instruments de dettes	-699.537	958.483
Ajustement à la juste valeur avant impôts	-10.639.923	5.180.475
Transfert de la réserve au résultat avant impôts		
Extourne de la réserve suite aux cessions / remboursements	2.055.345	48.728
Variations de la juste valeur liées au risque de taux d'intérêt	7.654.986	-3.979.495
Pertes de crédit attendues	-2.373	27.243
Impôts directement imputés au compte de résultat	590	-6.794
Impôts directement imputés aux réserves	231.838	-311.674
Instruments de capitaux propres	-290.971	245.783
Ajustement à la juste valeur avant impôts	-387.650	354.784
Transfert de la réserve au résultat avant impôts		
Extourne de la réserve suite aux cessions / remboursements	-	-11.317
Impôts directement imputés aux réserves	96.679	-85.660
Résultat réalisé sur portefeuille FVOCI imputé aux fonds propres	-	-12.024
Total des autres éléments du résultat global	-990.508	1.204.266

10. Droits et engagements

10.1 Actifs en dépôt à découvert

Les actifs en dépôt à découvert sont essentiellement des valeurs mobilières confiées en dépôt par la clientèle que le droit de libre disposition du titulaire soit ou non limité et que ces actifs soient ou non sous contrat de gestion avec le Pôle luxembourgeois.

Ces actifs sont évalués à leur juste valeur.

Les dépôts à découvert du Pôle luxembourgeois pour les exercices se clôturant aux 31 décembre 2021 et 2020 s'élevaient respectivement à 81.620.167.897 EUR et 72.644.710.509 EUR.

10.2 Garanties données

Au 31 décembre 2021, la Banque a émis des garanties bancaires pour un montant de 9.088.161 EUR et des garanties d'achèvement pour un montant de 3.471.850 EUR (2020 : respectivement 9.157.493 EUR et 3.471.850 EUR).

Au 31 décembre 2021, les montants espèces et titres donnés en garantie s'élevaient respectivement à 18.367.680 EUR et 38.760.876 EUR dans le cadre d'opérations sur dérivés pour compte propre et pour compte de la clientèle (2020 : 47.973.699 EUR et 22.383.648 EUR). En 2021, dans le cadre de nouvelles activités, 72.721.484 EUR de titres ont été donnés en garantie : participation de la Banque au programme TLTRO et ligne de crédit reçue.

10.3 Garanties reçues

Le total des garanties reçues sous forme d'actifs, de cessions d'avoirs et de cautionnements dans le cadre de prêts accordés à la clientèle, d'opérations de prêts de titres et d'opérations sur dérivés, s'élève à 645.546.370 EUR en date du 31 décembre 2021 (2020 : 653.660.784 EUR). Parmi ces garanties, 641.689.709 EUR (2020 : 649.796.148 EUR) sont constitués d'hypothèques et de nantissements d'espèces et de titres.

10.4 Engagements

La Banque a l'engagement de répondre aux lignes de crédit accordées à la clientèle dont le montant non utilisé au 31 décembre 2021 est de 120.181.715 EUR (2020 : 68.027.790 EUR).

Au 31 décembre 2021, d'autres engagements dont les engagements de souscrire dans des fonds de Private Equity (Note 8.4) sont comptabilisés pour un montant de 7.877.142 EUR (2020 : 11.653.686 EUR).

Au 31 décembre 2021, le montant des opérations fiduciaires est de 16.616.441 EUR (2020 : 82.869.612 EUR).

Au 31 décembre 2021, la Banque a reçu une ligne de crédit de 750.000 EUR pour son activité de settlement.

La loi relative aux mesures de résolution, d'assainissement et de liquidation des établissements de crédit et de certaines entreprises d'investissement ainsi qu'aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs (« la Loi »), transposant en droit luxembourgeois la directive 2014/59/UE établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit ainsi que la directive 2014/49/UE relative aux systèmes de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs a été votée en date du 18 décembre 2015.

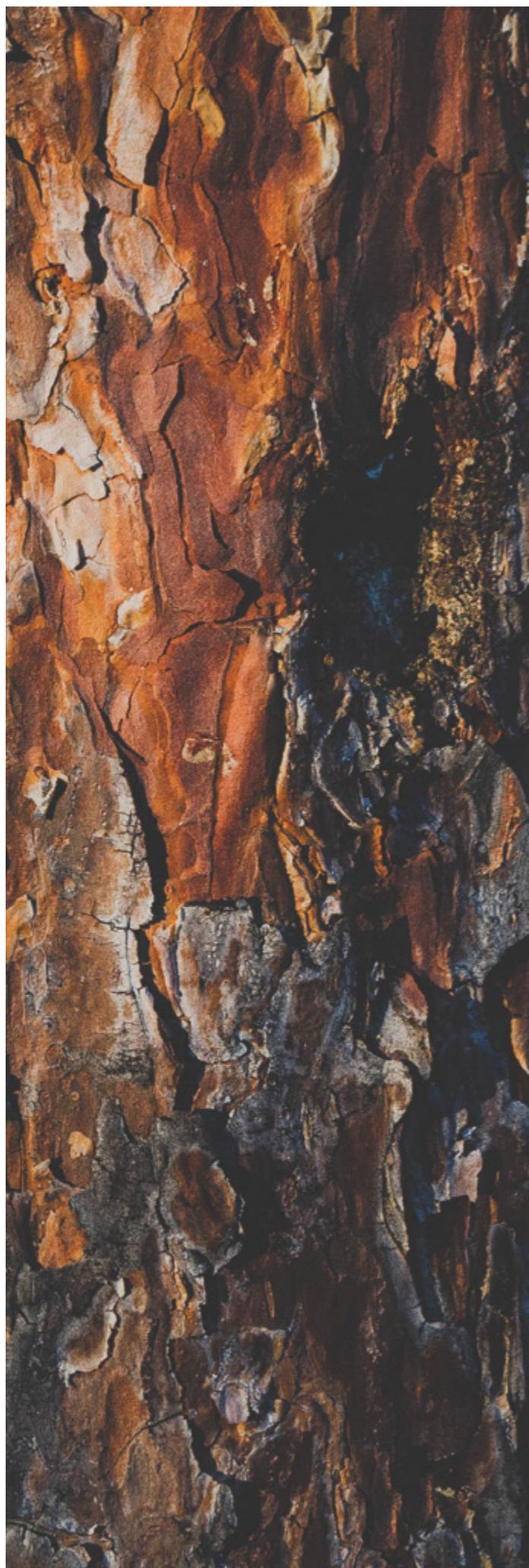
Le système de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs en vigueur jusque-là, mis en œuvre par l'Association pour la Garantie des Dépôts Luxembourg (AGDL), sera remplacé par un nouveau système contributif de garantie des dépôts et d'indemnisation des investisseurs. Le nouveau système garantira l'ensemble des dépôts éligibles d'un même déposant jusqu'à concurrence d'un montant de 100.000 EUR et les investissements jusqu'à concurrence d'un montant de 20.000 EUR. La loi prévoit en outre que des dépôts résultant de transactions spécifiques ou remplissant un objectif social ou encore liés à des événements particuliers de la vie sont protégés au-delà de 100.000 EUR pour une période de 12 mois.

Le montant des moyens financiers du Fonds de résolution Luxembourg (FRL), devra atteindre, d'ici la fin de l'année 2024, au moins 1 % des dépôts garantis, tels que définis à l'Article 1er numéro 36 de la Loi, de tous les établissements de crédit agréés dans tous les Etats membres participant. Ce montant sera collecté auprès des établissements de crédit par des contributions annuelles au cours des exercices 2015 à 2024.

Le niveau cible des moyens financiers du Fonds de Garantie des Dépôts Luxembourg (FGDL) est fixé à 0,8 % des dépôts garantis, tel que défini à l'Article 163 numéro 8 de la Loi, des établissements adhérents et a été atteint à la fin de l'année 2018 au travers de la contribution annuelle.

Depuis que le niveau de 0,8 % a été atteint, les établissements de crédit luxembourgeois continuent de contribuer pendant 8 ans supplémentaires de sorte à constituer un coussin de sécurité supplémentaire de 0,8 % des dépôts garantis tels que définis à l'Article 163 numéro 8 de la Loi.

Au cours de l'exercice, la Banque a payé des contributions annuelles au FGDL de 86.187 EUR (2020 : 88.413 EUR) et au FRL de 1.139.051 EUR (2020 : 1.064.312 EUR).



11. Avantages au personnel et plans de rémunérations en actions

11.1 Avantages postérieurs à l'emploi

Les avantages postérieurs à l'emploi sont composés de régimes de retraite à cotisations définies. La charge des cotisations de cet exercice est de 1.194.169 EUR (2020 : 1.110.035 EUR).

11.2 Plans d'intéressement Groupe

Banque Degroof Petercam S.A. a émis plusieurs plans d'intéressement au cours de ces dernières années, au bénéfice soit des administrateurs, soit des cadres supérieurs du Groupe Banque Degroof Petercam, soit des deux simultanément dans le but de les fidéliser et de faire coïncider leurs intérêts à ceux du Groupe Banque Degroof Petercam. Ces plans sont établis conformément aux dispositions légales locales. Aucun montant n'a été enregistré en 2021, la contrepartie du produit de l'exercice de 9.713 EUR en 2020 a été enregistrée en fonds propres.

Les plans d'intéressement émis comprennent des plans qui seront réglés en trésorerie et des plans qui seront réglés en actions. Au cours des deux derniers exercices, la Banque n'a émis aucun plan.



12. Parties liées

Les parties liées au Pôle luxembourgeois sont les entreprises associées, les membres du Conseil d'Administration et autres dirigeants de la Banque et ses filiales (« Principaux dirigeants ») ainsi que les membres proches de la famille des personnes précitées ou toute société contrôlée ou influencée notablement par une des personnes susmentionnées.

Les tableaux ci-dessous résumant, par nature, les transactions qui ont été réalisées avec les parties liées du Groupe Banque Degroof Petercam S.A. (en EUR) :

31.12.2021

Bilan	Maison Mère	Principaux dirigeants	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Avances en comptes courants	3.773.912	-	-	1.754.609	5.528.521
Prêts à terme	-	-	3.624.898	-	3.624.898
Autres actifs	40.971	-	-	195.497	236.468
Total des actifs	3.814.883	-	3.624.898	1.950.106	9.389.887
Dépôts	117.640	6.411.001	34.308	9.410.386	15.973.335
Autres passifs	33.597.445	-	-	96.500	33.693.945
Total des passifs	33.715.085	6.411.001	34.308	9.506.886	49.667.280
Garanties données	61.225	-	3.471.850	-	3.533.075
Garanties reçues	-	-	4.630.144	-	4.630.144

Compte de résultat	Maison Mère	Principaux dirigeants	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Charges financières	-1.462	-	-	-	-1.462
Honoraires et commissions	-127.561.889	-	-	-38.296.043	-165.857.932
Frais de personnel	-	-4.526.877	-	-	-4.526.877
Autres	-8.697.847	-	-	-195.928	-8.893.775
Total des charges	-136.261.198	-4.526.877	-	-38.491.971	-179.280.046
Produits d'intérêts	4	1.681	225.570	65.856	293.111
Honoraires et commissions	20.000	5.494	2.600	13.050.856	13.078.950
Dividendes	-	-	-	-	-
Autres	688.977	16.040	5.370	342.824	1.053.211
Total des produits	708.981	23.215	233.540	13.459.536	14.425.272

31.12.2020

Bilan	Maison Mère	Principaux dirigeants	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Avances en comptes courants	3.102.811	-	17.363.912	1.064.584	21.531.307
Prêts à terme	814.931	-	-	-	814.931
Autres actifs	670.728	-	-	3.825.153	4.495.881
Total des actifs	4.588.470	-	17.363.912	4.889.737	26.842.119
Dépôts	450.000	7.547.216	1.747.010	11.685.088	21.429.314
Autres passifs	42.483.626	-	-	8.951.299	51.434.925
Total des passifs	42.933.626	7.547.216	1.747.010	20.636.387	72.864.239
Garanties données	61.225	-	3.471.850	-	3.533.075
Garanties reçues	-	-	17.358.948	-	17.358.948

Compte de résultat	Maison Mère	Principaux dirigeants	Entreprises associées	Autres parties liées	Total
Charges financières	-393	-3.349	-	-8.334	-12.076
Honoraires et commissions	-101.418.043	-	-	-33.377.751	-134.795.794
Frais de personnel	-	-4.114.490	-	-	-4.114.490
Autres	-4.762.930	-	-	-161.340	-4.924.270
Total des charges	-106.181.366	-4.117.839	-	-33.547.425	-143.846.630
Produits d'intérêts	3	-	551.956	187.008	738.967
Honoraires et commissions	18.133	3.226	-	11.249.060	11.270.419
Dividendes	-	-	-	-	-
Autres	679.650	-	3.591	323.950	1.007.191
Total des produits	697.786	3.226	555.547	11.760.018	13.016.577

Toutes les transactions avec les parties liées reprises dans les tableaux ci-dessus ont été effectuées aux conditions normales de marché.

Les frais de personnel des principaux dirigeants se répartissent comme suit (en EUR) :

	31.12.2021	31.12.2020
Avantages du personnel à court terme	-4.170.041	-3.503.042
Avantages du personnel postérieurs à l'emploi	-306.836	-312.367
Avantages du personnel liés au plan d'intéressement	-	-
Total	-4.476.877	-3.815.409

13. Information géographique

La Banque et ses principales filiales sont basées au Luxembourg.

Les tableaux ci-dessous résument les principales informations du Groupe selon les pays dans lesquels les filiales sont domiciliées (en EUR) :

31.12.2021

	Nombre moyen d'employés équivalent temps plein	Produit net	Résultat avant impôts	Impôts sur le résultat
Luxembourg	392	121.265.697	29.397.280	10.535.285
Belgique	3	5.018.943	3.105.263	786.655
Total	395	126.284.640	32.502.543	11.321.940

31.12.2020

	Nombre moyen d'employés équivalent temps plein	Produit net	Résultat avant impôts	Impôts sur le résultat
Luxembourg	379	138.688.622	60.601.399	11.746.794
Belgique	3	3.476.272	1.480.978	345.041
Total	382	142.164.894	62.082.377	12.091.835

14. Evénements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas d'évènements postérieur à la clôture pouvant avoir un impact sur ces états financiers.

Banque Degroof Petercam Luxembourg S.A.

Zone d'activité Cloche d'Or
12, Rue Eugène Ruppert
L-2453 Luxembourg
bienvenue@degroofpetercam.lu

Éditeur responsable

Adel Nabhan

Le rapport annuel est disponible
sur le site degroofpetercam.lu

blog.degroofpetercam.com
degroofpetercam.lu

